Quatre-vingt-troisième année. — N° 66. Le Numéro : 12 francs. Samedi 17 Mars 1951.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			Débats de l'Assemblée nationale	Débats du Conseil de la République	Débats de l'Assemblée de l'Union française	Avis et Rapports du Conseil économique	ÉDITION COMPLÈTE		
Compte Chèque postal : 9063.13, Paris	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS
Métropole et France d'outre-mer	3.450	1.800	950	800	600	400	250	5.000	2.800	1.600
Etranger	6.600	3.400	1.750	2.100	1.600	800	450	12.500	6.550	3.500

L'Edition des **LOIS ET DÉCRETS** comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, communications, informations et les annonces. Les tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

L'Edition des **DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE** comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée nationale, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des **DÉBATS DU CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE** comprend le compte rendu *in extenso* des séances du Conseil de la République, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des **DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE** comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée de l'Union française et la table annuelle.

L'Edition des **AVIS ET RAPPORTS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE** comprend les avis et rapports du Conseil économique et la table annuelle.

L'Edition **COMPLÈTE** comprend : outre l'Edition des Lois et Décrets et les Editions des Débats de l'Assemblée nationale, du Conseil de la République et de l'Assemblée de l'Union française, les Avis et Rapports du Conseil économique, les Documents parlementaires et administratifs publiés en annexes. Toutes les Tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 20 FRANCS

SOMMAIRE

DECRETS, ARRETES ET CIRCULAIRES

Présidence du conseil.

Décret et *arrêté* du 12 mars 1951 portant délégation de signature (p. 2771).

Liste d'admission en qualité d'auditeurs au centre de hautes études administratives (p. 2771).

Vice-présidence du conseil.

Arrêté du 12 mars 1951 portant nomination des membres du cabinet du vice-président du conseil (p. 2772).

Ministère de la justice.

Décret portant substitution et addition de nom (rectificatif) (p. 2772).

Arrêtés portant nominations et cessation de fonctions (administration pénitentiaire) (p. 2772).

Ministère des affaires étrangères.

Arrêté du 1er mars 1951 autorisant le recrutement de personnel auxiliaire à l'administration centrale du ministère des affaires étrangères (p. 2772).

Arrêtés portant détachements (commissariat général aux affaires allemandes et autrichiennes et conseillers et secrétaires d'Orient et d'Extrême-Orient) (p. 2773).

Ministère de l'intérieur.

Décret du 14 mars 1951 portant reconnaissance d'une association comme établissement d'utilité publique (p. 2773).

Décrets du 14 mars 1951 portant nomination d'un conseiller de préfecture et admettant un président de conseil de préfecture interdépartemental à faire valoir ses droits à la retraite (p. 2773).

Décrets du 14 mars 1951 modifiant le traitement alloué à des sous-préfets en disponibilité (p. 2773).

Décret autorisant l'office public d'habitations à loyer modéré du département de la Seine à céder à l'amiable à la société anonyme coopérative Terre et Famille un ensemble de terrains sis à Boulogne-Billancourt (rectificatif) (p. 2773).

Arrêté relatif à l'octroi d'avances aux collectivités locales par le fonds national de compensation des allocations familiales (rectificatif) (p. 2773).

Arrêtés portant mutations, suspension de fonctions et admissions à la retraite (sûreté nationale) (p. 2773).

Ministère de la défense nationale.

Décrets portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur (rectificatifs) (p. 2774).

Décret portant concession de la médaille militaire (rectificatif) (p. 2774).

Arrêtés des 20, 23 et 28 février 1951 portant remises de débets (p. 2774).

Arrêté du 26 février 1951 concernant le remboursement au Trésor, par les élèves de l'école du service de santé militaire, des frais de scolarité (p. 2774).

Arrêté du 1er mars 1951 fixant l'indemnité de vacation accordée aux médecins pour les opérations de revision (p. 2775).

Arrêté du 12 mars 1951 autorisant le recrutement de personnel non titulaire au service des essences des armées (p. 2775).

Arrêté portant nomination de membres adjoints temporaires à la commission supérieure des archives de la défense nationale (p. 2775).

Arrêté portant nomination d'un régisseur d'avances (p. 2775).

Arrêté portant détachements (transmissions) (p. 2775).

Arrêté portant homologation de grade au titre des forces françaises combattantes de l'intérieur (rectificatif) (p. 2775).

Arrêté portant nomination d'aspirants de réserve (armée de mer) (p. 2775).

Arrêté portant admission dans les cadres (travaux maritimes) (p. 2775).

Arrêtés portant réintégration et mise en position « hors cadres » (mission) (armée de l'air, active) (rectificatifs) (p. 2776).

Décision portant nomination et admission à l'honorariat (armée de terre, active et réserve) (p. 2776).

Décision portant nomination au grade d'aspirant (armée de terre, réserve) (p. 2777).

Décisions portant admissions à la retraite (armée de l'air, active) (p. 2777).

Liste d'admissibilité à l'emploi d'agent technique de 3e classe du commissariat de la marine (p. 2778).

Liste des candidats admis au deuxième peloton préparatoire aux pelotons d'élèves officiers de réserve de l'armée de l'air (2e promotion 1950) (additif) (p. 2778).

Liste d'admission dans le personnel navigant en qualité d'élèves pilotes et d'élèves radiotélégraphistes de bord (rectificatif) (p. 2778).

Liste des véhicules susceptibles d'être rétrocédés à leurs anciens propriétaires (p. 2778).

Ministères des finances et des affaires économiques et du budget.

Arrêté du 26 février 1951 portant remise de débet (p. 2774).

Ministère de l'éducation nationale.

Arrêté du 27 février 1951 portant relèvement du maximum de rémunération servant de base au calcul de la cotisation retenue sur les appointements ou salaires des tributaires de la caisse de retraites du personnel du Théâtre-Français (p. 2779).

Arrêté du 6 mars 1951 concernant la modification au règlement du diplôme de chirurgien dentiste de l'université de Lille (p. 2779).

Arrêtés portant nominations et détachements:

Architecture (p. 2779).

Bibliothèques (p. 2779).

Enseignement du premier degré (p. 2779).

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE, JEUNESSE ET SPORTS

Arrêté du 14 février 1951 portant création d'une commission nationale professionnelle consultative du tourisme (p. 2779).

Arrêtés portant détachements (enseignement technique) (p. 2780).

Ministère des travaux publics, des transports et du tourisme.

Décret du 15 mars 1951 portant admission à la retraite du vice-président du conseil général des ponts et chaussées (p. 2780).

Arrêtés du 8 mars 1951 portant création d'une régie d'avances et augmentant le montant maximum des avances consenties à un régisseur (p. 2781).

Arrêté du 10 mars 1951 modifiant l'arrêté du 21 janvier 1950 relatif aux commissions administratives paritaires des personnels du secrétariat général à l'aviation civile et commerciale (p. 2781).

Arrêtés portant réintégration, affectation, attribution de fonctions, détachement, radiation des cadres et conférant l'honorariat (administrateurs civils et ponts et chaussées) (p. 2781).

Ministère de l'industrie et du commerce.

Arrêtés du 16 mars 1951 portant nomination des membres du cabinet du secrétaire d'Etat et délégation de signature (p. 2782).

Arrêté du 9 mars 1951 fixant la date des élections des représentants du personnel à la commission administrative paritaire des corps d'hommes d'équipe, d'agents du service intérieur et d'huissiers (p. 2782).

Ministère de l'agriculture.

Décret du 11 mars 1951 portant délégation de signature (p. 2782).

Arrêté du 20 février 1951 portant remise de débet (p. 2782).

Arrêté du 3 mars 1951 autorisant le recrutement d'une infirmière à l'administration centrale du ministère de l'agriculture (p. 2783).

Arrêté du 16 mars 1951 portant nomination de membres au cabinet du secrétaire d'Etat (p. 2783).

Arrêté fixant le salaire forfaitaire destiné à servir de base à la cotisation due pour les apprentis des artisans ruraux (rectificatif) (p. 2783).

Arrêté portant nomination d'un membre du conseil supérieur de la coopération agricole (p. 2783).

Arrêtés portant nomination et révocation (institut national agronomique et services agricoles (p. 2783).

Ministère des relations avec les Etats associés et ministère de la France d'outre-mer.

Arrêté portant mise en position de mission (services civils de l'Indochine) (p. 2785).

Ministère de la France d'outre-mer.

Arrêté du 9 mars 1951 autorisant l'introduction à Madagascar, par Majunga, de boutures de canne à sucre de la variété Poj 3016 (p. 2785).

Arrêté portant mise en position de mission d'un professeur des facultés de droit (p. 2785).

Arrêtés portant nomination, titularisation, mises en position de mission, admission à la retraite et modifiant les dispositions d'un précédent arrêté:

Administrateurs (p. 2785).

Chemins de fer (p. 2785).

Eaux et forêts (p. 2785).

Haut commissariat de la République en Afrique occidentale française (p. 2785).

Infirmières (p. 2785).

Ports et rades (p. 2785).

Transmissions (p. 2786).

Tableaux d'avancement et complémentaire d'avancement des inspecteurs du travail outre-mer et *arrêtés* portant promotions (p. 2786).

Liste des candidats admis au concours de rédacteurs stagiaires d'administration générale d'outre-mer et *arrêté* portant nominations (p. 2787).

Ministère du travail et de la sécurité sociale.

Arrêté du 8 janvier 1951 modifiant l'arrêté du 5 mars 1947, modifié, fixant les circonscriptions des sociétés de secours minières (p. 2783).

Arrêté du 27 février 1951 portant modification de la Nomenclature générale des actes professionnels des médecins, chirurgiens, spécialistes, chirurgiens dentistes, sages-femmes et auxiliaires médicaux annexée à l'arrêté du 29 octobre 1945 (p. 2784).

Arrêté du 10 mars 1951 portant approbation des statuts d'une société mutualiste d'entreprise (p. 2784).

Arrêté du 12 mars 1951 autorisant une caisse de retraites à fonctionner (p. 2784).

Arrêtés portant réintégration, mise en disponibilité et détachement (administration centrale et directions régionales de la sécurité sociale) (p. 2784).

Décisions portant homologation de machines pour le travail du bois et matières similaires et des matières plastiques (rectificatifs) (p. 2784).

Circulaire n° 35 *bis* S. S. relative aux tarifs d'honoraires des praticiens en matière de soins aux assurés sociaux (rectificatif) (p. 2785).

Ministère de la reconstruction et de l'urbanisme.

Arrêtés du 12 mars 1951 portant nomination des membres du cabinet du ministre et délégations de signature (p. 2787).

Ministère des anciens combattants et victimes de la guerre.

Arrêté du 15 mars 1951 portant nomination des membres du cabinet du ministre (p. 2788).

Décret et *arrêté* du 14 mars 1951 portant délégation de signature (p. 2788).

Décret du 14 mars 1951 autorisant le ministre des anciens combattants et victimes de la guerre à déléguer sa signature aux délégués principaux du ministre des anciens combattants et victimes de la guerre et aux chefs des sections départementales des pensions (p. 2789).

Arrêté du 14 mars 1951 portant délégation de signature (p. 2789).

Arrêté portant désignation des membres de la commission instituée par la loi n° 51-16 du 5 janvier 1951 (p. 2789).

Ministère de la santé publique et de la population.

Arrêtés des 20, 27 novembre et 4 décembre 1950, 16 janvier et 19 février 1951 relatifs aux budgets additionnels d'établissements nationaux de bienfaisance pour l'exercice 1950 (p. 2790).

Arrêté portant détachement (directions départementales de la population) (p. 2790).

Liste des établissements autorisés pour la préparation et la mise en vente des produits visés par la loi du 14 juin 1934 et conditions de vente de ces produits (rectificatifs) (p. 2790).

Ministère des postes, télégraphes et téléphones.

Arrêté portant détachement (services extérieurs) (p. 2790).

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

Assemblée nationale. — Ordre du jour. — Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution. — Vérification de pouvoirs. — Convocations de commission et de la conférence des présidents (p. 2791).

Conseil de la République. — Ordre du jour. — Convocations de commissions (p. 2792).

INFORMATIONS RELATIVES A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour. — Convocations de commissions et de bureau (p. 2792).

INFORMATIONS RELATIVES AU CONSEIL ECONOMIQUE

Convocations de commissions (p. 2793).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

PRÉSIDENCE DU CONSEIL

Avis relatif à l'édition et à la mise en vente de publications officielles de la présidence du conseil (direction de la documentation) (p. 2794).

MINISTÈRES DES FINANCES ET DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET DU BUDGET

Avis n° 491 de l'office des changes modifiant l'avis n° 344 (p. 2794).

Sociétés étrangères d'assurances: Avis d'agrément de représentants responsables (p. 2794).

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

Avenant relatif à l'extension d'une concession de distribution d'énergie électrique (rectificatif) (p. 2794).

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Avis de concours pour le recrutement de directeurs départementaux des services vétérinaires (p. 2794).

Annonces (p. 2795).

DEBATS PARLEMENTAIRES

(PUBLICATIONS SPÉCIALES VENDUES SÉPARÉMENT)

N° 41 A. N.

Assemblée nationale. — Compte rendu *in extenso* des débats du vendredi 16 mars 1951. — Questions écrites. — Réponses des ministres aux questions écrites (p. 2019).

CONSEIL ECONOMIQUE

(PUBLICATION SPÉCIALE VENDUE SÉPARÉMENT)

N° 4

Avis et rapports. — Séances des 6 et 7 mars 1951 (p. 105).

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

PRESIDENCE DU CONSEIL

Décret du 12 mars 1951 portant délégation de signature.

Le président du conseil des ministres,

Vu le décret du 28 décembre 1945 fixant l'organisation du service de documentation extérieure et de contre-espionnage;

Vu le décret du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer leur signature;

Vu le décret du 18 décembre 1950 portant nomination, à titre temporaire, d'un directeur général du service de documentation extérieure et de contre-espionnage,

Décrète:

Art. 1er. — M. Pierre Boursicot, chargé, à titre temporaire, d'exercer les fonctions de directeur général du service de documentation extérieure et de contre-espionnage, et, en cas, d'absence et d'empêchement, M. Louis Fauvert, chef des services administratifs et financiers, sont habilités à signer, par délégation du président du conseil des ministres, toutes ordonnances de payement, de virement et de délégation émises sur les crédits ouverts au budget de la présidence du conseil au titre du service de documentation extérieure et de contre-espionnage, tous ordres de recettes, toutes décisions portant engagement de dépenses, tous marchés de fournitures ou de travaux, tous contrats et avenants, ainsi que l'approbation desdits marchés, contrats et avenants, tous arrêtés de débet et états exécutoires émis en application de l'article 54 de la loi du 13 avril 1898 et, d'une façon générale, toutes décisions ayant trait à l'exécution du budget ou à la gestion administrative du service de documentation extérieure et de contre-espionnage.

Art. 2. — Le présent décret sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 12 mars 1951.

HENRI QUEUILLE.

Délégation de signature.

Le président du conseil des ministres,

Vu le décret du 3 janvier 1946 portant création à la présidence du Gouvernement du conseil du plan de modernisation et d'équipement et fixant les attributions du commissaire général du plan;

Vu le décret du 16 janvier 1947 relatif aux modalités d'exécution du plan de modernisation et d'équipement et fixant à cet égard les attributions du conseil du plan et du commissaire général du plan;

Vu le décret du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer, par arrêté, leur signature,

Arrête:

Art. 1er. — Délégation permanente est donnée à M. Jean Monnet, commissaire général du plan, pour signer au nom du président du conseil:

a) Toutes ordonnances de payement, de virement et de délégation émises sur les crédits ouverts au budget de la présidence du conseil au titre du commissariat général du plan, toutes pièces justificatives de dépenses, tous ordres de recettes, toutes décisions portant engagement de dépenses, tous marchés de fournitures et approbation desdits marchés, en général, toutes opérations comptables intéressant ce même budget;

b) Tous arrêtés ou décisions portant nomination dans les services du commissariat général du plan.

Art. 2. — En cas d'absence ou d'empêchement du commissaire général du plan, M. Etienne Hirsch, commissaire général adjoint, et M. Maurice Aicardi, chef de service, sont autorisés à signer en son nom tous les actes visés à l'article 1er (*a* et *b*).

Art. 3. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française et prendra effet du 10 mars 1951.

Fait à Paris, le 12 mars 1951.

HENRI QUEUILLE.

Liste d'admission en qualité d'auditeurs au centre de hautes études administratives.

Par arrêté du 15 mars 1951:

Sont admis en qualité d'auditeurs au centre de hautes études administratives (cycle de travaux, du 30 mars au 7 juillet 1951):

MM.

Arnaud (Désiré), préfet.

Babault (Jean), administrateur civil au secrétariat d'Etat aux forces armées (guerre).

Baggio (Antonio), chef d'escadrons.

Birckel (Charles), officier détaché au secrétariat permanent de la défense nationale.

Boissin (Henri), ingénieur en chef des ponts et chaussées.
Borros (Jacques), sous-chef de bureau au ministère de la reconstruction et de l'urbanisme.
Combes (Robert), administrateur des colonies.
Criscuolo (François), administrateur au ministère des postes, télégraphes et téléphones.
Decroix (Pierre), administrateur civil au ministère des travaux publics, des transports et du tourisme.
Forestier (Pierre), administrateur civil au ministère des finances et des affaires économiques (finances).
Hoffmann (Eugène), ingénieur des ponts et chaussées.
Guinot (Jean), administrateur civil à la présidence du conseil.
Jaume (René), administrateur civil au ministère des finances et des affaires économiques (affaires économiques).
Jouanique (Marcel), administrateur civil au ministère des travaux publics, des transports et du tourisme.
Lafferrerie (Michel), chef de bataillon.
Lamarque (Henri), administrateur des services civils de l'Indochine.
Lévy (Guy), administrateur civil au ministère des travaux publics, des transports et du tourisme.
Mafart (Michel), conseiller référendaire à la cour des comptes.
Marty (Pierre), administrateur civil au ministère des finances et des affaires économiques (finances).
Mignon (Jacques), expert économique d'Etat.
Mondin (Gilbert), commissaire ordonnateur de l'air.
Raynaud (Robert), ingénieur des ponts et chaussées.
De Saint-Jorre (Jean), sous-préfet.
Simon (Pierre), administrateur civil au ministère des travaux publics, des transports et du tourisme.
Zerkovitch (Paul), administrateur des services civils de l'Algérie.

Sont admis en qualité d'auditeurs libres pour le même cycle de travaux.

MM.

Daudemard-Gregnac (Jean), ingénieur principal au service commercial de la Société nationale des chemins de fer français.
Dubuc (Roger), adjoint au chef du service de l'information et de la presse à la fédération nationale des transports routiers.
Grippon (René), chef des bureaux du service des études juridiques à la Régie autonome des transports parisiens.
Poussier (Jean-Jacques), chef du secrétariat général de la Compagnie générale pour la navigation du Rhin.

VICE-PRESIDENCE DU CONSEIL

Cabinet du vice-président du conseil.

Le vice-président du conseil,

Vu le décret du 28 juillet 1948 portant règlement d'administration publique relatif à la composition des cabinets ministériels;
Vu le décret du 10 mars 1951 portant nomination des membres du Gouvernement,

Arrête:

Art. 1er. — Sont nommés au cabinet du vice-président du conseil:

Directeur du cabinet.

M. Maurice Cruchon, directeur au ministère des finances.

Chef de cabinet.

Mlle Jeanne-Paule Sicard, agrégée de l'Université

Conseiller technique.

M. Jean Legaret, auditeur au conseil d'Etat.

Chargée de mission.

Mme de-Kerguelen, sous-directeur à la direction de la documentation.

Chef adjoint de cabinet.

M. Jean-François Le Douarec, diplômé d'études supérieures de droit, chargé du secrétariat particulier.

Attachés.

M. Henri Cornellier, dit Henri Jeance, journaliste.
M. Joseph Raybaud, licencié en droit.

Fait à Paris, le 12 mars 1951.

R. PLEVEN.

MINISTERE DE LA JUSTICE

Décret portant substitution et addition de nom.

Rectificatif au *Journal officiel* du 25 janvier 1951: page 862, 2e colonne, au lieu de: « Iochvedson (Michel), né le 30 juillet 1924, à Dantzig (ville libre)... sont autorisés à substituer à leur nom patronymique celui de « Jacquemaire », afin de s'appeler légalement à l'avenir « Jacquemaire », au lieu de Iochvedson », lire: « Iochvedson (Michel), né le 30 juillet 1924, à Dantzig (ville libre)... sont autorisés à substituer à leur nom patronymique celui de « Jacquemain », afin de s'appeler légalement à l'avenir « Jacquemain », au lieu de Iochvedson ».

Administration pénitentiaire.

Par arrêté du 8 mars 1951:

Sont désignés en qualité de médecin:

De la maison d'arrêt de Sens: M. le docteur Bonnardot (Jacques), en remplacement de M. le docteur Moreau, atteint par la limite d'âge.

De la maison d'arrêt de Chartres: M. le docteur Pichon (Gustave), en remplacement de M. le docteur Poirel, décédé.

Des prisons de Mulhouse: M. le docteur Ginglinger (René), en remplacement de M. le docteur Dreyfus, démissionnaire.

De la maison d'arrêt de Vienne: M. le docteur Cuny (Jean), en remplacement de M. le docteur Perret, atteint par la limite d'âge.

De la maison d'arrêt de Montluçon: M. le docteur Pointud (Paul), en remplacement de M. le docteur Montel, démissionnaire.

Sont désignés en qualité d'aumonier:

De la maison centrale et de la maison d'arrêt de Riom: M. l'abbé Faure (Gabriel), en remplacement de M. l'abbé Bouilloc, démissionnaire.

De la maison centrale d'Ensisheim: M. l'abbé Morand (Robert), en remplacement de M. l'abbé Miesch (Joseph), démissionnaire.

De la maison d'arrêt de Draguignan: M. l'abbé Meiran (Victorin), en remplacement de M. l'abbé Edel, démissionnaire.

De la maison d'arrêt d'Orléans: M. l'abbé Blandin (Jules), en remplacement de M. l'abbé Tillot, démissionnaire.

De la maison d'arrêt des Sables-d'Olonne: M. l'abbé Billon (Etienne), en remplacement de l'abbé Bodin, démissionnaire.

De la maison d'arrêt de Dreux: M. l'abbé Charlot (Joseph), en remplacement de M. l'abbé Motte, démissionnaire.

Du fort de la Duchère à Lyon: M. le père Bollotte (Joseph), en remplacement de M. l'abbé Bertrand, démissionnaire.

Par arrêté du 8 mars 1951, il est mis fin aux fonctions de M. le chanoine Cresp (Jean), aumônier catholique de la maison d'arrêt de Grasse.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

Autorisation de recrutement de personnel auxiliaire à l'administration centrale du ministère des affaires étrangères.

Le ministre des affaires étrangères, le ministre du budget et le ministre du travail et de la sécurité sociale,

Vu la loi n° 48-1104 du 10 juillet 1948, n° 50-135 du 31 janvier 1950;
Vu la loi de finances pour l'exercice 1950;
Vu le décret n° 48-1600 du 13 octobre 1948 relatif au recrutement des personnels non titulaires;
Vu la loi n° 50-400 du 3 avril 1950 portant réforme de l'auxiliariat et notamment son article 2,

Arrêtent:

Art. 1er. — Par dérogation aux dispositions de l'article 1er du décret du 13 octobre 1948, est autorisé, à l'administration centrale du ministère des affaires étrangères, le recrutement de 5 agents auxiliaires ou contractuels.

Art. 2. — En vue de sauvegarder les droits des agents licenciés des services publics par mesure de compression budgétaire, il ne pourra être pourvu à un emploi par voie de recrutement direct qu'avec l'avis conforme du centre d'orientation et de réemploi.

Art. 3. — Le personnel sera recruté pour une durée limitée à une année, sous réserve de l'application des dispositions du 3e alinéa *in fine* de l'article 2 de la loi n° 50-400 du 3 avril 1950.

Art. 4. — Le ministre des affaires étrangères, le ministre du budget et le ministre du travail et de la sécurité sociale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 1er mars 1951.

Le ministre des affaires étrangères,
Pour le ministre des affaires étrangères et par délégation:
Le directeur général,
RAYMOND BOUSQUET.

Le ministre du budget
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
ROBERT BLOT.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,
Pour le ministre et par délégation;
Le directeur du cabinet,
JACQUES DOUBLET.

Commissariat général aux affaires allemandes et autrichiennes.

Par arrêté en date du 7 mars 1951, M. Martin de Marolles (Claude-Marie-François-Paul), administrateur de 2e classe, 2e échelon, est placé en service détaché auprès du ministère des affaires étrangères (commissariat général aux affaires allemandes et autrichiennes), en qualité de chargé de mission, pour une période de cinq ans, à compter du 15 décembre 1949.

Conseillers et secrétaires d'Orient et d'Extrême-Orient.

Par arrêté en date du 7 mars 1951, M. Lebocq (Serge), secrétaire d'Extrême-Orient, 4e échelon, est placé en position de service détaché auprès du haut commissariat de la République française pour l'Indochine à Saïgon, pour exercer les fonctions de conseiller diplomatique adjoint, du 11 août 1950 au 7 janvier 1951.

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Décret du 14 mars 1951 portant reconnaissance d'une association comme établissement d'utilité publique.

Par décret en date du 14 mars 1951, a été reconnue comme établissement d'utilité publique l'association dite Association pour l'école ménagère et rurale de l'orphelinat de Malbuisson, dont le siège est à Malbuisson (Doubs).

Décret du 14 mars 1951 portant nomination d'un conseiller de préfecture.

Par décret en date du 14 mars 1951, M. Ourgaut (Charles), sous-préfet de 1re classe, est nommé conseiller de préfecture de 1re classe, et affecté en cette qualité au conseil de préfecture interdépartemental de Marseille, en remplacement de M. Bernard (Louis), précédemment admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Décret du 14 mars 1951 admettant un président de conseil de préfecture interdépartemental à faire valoir ses droits à la retraite.

Par décret en date du 14 mars 1951, M. Jaquin (Ferdinand), président du conseil de préfecture interdépartemental de Bordeaux, est admis, sur sa demande, à faire valoir ses droits à la retraite.

M. Jaquin (Ferdinand) est nommé président de conseil de préfecture interdépartemental honoraire.

Décret du 14 mars 1951 portant modification du traitement alloué à un sous-préfet en disponibilité.

Par décret en date du 14 mars 1951, le traitement alloué à M. Constant (Roger), sous-préfet hors classe en disponibilité, est porté, à compter du 1er janvier 1951, au taux annuel de 50.000 F.

Décret du 14 mars 1951 portant modification du traitement alloué à un sous-préfet en disponibilité.

Par décret en date du 14 mars 1951, le traitement alloué à M. Lepinard (Maurice), sous-préfet de 2e classe, en position de disponibilité, est porté, à compter du 1er janvier 1951, au taux annuel de 45.900 F.

Décret autorisant l'office public d'habitations à loyer modéré du département de la Seine à céder à l'amiable à la société anonyme coopérative d'épargne, de prévoyance et d'habitations à loyer modéré, à capital variable « Terre et Famille », un ensemble de terrains lui appartenant, sis à Boulogne-Billancourt.

Rectificatif au *Journal officiel* du 15 février 1951: page 1582, 1re colonne, 11e ligne, au lieu de: « 30 décembre 1950 », lire: « 30 décembre 1949 ».

Octroi d'avances aux collectivités locales par le fonds national de compensation des allocations familiales.

Rectificatif au *Journal officiel* du 7 mars 1951, page 2423, 1re colonne, octroi d'avances aux collectivités locales par le fonds national de compensation des allocations familiales, article 1er, alinéa 2, 5e ligne, au lieu de: « prestations (allocations de maternité, allocations familiales, allocation de salaire unique, allocations prénatales) », lire: « prestations obligatoires ».

Sûreté nationale.

COMMANDANTS

Par arrêtés en date du 1er février 1951, sont mutés dans l'intérêt du service:

M. Berger (Gaston), commandant de C. R. S. de 2e classe à la compagnie républicaine de sécurité n° 82.

M. Labernadie (Georges), commandant de C. R. S. de 2e classe à la compagnie républicaine de sécurité n° 132.

Par arrêtés en date du 24 février 1951, sont admis à faire valoir leurs droits à la retraite, en application des dispositions de l'article 8 de la loi du 3 septembre 1947:

M. Barthe (Ferdinand), commandant principal de C. R. S. de 2e classe à la compagnie républicaine de sécurité n° 183.

M. Bourrel (Louis), commandant de C. R. S. de 2e classe à la compagnie républicaine de sécurité n° 162.

OFFICIERS

Par arrêté en date du 25 janvier 1951, M. Hennequin (Théodore), officier de paix principal de 1re classe au corps urbain de Belfort, est admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Par arrêtés en date du 29 janvier 1951, sont admis à faire valoir leurs droits à la retraite en application des dispositions de l'article 8 de la loi du 3 septembre 1947:

M. Balufin (Lucien), officier de paix principal de 1re classe au corps urbain de Lyon.

M. Barquon (Jean), officier de paix principal de 1re classe au corps urbain de Lille.

M. Devedeux (Guittard), officier de paix principal de 1re classe au corps urbain de Clermont-Ferrand.

M. Jalard (Joseph), officier de paix principal de 1re classe au corps urbain de Lyon.

M. Lecanu (Louis), officier de paix principal de 1re classe à la brigade routière de Rouen.

M. Mahinc (Jacques), officier de paix principal de 1re classe à la brigade routière de Lyon.

B. Benoit (Marius), officier de paix de 1re classe au corps urbain de Lyon.

M. Brossat (Armand), officier de paix de 1re classe au corps urbain de Lyon.

M. Culis (Samuel), officier de paix de 1re classe au corps urbain de Roubaix.

M. Dupont (Maurice), officier de paix de 1re classe au corps urbain de Rouen.

M. Durdux (Germain), officier de paix de 1re classe au corps urbain de Reims.

M. Duretz (Félix), officier de paix de 1re classe au corps urbain d'Armentières.

M. Kohl (Jean), officier de paix de 1re classe au corps urbain d'Amiens.

M. Lefebvre (Georges), officier de paix de 1re classe au corps urbain de Creil.

Par arrêtés en date du 1er février 1951, sont mutés dans l'intérêt du service:

M. Jarillon (Théodore), officier principal de C. R. S. de 1re classe à la compagnie républicaine de sécurité n° 32.

M. Morney (Moïse), officier principal de C. R. S. de 1re classe à la compagnie républicaine de sécurité n° 11.

M. Congard (Roger), officier de C. R. S. de 1re classe à la compagnie républicaine de sécurité n° 16.

M. Senechal (Gabriel), officier de C. R. S. de 1re classe à la compagnie républicaine de sécurité n° 21.

Par arrêté en date du 24 février 1951, M. Georges (Marcel), officier de paix principal de 1re classe au corps urbain de Clermont-Ferrand, est admis à faire valoir ses droits à la retraite, en application des dispositions de l'article 8 de la loi du 3 septembre 1947.

Par arrêté en date du 28 février 1951, M. Normand (Michel), officier de C. R. S. de 1re classe à la compagnie républicaine de sécurité n° 81, est suspendu de ses fonctions avec demi-traitement.

MINISTERES DES FINANCES ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES ET DU BUDGET

Remise de débet.

Par arrêté en date du 26 février 1951, le ministre des finances et des affaires économiques a fait remise gracieuse, sous réserve du versement des sommes auxquelles son épouse peut prétendre à titre de pensions de réversion pour la période du 19 juin 1945 au 6 août 1949, à M. Le Clech (Yves), en capital et intérêts, de la somme de 717.708 F qu'il a indûment perçue, pendant la même période, sur ses pensions mixtes d'invalidité n° 81567 et militaire d'ancienneté n° A 18824 et civile n° R 18388 revisée et réinscrite sous le n° B 49001-651.

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE

Décrets portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Rectificatif au *Journal officiel* du 27 février 1951:

Page 1985, 2e colonne, au grade d'officier, au lieu de: « Collet (Joseph-Etienne), ancien soldat du 6e bataillon de chasseurs alpins, classe 1918, mle 1282 au recrutement de Bourgoen », lire: « Collet (Joseph-Etienne), ancien soldat du 6e bataillon de chasseurs alpins, classe 1918, mle 1282 au recrutement de Bourgoin ».

Page 1986, 1re colonne, au grade d'officier, au lieu de: « Delourme (André-Gustave-Julien), ancien soldat du 106e régiment d'infanterie, classe 1914 », lire: « Delourme (André-Gustave-Jules), ancien soldat du 106e régiment d'infanterie, classe 1914 ».

Page 1986, 2e colonne, au grade de chevalier, au lieu de: « Chesnay (Pierre-Gabriel), ancien soldat du 82e régiment d'infanterie », lire: « Chesnay (Oscar-Gabriel), ancien soldat du 82e régiment d'infanterie ».

Décret portant concession de la médaille militaire.

Rectificatif au *Journal officiel* des 20 et 21 février 1950: militaires dégagés des cadres, infanterie, page 2052, 2e colonne, au lieu de: « Moreau (Charles) », lire: « Moreau (Joseph-Marie) ».

Remises de débets.

Par arrêté du 20 février 1951, sous réserve du payement préalable de la somme de 6.714 F, il est fait remise gracieuse à Mme veuve Baudry (Gabrielle), demeurant à Saint-Martin-de-Ré (Charente-Maritime) de la somme de 13.428 F restant due sur celle de 18.428 F indûment perçue par suite de cumul de prestations familiales avec une délégation de solde pendant la période du 1er janvier 1946 au 30 mai 1947.

Par arrêté du 23 février 1951 et sous réserve du versement préalable de la somme de 2.500 F, il est fait remise gracieuse à Mlle Faure (Marie-Louise), auxiliaire de bureau au magasin d'habillement de Casablanca (Maroc) de la somme de 5.055 F dont elle est redevable envers le Trésor pour trop-perçu sur indemnité de logement.

Par arrêté en date du 23 février 1951, il est fait remise gracieuse à M. Franco (Antoine), surveillant de travaux à la direction des travaux du génie de Tunis, de la somme de 9.480 F trop-perçue au titre du salaire pendant la période du 1er janvier 1948 et 31 octobre 1948.

Par arrêté en date du 23 février 1951, il est fait remise gracieuse à l'adjudant Ducellis (Georges), demeurant 4 *bis*, avenue Thiers, Pau, de la somme de 15.913 F, indûment perçue au titre de la solde pendant la période du 1er janvier 1948 au 30 juin 1949.

Par arrêté en date du 23 février 1951, sous réserve d'un versement préalable de 11.500 F, il est fait remise gracieuse à M. l'aspirant de réserve Jacques (Jean-Marie), résidant 19, chemin des Caillols, par Saint-Barnabé, Marseille, de la somme de 23.669 F indûment perçue au titre de la solde pendant la période de convocation du 2 au 29 août 1948.

Par arrêté en date du 23 février 1951, sous réserve d'un versement de 25.000 F, il est fait remise gracieuse à l'ex-sergent-chef Goujon (Camille), résidant à Paris (17e), 25, rue Lécluse, de la somme de 49.536 F indûment perçue au titre de la solde de dégagement des cadres pendant la période du 2 mai 1947 au 7 mai 1948.

Par arrêté en date du 23 février 1951, il est fait remise gracieuse à la succession de l'adjudant Marot (Daniel) de la somme de 22.233 F indûment perçue au titre de la solde par l'intéressé.

Par arrêté en date du 23 février 1951, il est fait remise gracieuse au sergent de réserve Sabourin (Michel-Jean-Henri) de la somme de 19.766 F indûment perçue au titre de la solde pendant la période du 23 juin 1948 au 30 juillet 1948.

Par arrêté du secrétaire d'Etat à la marine et du ministre des finances et des affaires économiques en date du 28 février 1951, il est fait remise gracieuse à M. Messager (Roger), ex-quartier maître canonnier, demeurant rue Saint-Guénal, à Landivisiau (Finistère), de la somme de 5.558 F représentant un trop-perçu de solde de l'exercice 1946.

Remboursement au Trésor, par les élèves de l'école du service de santé militaire, des frais de scolarité.

Le ministre de la défense nationale,

Vu l'article 152 de la loi du 16 avril 1930 portant fixation du budget général de l'exercice 1931, modifiée en dernier lieu par la loi du 1er septembre 1941;

Vu le décret du 19 septembre 1919 concernant la réorganisation de l'école du service de santé militaire, modifié en dernier lieu le 2 mars 1937;

Vu le décret du 16 octobre 1930 fixant les sommes à rembourser par les élèves et anciens élèves de l'école du service de santé militaire, en application de l'article 152 de la loi précitée,

Arrête:

Article unique. — Pour l'année scolaire 1950-1951, le montant de la somme à rembourser par les élèves de l'école du service de santé militaire, en application de l'article 152 de la loi de finances du 16 avril 1930 est fixé à 131.000 F, somme à majorer de la valeur du trousseau ou du complément de trousseau délivré aux élèves dans le courant de cette même année et décompté suivant le prix figurant au tarif de cession ou pour les livres au prix de revient, ainsi que du montant des frais de scolarité près les facultés.

Fait à Paris, le 26 février 1951.

JULES MOCH.

Indemnité de vacation accordée aux médecins pour les opérations de revision.

Le ministre de la défense nationale et le ministre du budget,

Vu les arrêtés des 8 janvier et 13 décembre 1946, 25 février 1947, 18 juin 1948, 2 mai 1949 et 23 juin 1950,

Arrêtent:

Art. 1er. — Pour les opérations de revision, l'indemnité de vacation accordée aux médecins de réserve est décomptée comme suit:

450 F pour la première heure de séance;
350 F pour la seconde heure de séance;
300 F pour la troisième heure de séance,

sans que le montant des indemnités à accorder à chaque médecin puisse dépasser 1.100 F par vacation d'une demi-journée, le nombre de vacations ne pouvant lui-même excéder deux par journée.

Art. 2. — Le directeur du contrôle, du budget et du contentieux au ministère de la défense nationale, et le directeur du budget au ministère des finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui aura effet à compter du 1er mars 1951.

Fait à Paris, le 1er mars 1951.

Le ministre de la défense nationale,
Pour le ministre et par délégation:
Le secrétaire général,
KAHN.

Le ministre du budget,
Pour le ministre et par autorisation:
Le directeur du budget,
R. GOETZ.

Autorisation de recrutement de personnel non titulaire au service des essences des armées.

Le ministre de la défense nationale, le ministre du travail et de la sécurité sociale et le ministre du budget,

Vu le décret du 13 octobre 1948 relatif au recrutement des personnels non titulaires;

Vu la circulaire n° 153 43/B/4 du 3 décembre 1948 du ministre des finances;

Vu l'arrêté du 2 novembre 1949 portant délégation de signature au directeur du cabinet du ministre de la défense nationale,

Arrêtent:

Art. 1er. — Par application de l'article 2 du décret du 15 octobre 1948 susvisé, le service des essences des armées est autorisé à procéder au recrutement direct de:

Vingt-quatre employés auxiliaires de bureau;
Quatre-vingt-quatre ouvriers.

Art. 2. — En vue de sauvegarder les droits des agents licenciés des services publics par mesure de compression budgétaire, il ne pourra être procédé au recrutement que sur avis conforme du centre d'orientation et de réemploi.

Art. 3. — Le directeur du budget au ministère du budget, le directeur du centre d'orientation et de réemploi du ministère du travail et de la sécurité sociale et le directeur des essences des armées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 12 mars 1951.

Le ministre de la défense nationale,
JULES MOCH.

Le ministre du budget,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
ROBERT BLOT.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
JACQUES DOUBLET.

Commission supérieure des archives de la défense nationale.

Par arrêté du 1er mars 1951, sont adjoints temporairement aux membres de la commission supérieure des archives de la défense nationale énumérés à l'article 4 du décret n° 50-714 du 19 juin 1950 portant création de ladite commission:

M. Bourgin, directeur honoraire des archives nationales.
M. Renouvin, professeur à la Sorbonne.

Régisseurs d'avances.

Par arrêté en date du 2 mars 1951, M. le lieutenant Grosselin (René-Pierre) est nommé régisseur d'avances auprès du parc de la base aérienne n° 2/181, à Ivato (Madagascar), en remplacement de M. le lieutenant Chiron appelé à d'autres fonctions.

Transmissions.

Par arrêté en date du 7 mars 1951, le détachement au ministère de l'intérieur en qualité de chargés de mission sur contrat, de MM. Verret (René) et Mayneng (Eugène), agents mécaniciens de l'ex-cadre spécial temporaire des transmissions de l'Etat, du secrétariat d'Etat aux forces armées (guerre) est prolongé pour une durée de deux ans à compter du 1er juillet 1950.

Homologation de grade au titre des Forces françaises combattantes de l'intérieur.

Rectificatif au *Journal officiel* du 18 février 1951:

Page 1703, 1re colonne, au lieu de: « 3e région militaire, dans le grade de caporal (pour prendre rang du 9 juin 1944), Lembourg (Jules), né le 22 septembre 1923 », lire: « 3e région militaire, dans le grade de caporal (pour prendre rang du 9 août 1944), Lembourg (Jules), né le 22 septembre 1923 »; au lieu de: « 4e région militaire, dans le grade de sergent (pour prendre rang du juin 1944), Valéry (Louis), né le 13 juillet 1926 », lire: « 4e région militaire, dans le grade de sergent (pour prendre rang du 8 juin 1944), Valéry (Louis), né le 13 juillet 1926 ».

Page 1704, 2e colonne, au lieu de: « 1re région militaire (pour prendre rang du 2 juin 1944), Pierre (Léon), né le 24 novembre 1903, recrutement de Béthune, classe 1923, mle 2751) », lire: « 1re région militaire, dans le grade de commandant (pour prendre rang du 2 juin 1944), Pierre (Léon), né le 24 novembre 1903, recrutement de Béthune, classe 1923, mle 2751 ».

Page 1705, 2e colonne, au lieu de: « 8e région militaire (pour prendre rang du 4 juillet 1944), Eschalier (Félix), né le 3 février 1920, recrutement de Privas, classe 1940, mle 60 », lire: « 8e région militaire, dans le grade de sergent-chef (pour prendre rang du 4 juillet 1944), Eschalier (Félix), né le 3 février 1920, recrutement de Privas, classe 1940, mle 60 ».

Nomination d'aspirants de réserve.

Par arrêté du secrétaire d'Etat à la marine en date du 6 mars 1951, sont nommés aspirants de réserve interprètes et du chiffre:

(Pour compter du 1er mars 1951.)

Les élèves aspirants de réserve interprètes et du chiffre dont les noms suivent:

1 MM. Long (Bernard-Robert-Louis), du port de Toulon.
2 Troude (Jean-Claude), du port de Toulon.
3 Ameye (Pierre), du port de Toulon.
4 Stalla-Bourdillon (Antoine-Jean-François-Marcel), du port de Toulon.
5 Perrin (Jean-François-Philippe), du port de Toulon.
6 Majka (Bolec-Jean), du port de Toulon.
7 Bergman (Rolf-André), du port de Toulon.
8 Rouhet (Clément-Guy), du port de Toulon.
9 Baldini (René-Marie), du port de Toulon.
10 Vigier (Bernard-Marie-Jean), du port de Toulon.
11 Policard (Guy-Jean), du port de Toulon.
12 Deschamps (Alain-Julien-Denis), du port de Toulon.
13 Laroche (Dominique-Gabriel-Xavier), du port de Toulon.
14 Guillebot de Nerville (Louis-François), du port de Toulon.
15 L'Henoret (Jean), du port de Toulon.

Travaux maritimes.

Par arrêté du secrétaire d'Etat à la marine en date du 1er mars 1951, ont été définitivement admis, pour compter du 1er août 1950, dans les cadres du personnel civil technique d'exécution des travaux maritimes en qualité d'agents techniques de 3e classe, les agents techniques, nommés à titre provisoire, par arrêté du 9 août 1950, dont les noms suivent:

1 MM. Fabre (Emile).
2 Le Meur (Joseph).
3 Salaun (Paul).
4 Lecuyer (Lucien).
5 Collet (Paul).
6 MM. Campion (François).
7 Le Bris (Alexandre).
8 Geoffard (Jacques).
9 Le Pochat (Maurice).
10 Le Gall (Albert).

Armée de l'air (active).

Rectificatif au *Journal officiel* du 27 février 1951, page 2001, 2e colonne:

I. — Au lieu de: « Par arrêté du 20 janvier 1951, est placé hors cadres... », lire: « Par arrêté du 20 février 1951, est placé hors cadres... » (le reste sans changement).

II. — Au lieu de: « Par arrêté du 20 janvier 1951, M. le commandant du corps des officiers mécaniciens de l'air Grule... », lire: « Par arrêté du 20 février 1951, M. le commandant du corps des officiers mécaniciens de l'air Grule... » (le reste sans changement).

Troupes coloniales.

Par décision en date du 12 mars 1951, est promu au grade ci-dessous, au titre « régularisation »:

EUROPÉEN

(Pour compter du 1er janvier 1951.)

Spécialistes.

Maréchaux ferrants.

Au grade de maréchal des logis major maître maréchal.

Le maréchal des logis chef maître maréchal Moreau (Auguste-Pierre).

Admission à l'honorariat (armée de terre, troupes métropolitaines.)

Par décision du 28 février 1951, sont admis à l'honorariat de leur grade, à compter de la date de leur radiation des cadres:

Infanterie.

M. les lieutenants-colonels:

Panaget (Joseph-Marie-Stanislas).
Royer (Louis).

MM. les chefs de bataillon:

Alpy (Charles-Marie-Emmanuel).
Barthie (Roger-Marc).
Bechade de Fonroche (Augustin-Pierre-Robert).
Bernanose (Pierre-Raphaël).
Blachere (Ernest - Léon - Marie-Alfred).
Chauvin (André-Louis-Hippolyte).
Cramaussel (Georges-Victor).
Delbreil (Charles-Gabriel-Laurent-Marie-Jean).
Duclos (Marcel-Charles-Marie).
Gaillard (Alexandre-Emile-Pierre-Marie-Joseph).
Guetat (Paul-Marcel).
Larrue (Marc-Georges-Pierre).
Le Masson (Emile-Pierre).
Pomies (Antonin-Germain).
Potage (René-Auguste-Léon).
Robert (Victorin-Louis-Désiré).
Tissot (Jean-Marie).
Warin (Paul-André-Eugène).

MM. les capitaines:

Amy (Philippe-Henry).
Autret (Pierre-Marie-Corentin).
Bailly (Paul-Frédéric).
Basterreix (Félix-Victor).
Beau (Pierre-Nicolas).
Blanck (Jean).
Boufland (Marius-Jules-Auguste).
Bourdot (Marius - Georges - Constant).
Brunard - Chavagnat (René - Antoine-Henri).
Charneau (Paul).
Chatelain (Marcel-Jean-Victor).
Cheneau (Dolor-Adrien-Joseph).
Chimbault (Ismaël-Léon-Joseph).
Comte (Jean-Baptiste-Auguste-Joseph).
Damien (Benoît).
Daudon (Emile-Alexandre).
Desvaux (Henri).
Dirand (René-Jules).
Gaudillère (André-Pierre).
Gendre (Gaston-Albert-Armand).
Gensou (Joseph).
Giboin (René-Henri-Narcisse).
Granet (Pétrus).
Gruault (Jean).
Guiton (Jean-Eugène-Marie).
Ignace (Julien).
Lanez (Marcel-Jean-Henri).
Léger (Louis-Charles-François).
Leplat (Louis-Pierre-André).
De Lescure (Marie-Bernard-Henri-Geoffroy-Roger).
Magne-Rouchaud (Jean-Marie).
Manevy (Raoul-Georges).
Mangeard (Auguste-Marcel).
Meurillon (Augustin-Louis-Joseph)
Moreau (Henri-Ernest).
Noël (Gaston-Louis).
Papegay (Alphonse-Désiré).
Pavot (Abel-François-Henri).
Peuch (Pierre-Félix).
Pierson (Marcel-Lucien).
Poussin (Fulgence-Désiré).
Poutz (Charles-Henry).
Scarlat (Georges-Henri).
Stevenin (Georges-François).
Topin (Léon-Arthur-Clément-Victor).
Varin (Marcel-Jean-Albert).

MM. les lieutenants:

De Angelis (Janvier).
Barbier (Robert-Gustave).
Baril (Pierre-Eugène).
Boyer (Paul-Marie-Joseph).
Cartier (Joseph-Maurice).
Chaussat (Joseph).
Clos (Auguste-Joseph).
Collet (Marie-Joseph).
Delahaye (Augustin-Alfred).
Dixmier (André-Joseph).
Doll (Robert-André-Joseph).
Dompmartin (Marcel-Victor-Charles-Albert).
Dufour (Fernand).
Dupuy (Aimé-Paul-François).
Durup (Gustave-Ernest).
Faure (Albert-Camille).
Fourcade (Pierre-Marcel).
Giraudeau (Louis-Charles-Modéré).
Grégoire (Eugène-Ernest-Alfred).
Guenet (Gorges-Thomas).
Haller (Albert).
Iche (René - Maurice - Raoul - Lucien).
Joliot (Robert-Charles).
Justafre (Jean-Joseph-Michel).
Lampue (Pierre).
Laplane (Lucien).
Larrieu (Jean-Louis).
Martin (André-Henri-René).
Martin-Jaubert (Marie - Joseph - Louis).
Meygret (Albert).
Moly (Paul-Joseph-Jean-Baptiste)
Parrot (Gabriel - Marie - Prosper - Valéry).
Prichonnet (Emile).
Quesseveur (Jean-François-Marie)
Raulin (Albert-Antoine-Auguste).
Raymond (Jean-Augustin).
Schoumacher (Louis-Joseph).
Soumagnac (Pierre).
Thibaudat (Louis).
Tibaut (Pierre-Marcel).
Vaillant (Emile).
Verrier (Marcel-Louis-Eugène).
Viallet (Jean-Marie-Joseph).
Viaud (Ferdinand - Gustave - Armand).

MM. les sous-lieutenants:

Basiez (Léon-Maurice-Eugène).
Bouyou (Ferdinand-Louis).
Nicoli (Joseph-Antoine).

Arme blindée et cavalerie.

MM. les chefs d'escadrons:

Isnard (Georges-Emile-Adolphe).
De Vasselot de Regne (Marie-Louis-Jean).

M. le capitaine:

Martelet (Bon-Jules-Marie-Jean-Pierre).

MM. les lieutenants:

Bebot (Gilbert).
De Rarecourt de la Vallée de Pimodan (Louis - Gaston - Philippe-Marie-Isabelle).

Artillerie.

M. le lieutenant-colonel:

Bunel (Gervais-Denis-Lucien).

MM. les chefs d'escadron:

Bulle (Maurice-Marie-Joseph-Victor).
Falceto (René-Louis-Auguste).
Malet (Pierre-Eugène-Joseph).
Pigassou (Henri-Elie-Adrien).
Reffreger (Philippe-Jules-Marie).
Roche-Bruyn (Henri - Noël - Léon-Louis).
Sarrette (Grégoire - Léon - Emile - Louis-Roger).
Valabregue (Gaston - Edouard - Daniel).

MM. les capitaines:

Bardinon (Jean-Jules-Léon).
Bessec (André-Jean).
Delerry (Pierre-Edouard).
Depret-Bixio (Philippe-Serge).
Ferrieu (Marie-Louis-Roger).
Galonnier (André).
Granier (Louis-Joseph).
Hannetelle (Emile-Jean-Louis).
Lagoutte (Henri - Louis - Jean - Pierre).
Lefebvre (Eloi-Hippolyte).
Lévy-Bruhl (Jean-Paul).
Marcus (Etienne).
Mauhoy (Louis-Roger).
Mercier de Sainte-Croix (Pierre-Charles).
Pichot (Marcel-Léon).
Philippe (Marcel-André).
Plasman (Emile-Georges).
De Prat (André - Jean - Marie - Joseph).
Rodary (Paul-Marie-Emmanuel).
Trinquand (Henri-Marie-Léon).

MM. les lieutenants:

Abel (Louis).
Adam (François-Félix).
Behaghel (Joseph - Louis - Jean - Marie).
Blache (Jules-Lucien-Adolphe).
Bourges (Charles-Jacques).
Dubai (Henri).
Deire (Marcel-Armand-Paul).
Demarquette (André-Julien).
Fleury (André-Louis-Arthur).
Fourest (Marcel-Philippe-Henri).
Hugues (Antoine).
Jorre (André-Marie-Eugène).
Julliot de la Morandière (Robert-Marie-Pierre).
Lecat (Henri-Marie-Constant).
Marnot (Georges-Henri).
Meurisse (Pierre-Augustin-Constant).
Morin (Lucien-Auguste-François).
Natter (Henri-Georges).
Ostermeyer (Michel).
Perrin (André-Louis).
Reille (Roger-André-Henri).
Ringuet (Jean-Louis-Armand).
Simon (Robert-Henri-Albert).
Thiery (Lucien-Paul).
Videau (Jean-Pierre).
Yollant (Lucien-Charles).

MM. les sous-lieutenants:

Duffaut (André-Elie-Paul-Vincent).
Guiraud (Louis-Marius).
Schenck (Charles).

Train.

MM. les lieutenants:

Aubert (Roger-Jules-Robert).
Barthélémy (Maurice - Georges - Auguste).
Saint-Juvin (Emile-André).

Transmissions.

MM. les capitaines:

Dard (Jean-René).
Faidy (Marie-Joseph-André).
Legendre (André-Charles-Alexandre).
Metivier (Georges-Léon).
Roussel (Camille-Auguste).
Sarrebourse d'Audeville (Pierre-Hubert-Louis-Marie).
Tremisot (Marcel).

Cadre des adjoints de chancellerie

M. le capitaine:

Villaume (Robert-Louis-Marie).

Corps des interprètes militaires de réserve.

MM. les capitaines:

Thiebert (Pierre-Léon).
Zugmeyer (Marie-Louis-Jérôme).

M. le lieutenant:

Billard (Georges-Henri-Augustin).

Nomination au grade d'aspirant dans l'armée de terre (réserve).

Par décision en date du 7 mars 1951, est nommé à titre définitif au grade d'aspirant:

TROUPES COLONIALES

RÉSERVE

Artillerie.

(Pour prendre rang du 8 décembre 1944.)

M. l'aspirant de réserve d'artillerie coloniale Joly (Pierre-Alexandre-Marie), nommé à ce grade à titre provisoire en application des dispositions de la circulaire ministérielle n° 1580 E. M. G. G. 1 du 25 novembre 1944.

Admission à la retraite (armée de l'air).

Par décisions en date des 28 novembre 1950, 2, 14, 15, 16, 20, 31 décembre 1950, 3, 12, 13, 15, 23, 31 janvier 1951 et 1er, 5, 7, 27 février 1951, les officiers désignés ci-après sont admis à faire valoir leurs droits à pension de retraite.

I. — PROPORTIONNELLE

a) Sur demande, article 7 de la loi n° 46-607 du 5 avril 1946.

Corps des officiers de l'air.

CADRE NAVIGANT

(A compter du 16 décembre 1950.)

M. le capitaine Cazilhac (Robert-César-Louis-Just), né le 30 mars 1911.

(A compter du 1er février 1951.)

M. le lieutenant Robert (Raymond-Alfred-Rémy), né le 28 avril 1918.

Corps des officiers des services administratifs de l'air.

(A compter du 16 janvier 1951.)

M. le capitaine Pages (Louis-René-Marcel), né le 6 mars 1909.

b) Sur demande, article 9 (§ III), loi n° 48-1450 du 20 septembre 1948.

Corps des officiers de l'air.

CADRE NAVIGANT

(A compter du 31 décembre 1950.)

M. le capitaine Daubresse (Guy-Ernest), né le 28 juillet 1914.

Corps des officiers mécaniciens de l'air.

(A compter du 31 décembre 1950.)

M. le commandant Coindreau (Yves-Léandre-Edouard), né le 27 août 1906.

M. le commandant Le Torrec (Emile-Jean), né le 9 juillet 1904.

II. — POUR ANCIENNETE DE SERVICE

Sur demande, article 9, loi n° 48-1450 du 20 septembre 1948

Corps des officiers de l'air.

CADRE SÉDENTAIRE

(A compter du 8 janvier 1951.)

M. le capitaine Barreaux (Paul-Ignace-François), né le 21 février 1906.

(A compter du 1er avril 1951.)

M. le lieutenant Rivière (Jean-Baptiste-Léon), né le 6 février 1905.

(A compter du 30 avril 1951.)

M. le commandant Lanoue (Marcel-Louis), né le 28 août 1900.

Corps des officiers mécaniciens de l'air.

(A compter du 1er mars 1951.)

M. le lieutenant Perrin (Noël-Jean-Baptiste), né le 25 octobre 1904.

(A compter du 15 mars 1951.)

M. le capitaine Bouvet (Bernard-Régis), né le 26 avril 1902.

M. le lieutenant Duplech (Pierre), né le 26 avril 1904.

(A compter du 20 mars 1951.)

M. le lieutenant Lejeune (Marcel-Eugène-Louis), né le 5 septembre 1904.

(A compter du 1er avril 1951.)

M. le commandant Toulouse (Justin-Jean-Baptiste), né le 9 août 1903.

M. le lieutenant Michaud (Albert), né le 6 février 1908.

(A compter du 5 mai 1951.)

M. le commandant Audegond (André-François), né le 28 janvier 1901.

(A compter du 1er juin 1951.)

M. le lieutenant Morellini (Vincent), né le 4 août 1906.

Corps des officiers des services administratifs de l'air.

(A compter du 1er avril 1951.)

M. le capitaine Renaudin (René), né le 13 février 1907.

III. — PAR LIMITE D'AGE

(Ordonnance du 18 août 1945.)

Corps des officiers de l'air.

CADRE SÉDENTAIRE

(A compter du 12 mars 1951.)

M. le commandant Franckart (Charles-Edouard-Robert), né le 12 mars 1899.

Corps des officiers mécaniciens de l'air.

(A compter du 2 mars 1951.)

M. le lieutenant Tardieu (Gustave-Marius), né le 2 mars 1903.

(A compter du 11 mars 1951.)

M. le lieutenant Meublat (Albert), né le 11 mars 1903.

Corps des officiers des services administratifs de l'air.

(A compter du 8 mars 1951.)

M. le lieutenant Vitoux (Pierre-Emile-Louis), né le 8 mars 1903.

IV. — A L'EXPIRATION DU CONGE DEFINITIF DU PERSONNEL NAVIGANT

(Article 4 de l'ordonnance du 19 juillet 1943.)

(A compter du 1er février 1951.)

M. le lieutenant Kulling (Joseph-Eugène), né le 1er août 1907.

(A compter du 9 février 1951.)

M. le sous-lieutenant Monchanin (Jean-Julien), né le 9 août 1907.

(A compter du 4 mars 1951.)

M. le capitaine Luzoir (Bernard-Léon-François), né le 4 septembre 1903.

(A compter du 1er avril 1951.)

M. le colonel Azema de Castet La Boulbene (Aimé-Albert-Tallen), né le 20 novembre 1896.

M. le lieutenant-colonel Adam (Henri-Marie-Joseph-Gabriel), né le 14 juillet 1898.

M. le commandant Jacquelin (Roger-Albert-Honoré), né le 19 juillet 1901.

M. le capitaine d'active (commandant de réserve) Minard (Jules), né le 26 décembre 1901.

M. le capitaine Berges (Raymond), né le 21 décembre 1902.

M. le capitaine Horvatte (Alfred-Célestin-Auguste), né le 28 juin 1901.

M. le capitaine Mahfouf (Saïd, dit André), né le 29 mai 1903.

(A compter du 4 avril 1951.)

M. le colonel Cornillon (Charles-Marie-Fernand), né le 4 octobre 1897.

(A compter du 9 avril 1951.)

M. le commandant Bergon (André-René), né le 9 octobre 1901.

(A compter du 20 avril 1951.)

M. le lieutenant Courtiau (Etienne), né le 20 octobre 1907.

M. le sous-lieutenant Bellet (François-Jules-Louis), né le 20 octobre 1907.

(A compter du 26 avril 1951.)

M. le sous-lieutenant Pelletier (Yves-Adolphe-Gaston), né le 26 octobre 1907.

(A compter du 12 mai 1951.)

M. le lieutenant Grandsire (Emile-Gabriel-René-Paul), né le 12 novembre 1907.

Liste d'admissibilité à l'emploi d'agent technique de 3e classe du commissariat de la marine.

Sont déclarés admissibles à l'emploi d'agent technique de 3e classe du commissariat de la marine, à la suite du concours ouvert le 10 janvier 1951:

Spécialité « Métallurgiste ».

1 Le Failler (Roger), ouvrier ajusteur à la direction des constructions et armes navales de Brest.
2 Nicol (Jacques), ouvrier ajusteur à la direction des constructions et armes navales de Brest.
3 Kervella (Antoine), ouvrier ajusteur à la direction des constructions et armes navales de Brest.

Spécialité « Habillement ».

1 Roudaut (Jean), ouvrier dessinateur à la direction des travaux maritimes de Brest

Spécialité « Boulanger ».

1 Caous (Raymond), ouvrier dessinateur à la direction des constructions et armes navales de Brest.

Liste des candidats déclarés admis au deuxième peloton préparatoire aux pelotons d'élèves officiers de réserve de l'armée de l'air (deuxième promotion 1950).

Additif au *Journal officiel* du 30 décembre 1951, page 13377:

I. — Admission sur titres.

C. — *Candidats ayant satisfait aux examens de sortie d'une des écoles nationales techniques visées par le décret du 5 mai 1950.*

(Corps des officiers mécaniciens de réserve de l'air.)

MM. Lecœuvre (Henri-Albert-Théophile).
Malessan (Pierre-François).
Palous (Michel-Lucien-Clément).

Liste d'admission, dans le personnel navigant, en qualité d'élèves pilotes et d'élèves radiotélégraphistes de bord, de candidats ayant participé au recrutement des 8 et 9 novembre 1950.

Rectificatif au *Journal officiel* des 19 et 20 février 1951:

Page 1719, 2e colonne, Chapitre Ier, pilotes (admis après concours), no 53, au lieu de: « Fluchay (Pierre) », lire: « Flochlay (Pierre) ».

Liste des véhicules susceptibles d'être rétrocédés à leurs anciens propriétaires.

NUMEROS d'ordre.	GENRE	MARQUE	TYPE	NUMÉROS MATRICULE	NUMÉROS DU CHASSIS	NUMÉROS DU MOTEUR
			En compte a la direction du matériel de la 7e région militaire, Dijon			
			Motos.			
1	Moto.	F. N.	500	C. G. A. 2120	6854	6237
2	Moto.	Gillet.				
	Moto.	Herstal.	500	C. G. A. 5773	140039	140039
3	Moto.	Norton.	350	C. G. A. 5542	101322	77105
4	Moto.	Norton.	350	C. G. A. 5548	101380	101380
5	Side-car.	Norton.	500	C. G. A. 2772	3084	S 270328120
			Voitures légères.			
1	Voiture légère.	Aéro.	50	C. G. A. 9863	01475	01475
2	Voiture légère.	Cord.	812	C. G. A. 4950	32122 S	F. C. 2874
3	Voiture légère.	Chrysler.	404	C. G. A. 3966	1125	P8 125125
4	Voiture légère.	Citroën.	11 B	C. B. A. 9319	745000	DO 03530
5	Voiture légère.	Citroën.	11 B1	C. G. A. 2169	457045	Sans.
6	Voiture légère.	Citroën.	11 B1	C. G. A. 1577	446257	DL 07660
7	Voiture légère.	Ford.	F. 99 A	C. G. A. 3947	8 A 2423	4358174
8	Voiture légère.	Lancia.	Aprilia.	C. G. A. 4304	43821484	18758
9	Voiture légère.	Packard.	8 cyl.	C. G. A. 8177	10993424	146847
10	Voiture légère.	Packard.	8 cyl.	C. G. A. 8176	10992699	135562
11	Voiture légère.	Packard.	8 cyl.	200022	137278	137278
12	Voiture légère.	Packard.	8 cyl.	K 200128	108229355	749414
13	Voiture légère.	Peugeot.	302	C. G. A. 10703	757381	757381
14	Voiture légère.	Peugeot.	302	C. G. A. 4385	752363	752363
15	Voiture légère.	Peugeot.	202	C. G. A. 4380	815045	Sans.
16	Voiture légère.	Peugeot.	402 L	9343	796829	686146
17	Voiture légère.	Peugeot.	402 BL.	C. G. A. 3542	814030	731333
18	Voiture légère.	Peugeot.	402 L	K 136169	793947	793947
19	Voiture légère.	Pontiac.	LTRC. SEP	C. G. A. 5983	40261640	6596509
20	Voiture légère.	Renault BD 71.	Vivastella	C. G. A. 5964	944219	8015
21	Voiture légère.	Renault.	AEB 2 Juva 4	C. G. A. 5392	930548	21971
22	Voiture légère.	Renault.	Prima 4	C. G. A. 4388	ACL 4732	3463
23	Voiture légère.	Rosengart.	CR 539	C. G. A. 3899	500519	DJ 03006
24	Voiture légère.	Simca.	8	C. G. A. 3916	808473	808225
25	Voiture légère.	Studebaker.	37 AW	C. G. A. 3942	5273071	D 162676
26	Voiture légère.	Talbot.	T. 120	C. G. A. 5695	88533	66039
			Utilitaires.			
1	Camionnette.	Citroën.	23 U	C. G. A. 1443	724830	703742
2	Camionnette.	Citroën.	23 U	C. G. A. 8398	247819	GC 01847
3	Camionnette.	Citroën.	23 R	C. G. A. 5704	304653	F 04134
4	Camionnette.	Citroën.	23 R	C. G. A. 2133	304650	436162
5	Camionnette.	Citroën.	11 U	C. G. A. 5699	176881	Sans.
6	Camionnette.	Peugeot.	3 cyl. G	C. G. A. 10217	568762 S	568762
7	Camionnette.	Peugeot.	D. K. 5	C. G. A. 9820	907042	364215
8	Camionnette.	Peugeot.	D. K. 5	C. G. A. 1289	909308	909308
9	Camionnette.	Peugeot.	D. M. A.	C. G. A. 5758	946698	Sans.
10	Camionnette.	Renault.	ADV I.	C. G. A. 1799	856117	70059
11	Camion.	Citroën.	45 U	C. G. A. 9249	777516	SM 00692
12	Camion.	Citroën.	45 U	C. G. A. 4155	785823	SM 03005
13	Camion.	Citroën.	T 129	C. G. A. 10118	500788	751890
14	Camion.	Citroën.	45 U	C. G. A. 9363	779046	SF 1003
15	Camion.	Lancia.	3 RQ	C. G. A. 4166	4649635	12182
16	Camion.	Matford.	F 817 T	C. G. A. 3897	4359034	4359034
17	Camion.	Panhard.	1 D 15 S	C. G. A. 3628	119568	119568
18	Camion.	Citroën.	P 45	C. G. A. 2250	UZ 01575 Q	SG 02145
19	Autocar.	Eyland.	ABC	C. G. A. 2109	C 17 T	932

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

Relèvement du maximum de rémunération servant de base au calcul de la cotisation retenue sur les appointements ou salaires des tributaires de la caisse de retraites du personnel du Théâtre-Français.

Le ministre de l'éducation nationale, le ministre du budget et le ministre du travail et de la sécurité sociale,

Vu le décret n° 48-126 du 23 janvier 1948, portant règlement d'administration publique pour l'application de l'ordonnance du 4 octobre 1945 portant organisation de la sécurité sociale en ce qui concerne le statut de la caisse de retraites du personnel du Théâtre-Français modifié par le décret n° 49-196 du 14 février 1949;

Vu l'arrêté du 14 février 1949 pris pour l'application du décret ci-dessus visé,

Arrêtent:

Art. 1er. — La retenue de 6 p. 100 prévue au paragraphe 1er de l'article 3 du décret ci-dessus visé du 23 janvier 1948, est calculée sur un maximum de 630.000 F, pour ceux des tributaires de la caisse de retraites du personnel du Théâtre-Français qui perçoivent au théâtre des appointements ou salaires supérieurs à ce maximum.

Art. 2. — Le directeur général des arts et des lettres, le directeur du budget et le directeur général de la sécurité sociale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui aura effet du 1er avril 1950.

Fait à Paris, le 27 février 1951.

Le ministre de l'éducation nationale,
PIERRE-OLIVIER LAPIE.

Le ministre du budget,
Pour le ministre et par autorisation:
Le directeur du budget,
R. GOETZ.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
JACQUES DOUBLET.

Modification au règlement du diplôme de chirurgien dentiste de l'université de Lille.

Par arrêté en date du 6 mars 1951 est approuvée une délibération du conseil de l'université de Lille, modifiant le règlement du diplôme de chirurgien dentiste de cette université.

Architecture.

Par arrêté en date du 27 janvier 1951, M. Eisenbraun, architecte D. P. L. G., est chargé à titre provisoire et jusqu'au 31 décembre 1951 de fonctions d'architecte des monuments historiques pour la réparation des dommages de guerre des édifices suivants:

Edifices classés monuments historiques:

Ensisheim: hôtel de ville.
Feldach: église.
Mulhouse. Tour du cochon.
Thann: église Saint-Thiebault, halle aux blés, Tour des cigognes.
Vieux-Thann: église.

Edifices inscrits sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques:

Thann: Oriel de l'immeuble 4, rue Saint-Thiebault; Oriel de l'immeuble 1, rue de la Première-Armée-Française.

Par arrêté en date du 27 janvier 1951:

La mission de M. Herpe, inspecteur général des monuments historiques, est étendue aux édifices suivants: cathédrale, archevêché et autres édifices religieux de Reims.

La mission confiée à M. Chauvel, inspecteur général des monuments historiques, est étendue aux édifices du Sud-Est, en remplacement de M. Formige, chargé de mission spéciale.

M. Slym-Popper, architecte en chef des monuments historiques, est chargé de l'arrondissement de Pontoise (Seine-et-Oise), en remplacement de M. Camelot.

Par arrêté en date du 31 janvier 1951 du ministre de l'éducation nationale, M. Lison, architecte, est chargé pour l'année 1951 des fonctions d'architecte pour les édifices classés bâtiments civils dans le département de la Martinique.

M. Lison percevra les honoraires fixés par l'article 1er du décret du 5 avril 1947 modifié le 12 janvier 1948 à l'exclusion de toute autre rémunération, savoir (frais de vérification compris):

Pour les premiers 10 millions: 5 p. 100.
Au delà de 10 millions: 4 p. 100.

Les fonctions de M. Lison seront renouvelées d'office d'année en année à défaut de décision contraire de l'administration, avant le 31 décembre de chaque année.

Par arrêté en date du 22 février 1951, M. Gergères, vérificateur des bâtiments civils et des palais nationaux, est chargé, au titre des monuments historiques, de la vérification des travaux dans le département de l'Indre-et-Loire, en remplacement de M. Séné.

Bibliothèques.

Par arrêté en date du 7 mars 1951, Mlle Greiner (Lily), bibliothécaire à la bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg, est détachée pour une période de deux ans à compter du 1er octobre 1949, en qualité de membre de l'école française de Rome.

Enseignement du premier degré.

Par arrêté en date du 7 mars 1951, M. Cavelan (Pierre), instituteur de 4e classe du département des Côtes-du-Nord, est mis pour une durée de cinq ans, à compter du 1er novembre 1950 à la disposition du ministre de la justice pour exercer ses fonctions d'éducateur chef à l'établissement de Saint-Maurice.

Par arrêté en date du 7 mars 1951, M. Brugeille (Marcel), instituteur de 4e classe du département du Lot, est mis pour une durée de cinq ans, à compter du 1er octobre 1946, à la disposition du secrétaire d'Etat aux forces armées (Air), pour exercer ses fonctions à l'école professionnelle de la Société nationale de constructions aéronautiques du centre de Levallois.

Par arrêté du 7 mars 1951, M. Hospital (Alphonse), instituteur hors classe du département de la Corrèze, est mis, pour une durée de cinq ans, à compter du 1er octobre 1949, à la disposition du président de la fédération des travaux publics, pour exercer ses fonctions à l'école d'apprentissage d'Egletons (Corrèze).

Par arrêté du 7 mars 1951, M. Sclafer (André), instituteur de 6e classe du département du Lot, est mis, pour une durée de cinq ans, à compter du 15 octobre 1947, à la disposition du secrétaire d'Etat aux forces armées (Air) pour exercer ses fonctions à l'école professionnelle de la Société nationale de constructions aéronautiques du centre de Levallois.

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE, JEUNESSE ET SPORTS

Création d'une commission nationale professionnelle consultative du tourisme.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale, le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme et le secrétaire d'Etat à l'enseignement technique, à la jeunesse et aux sports,

Vu le décret n° 50-850 du 19 juillet 1950 portant délégation d'attributions au secrétaire d'Etat à l'enseignement technique, à la jeunesse et aux sports;

Vu l'arrêté du 15 avril 1948 portant création des commissions nationales professionnelles consultatives, modifié par l'arrêté du 14 août 1948,

Arrêtent:

Art. 1er. — Il est institué une commission nationale professionnelle consultative du tourisme.

Art. 2. — Cette commission est composée des membres suivants:

I. — REPRÉSENTATION DES POUVOIRS PUBLICS

M. Frezouls, directeur adjoint au ministère du travail et de la sécurité sociale (direction de la main-d'œuvre).

M. Massip, sous-directeur au commissariat général au tourisme.

M. Dallot, chef du service de l'organisation générale et des activités professionnelles (commissariat général au tourisme).

M. Labarre, chargé des questions de l'enseignement touristique (commissariat général au tourisme).

M. Dulos, inspecteur général de l'enseignement technique.

M. Montagnan, inspecteur général de l'enseignement technique.

M. Jeanne, directeur de l'école hôtelière de Paris.

M. Collin, directeur de l'école hôtelière de Nice.

II. — Représentation des employeurs

M. Rame, chef de la division du trafic voyageurs à la Société nationale des chemins de fer français.

M. Henry, inspecteur en chef à la compagnie Air France.

M. Picard chef du service des passagers à la Compagnie maritime des chargeurs réunis (comité central des armateurs de France).

Union syndicale des agences de voyage.

M. Haustraete, vice-président, directeur des bureaux de tourisme de la S. N. C. F.

M. Schloesing, président de « Voyages Havas Exprinter ».

M. Demonchy, administrateur de la Maison du voyage.

M. Lemaire, union nationale des agences de voyage, fédération internationale des agences de voyage.

Enseignement technique privé.

M. Delage, directeur de cours professionnels.

III. — Représentation des salariés

Cadres supérieurs.

M. Simonneau, fédération nationale des syndicats d'ingénieurs et de cadres supérieurs (C. G. C.).

M. Conter (fédération française des syndicats chrétiens d'employés, techniciens et agents de maîtrise (C. F. T. C.).

Cadres moyens.

M. Saimond, chambre corporative des courriers et guides nationaux.

M. Levy, fédération nationale des employés et cadres (C. G. T.).

Employés.

M. Houin, fédération française des syndicats chrétiens d'employés, techniciens et agents de maîtrise (C. F. T. C.).

M. Chatel, chambre corporative des courriers et guides nationaux.

M. Gillet, fédération nationale des employés et cadres (C. G. T.).

M. Planais, fédération des employés et cadres (C. G. T.-F. O.).

IV. — Représentation du personnel enseignant

a) *Syndicat national de l'enseignement technique.*

Branche écoles et services.

M. Philibert, professeur de collège technique.

b) *Syndicat national de l'enseignement technique.*

Formation professionnelle (C. G. T.)

Mme Winokour, professeur d'enseignement général de centre d'apprentissage.

c) *Syndicat national de l'enseignement technique.*

Centre d'apprentissage (C. G. T.-F. O.).

M. Paulo, directeur de centre d'apprentissage.

d) *Syndicat national des centres publics d'apprentissage et syndicat général de l'éducation nationale.*

Section enseignement technique (C. F. T. C.).

M. Mourrier, professeur d'enseignement général de centre d'apprentissage.

V. — Représentation des parents d'élèves

M. Ducorps, fédération nationale des associations de parents d'élèves des collèges modernes et techniques.

Un siège reste à pourvoir.

Art. 3. — Le directeur de l'enseignement technique est chargé de l'application du présent arrêté.

Fait à Paris, le 14 février 1951.

Le secrétaire d'Etat à l'enseignement technique, à la jeunesse et aux sports,
ANDRÉ MORICE.

Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,
Pour le ministre et par délégation:
Le chef de cabinet,
ANTOINE PARTRAT.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,
PAUL RAGON.

Enseignement technique.

Par arrêté du 7 mars 1951, les fonctionnaires dont les noms suivent: MM. Bruneteau (Roger), Carol (François), Lapuyade (Jean), Hoyau (Jules), Paret, professeurs de collège technique; Liebenguth, surveillant général; Mme Fabre, professeur de collège technique, sont maintenus à la disposition du ministre des affaires étrangères en vue d'exercer leurs fonctions au Maroc pour une période de deux années, à compter du 1er octobre 1941, à titre de régularisation, et en ce qui concerne Mme Fabre pour une période d'une année, à compter du 1er octobre 1942.

Par arrêté du 7 mars 1951, Mme Boulogne (Micheline), professeur technique adjoint de collège technique, du cadre normal, 1re catégorie, 2e classe, est maintenue en service détaché à la disposition du ministre des affaires étrangères, en vue d'exercer ses fonctions au Maroc pour une période de cinq années, à compter rétroactivement du 1er octobre 1947.

Par arrêté du 7 mars 1951, M. Carol, professeur de collège technique (cadre supérieur, 1re classe) est maintenu en service détaché auprès du ministre des affaires étrangères pour une période de cinq années à compter du 1er octobre 1948, en vue d'exercer ses fonctions au Maroc.

Par arrêté du 7 mars 1951, Mme Fabre (Marthe), professeur de collège technique, cadre normal, 2e catégorie, 3e classe, est maintenue en service détaché auprès du ministre des affaires étrangères, en vue d'exercer ses fonctions au Maroc, pour une période de cinq années, à compter rétroactivement du 1er octobre 1948.

Par arrêté du 7 mars 1951, M. Hoyau (Jules), professeur de collège technique, cadre supérieur, 1re classe, est maintenu en service détaché auprès du ministre des affaires étrangères, en vue d'exercer ses fonctions au Maroc pour une période de cinq ans, à compter rétroactivement du 1er octobre 1948.

Par arrêté du 7 mars 1951, Mme Hugel (Marie-Madeleine), professeur technique adjoint de collège technique, cadre normal, 2e catégorie, 1e classe, est placée en service détaché auprès du ministre des affaires étrangères en vue d'exercer ses fonctions au Maroc pour une période de cinq années à compter du 1er octobre 1948.

Par arrêté du 7 mars 1951, M. Lebel (Roger), professeur technique adjoint de collège technique, 7e échelon, est maintenu en service détaché à la disposition du ministre de la France d'outre-mer en vue d'exercer ses fonctions en Afrique occidentale française pour une nouvelle période de cinq années à compter du 1er décembre 1949.

Par arrêté en date du 7 mars 1951, M. Liebenguth (René), surveillant général de l'enseignement technique, 2e ordre, cadre supérieur, 1re classe, est maintenu en service détaché auprès du ministre des affaires étrangères, en vue d'exercer les fonctions d'économe à l'école industrielle et commerciale de Casablanca pour une période de cinq années, à compter rétroactivement du 1er octobre 1948.

Par arrêté en date du 7 mars 1951, M. Paret, professeur de l'enseignement technique, cadre supérieur, 1re classe, est maintenu en service détaché auprès du ministre des affaires étrangères, en vue d'exercer ses fonctions au Maroc pour une période de cinq années, à compter du 1er octobre 1948.

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS, DES TRANSPORTS ET DU TOURISME

Décret du 15 mars 1951 portant admission à la retraite du vice-président du conseil général des ponts et chaussées.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,

Décrète:

Art. 1er. — M. Boutet (Daniel), vice-président du conseil général des ponts et chaussées, est admis, sur sa demande, à faire valoir ses droits à la retraite pour ancienneté, en application de l'article 6 (§ 1er) de la loi du 20 septembre 1948, soixante-quatre ans d'âge, quarante-quatre ans de services.

Ces dispositions prennent effet au 1er avril 1951.

La cessation des fonctions de l'intéressé est fixée à la même date.

Art. 2. — Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme, est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 15 mars 1951.

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres :

Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,

ANTOINE PINAY.

Régies d'avances.

Par arrêté en date du 8 mars 1951, il est institué auprès du service de l'infrastructure aéronautique de l'Algérie (subdivision de l'aérodrome de Bône-les-Salines) une régie d'avances pour le payement des dépenses suivantes :

Salaires du personnel ouvrier et accessoires de salaires ;

Traitements et salaires des personnels auxiliaires et contractuels engagés ou quittant le service en cours de mois ;

Frais de déplacement et avances sur ces frais ;

Dépenses urgentes de matériel et de fonctionnement dans la limite prévue pour les achats sur simple facture.

Le montant maximum des avances susceptibles d'être consenties au régisseur est fixé à 1.350.000 F. Il en sera justifié dans le délai de quarante-cinq jours et dans les conditions prévues par les règlements sur la comptabilité publique.

Le régisseur désigné par arrêté du ministre des travaux publics, des transports et du tourisme est assujetti à la constitution d'un cautionnement fixé à 135.000 F. Il perçoit une indemnité de responsabilité d'un montant annuel de 3.000 F.

Par arrêté en date du 8 mars 1951, le montant maximum des avances pouvant être consenties au régisseur du service spécial des bases aériennes à Aix-en-Provence, est porté de 1.100.000 F pour le payement des dépenses suivantes :

Salaires du personnel ouvrier et accessoires de salaires ;

Frais de mission, de déplacement et avances sur ces frais ;

Dépenses de fonctionnement et de matériel dans la limite prévue pour les achats sur simple facture.

Le régisseur, nommé par arrêté du ministre des travaux publics, des transports et du tourisme, est assujetti à la constitution d'un cautionnement de 110.000 F. Il perçoit une indemnité de caisse d'un montant annuel de 3.000 F.

Modification à l'arrêté du 21 janvier 1950 relatif aux commissions administratives paritaires des personnels du secrétariat général à l'aviation civile et commerciale.

Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme et le secrétaire d'Etat chargé de la fonction publique et de la réforme administrative,

Vu la loi n° 46-2294 du 19 octobre 1946 portant statut général des fonctionnaires et notamment ses articles 20, 21 et 22 ;

Vu le décret n° 47-1236 du 7 juillet 1947 portant règlement d'administration publique relatif à l'organisation dans les administrations centrales des ministères et les administrations assimilées, des cadres d'adjoints administratifs et d'employés de bureau et à la fixation du statut de ces fonctionnaires et notamment son article 4 ;

Vu le décret n° 47-1237 du 7 juillet 1947 portant règlement d'administration publique relatif à l'organisation dans les administrations assimilées des cadres de secrétaires sténodactylographes et des sténodactylographes et à la fixation du statut de ces fonctionnaires et notamment son article 4 ;

Vu le décret n° 47-1370 du 24 juillet 1947, modifié par le décret n° 48-1708 du 5 novembre 1948 portant règlement d'administration publique et relatif aux commissions administratives paritaires et aux comités techniques paritaires ;

Vu l'arrêté du 13 décembre 1947 portant organisation pour l'administration centrale du secrétariat général à l'aviation civile et commerciale de commissions administratives paritaires ;

Vu l'arrêté du 21 janvier 1950 modifiant l'arrêté du 13 décembre 1947 ;

Vu le décret du 19 janvier 1951 portant création de corps d'hommes d'équipe, d'agents du service intérieur et d'huissiers,

Arrêtent :

Art. 1er. — Les dispositions des articles 1er et 2 de l'arrêté du 21 janvier 1950 susvisé sont remplacées par les dispositions suivantes :

« *Art.* 1er. — Il est créé à l'administration centrale du ministère des travaux publics, des transports et du tourisme (secrétariat général à l'aviation civile et commerciale), six commissions administratives paritaires compétentes à l'égard des personnels ci-après :

« 1° Administrateurs civils ;

« 2° Agents supérieurs ;

« 3° Secrétaires d'administration ;

« 4° Adjoints administratifs, chefs de groupe, adjoints administratifs, secrétaires sténodactylographes ;

« 5° Sténodactylographes, employés de bureau dactylographes et employés de bureau ;

« 6° Agents du service intérieur, hommes d'équipe. »

Art. 2. — Ces commissions sont placées auprès du chef du service de l'administration générale qui en assure la présidence. Leur composition est fixée ainsi qu'il suit :

NUMERO de la commission.	GRADES	NOMBRE de représentants du personnel. Titulaires.	NOMBRE de représentants du personnel. Suppléants.	NOMBRE de représentants de l'administration. Titulaires.	NOMBRE de représentants de l'administration. Suppléants.
1	Administrateurs civils de classe exceptionnelle	1	1	4	4
	Administrateurs civils de 1re classe	1	1		
	Administrateurs civils de 2e classe	1	1		
	Administrateurs civils de 3e classe	1	1		
2	Agents supérieurs de 1re classe	1	1	2	2
	Agents supérieurs de 2e et 3e classe	1	1		
3	Secrétaires d'administration de classe exceptionnelle et principaux	1	1	3	3
	Secrétaire d'administration de 1re classe	1	1		
	Secrétaire d'administration de 2e classe	1	1		
4	Adjoints administratifs, chefs de groupe et adjoints administratifs de classe exceptionnelle	1	1	4	4
	Secrétaires sténodactylographes de classe exceptionnelle				
	Adjoints administratifs de 1re classe				
	Secrétaires sténodactylographes du 7e au 12e échelon	1	1		
	Adjoints administratifs de 2e classe				
	Secrétaires sténodactylographes du 1er au 6e échelon	1	1		
	Adjoints administratifs de 3e classe	1	1		
5	Sténodactylographes	1	1	3	3
	Employés de bureau dactylographes et employés de bureau	2	2		
6	Brigadier chef, brigadiers, agents de service et hommes d'équipe	1	1	2	2
	Huissiers de direction	1	1		

Art. 3. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 10 mars 1951.

Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,

Pour le ministre et par délégation :

Le chef du cabinet,

ANTOINE PARTRAT.

Le secrétaire d'Etat à la fonction publique et à la réforme administrative,

Pour le secrétaire d'Etat et par délégation :

Le directeur de cabinet,

PIERRE CHAMBON.

Administrateurs civils.

Par arrêté en date du 8 mars 1951, M. Raynaud (Pierre), nommé dans le corps du contrôle de l'administration de l'aéronautique, est rayé du cadre des administrateurs civils à compter du 1er novembre 1950.

Ponts et chaussées.

Par arrêté en date du 6 mars 1951, M. Freyssinet (Eugène), ancien ingénieur des ponts et chaussées, a été nommé inspecteur général honoraire des ponts et chaussées, par application des dispositions de l'article 5 du décret du 25 février 1939.

Par arrêté en date du 6 mars 1951, M. Caquot (Albert), ancien ingénieur en chef des ponts et chaussées, membre de l'Institut, a été nommé inspecteur général honoraire des ponts et chaussées, par application des dispositions de l'article 5 du décret du 25 février 1939.

Par arrêté du 7 mars 1951, M. Magnin (Franck), adjoint technique des ponts et chaussées de 1re classe (cadre latéral), en service détaché auprès du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme, est maintenu dans la même situation pour 5 ans en vue d'occuper un emploi de reviseur principal, 1er échelon, au service interdépartemental de Chambéry.

Cette disposition aura effet du 1er février 1951.

Par arrêté du 8 mars 1951, M. Pierre Cot, ingénieur de 1re classe des ponts et chaussées au port autonome du Havre, inscrit au tableau d'avancement pour le grade d'ingénieur en chef, a été affecté, à compter du 16 mars 1951, à l'aéroport de Paris pour être chargé des fonctions de directeur des études et travaux.

Par arrêté du 8 mars 1951, M. Fontaine (Jean-Pierre), ingénieur de 2e classe des ponts et chaussées, en service détaché auprès du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme, a été, à compter du 1er mars 1951, réintégré dans les cadres de l'administration des travaux publics, des transports et du tourisme, et chargé de l'arrondissement « Parc et Orly-entretien » de la direction des études et travaux de l'aéroport de Paris.

MINISTERE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

Cabinet du secrétaire d'Etat.

Le secrétaire d'Etat à l'industrie et au commerce,

Vu le décret du 10 mars 1951 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu le décret du 28 juillet 1948 portant règlement d'administration publique en ce qui concerne les cabinets ministériels,

Arrête:

Art. 1er. — Sont nommés, à compter du 10 mars 1951, au cabinet du secrétaire d'Etat à l'industrie et au commerce:

Directeur de cabinet.

M. Deshusses, sous-préfet hors classe, hors cadre.

Chef de cabinet.

M. Doumenc, ingénieur en chef des ponts et chaussées.

Chefs adjoints.

M. Vochel (Lucien).

M. Esterez (Bernard), ingénieur agronome.

Attachés de cabinet.

M. Jalade (Marc), journaliste (Assemblée nationale).

M. Gourvil (Albert), professeur (Conseil de la République).

Mme Labbé (Marie-Thérèse).

Conseillers techniques.

M. Milin (Henri), administrateur civil au ministère des finances.

M. Lavenant (Louis), sous-directeur au ministère de l'industrie et du commerce.

Chef du secrétariat particulier.

Mme Pierrot (Kléber).

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 16 mars 1951.

ANDRÉ GUILLANT.

Délégation de signature.

Le secrétaire d'Etat à l'industrie et au commerce,

Vu le décret n° 50-848 du 17 juillet 1950 autorisant le secrétaire d'Etat à déléguer sa signature dans les conditions prévues par le décret du 23 janvier 1947;

Vu l'arrêté du 16 mars 1951 portant nomination des membres du cabinet,

Arrête:

Art. 1er. — Délégation permanente est donnée à M. Deshusses, directeur de cabinet, à l'effet de signer au nom du secrétaire d'Etat à l'industrie et au commerce tous actes, arrêtés ou décisions, à l'exclusion des décrets relevant de la compétence du secrétaire d'Etat à l'industrie et au commerce.

Art. 2. — Délégation permanente de signature est donnée dans les mêmes conditions à M. Doumenc, chef de cabinet.

Art. 3. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 16 mars 1951.

ANDRÉ GUILLANT.

Date des élections des représentants du personnel à la commission administrative paritaire des corps d'hommes d'équipe, d'agents du service intérieur et d'huissiers.

Le ministre de l'industrie et du commerce,

Vu le décret n° 47-1370 du 24 juillet 1947 portant règlement d'administration publique pour l'application de l'article 22 de la loi du 19 octobre 1946, relatif aux commissions administratives paritaires, ensemble les textes qui l'ont modifié;

Vu l'arrêté du 3 mars 1951 fixant la composition de la commission administrative paritaire des corps d'hommes d'équipe, d'agents du service intérieur et d'huissiers,

Arrête:

Art. 1er. — La date des élections des représentants du personnel à la commission administrative paritaire des corps d'hommes d'équipe, d'agents du service intérieur et d'huissiers, instituée au ministère de l'industrie et du commerce par l'arrêté du 3 mars 1951 susvisé, est fixée au jeudi 19 avril 1951.

Art. 2. — Le directeur de l'administration générale est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 9 mars 1951.

Pour le ministre et par délégation:
Le chef du cabinet,
ÉMILE ARRIGHI DE CASANOVA.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

Décret du 11 mars 1951 portant délégation de signature.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'agriculture,

Vu le décret du 31 mai 1862 portant règlement général sur la comptabilité publique, notamment les articles 62, 82 et 84;

Vu le décret n° 47-233 du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer par arrêté leur signature;

Vu le décret du 10 mars 1951 portant nominations de membres du Gouvernement;

Vu l'arrêté du 11 mars 1951 portant nominations des membres du cabinet,

Décrète:

Art. 1er. — Délégation permanente est donnée à M. Pierre Escoube, conseiller technique au cabinet du ministre de l'agriculture, à l'effet de signer, au nom du ministre, tous arrêtés, actes et décisions, à l'exclusion des décrets, et de signer également tous titres exécutoires mis en application de l'article 54 de la loi du 13 avril 1894.

Art. 2. — Le ministre de l'agriculture est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 11 mars 1951.

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre de l'agriculture,
PIERRE PFLIMLIN.

Remise de débet.

Par arrêté du 20 février 1951, il est fait remise gracieuse à M. Stelbli, journalier au dépôt d'étalons de la circonscription de Strasbourg, d'une somme de 67.500 F représentant une partie des recettes sur la monte, perdue lors du retour de cet agent de la station de monte d'Angervillers au dépôt.

Autorisation de recrutement d'une infirmière à l'administration centrale du ministère de l'agriculture.

Le ministre de l'agriculture, le ministre du budget et le ministre du travail et de la sécurité sociale,

Vu le décret n° 48-1600 du 13 octobre 1948 portant interdiction de recruter du personnel auxiliaire;

Vu la loi n° 50-400 du 3 avril 1950 portant réforme de l'auxiliariat et transformation d'emplois,

Arrêtent:

Art. 1er. — En application des dispositions de la loi du 3 avril 1950, est autorisé le recrutement, pour une durée d'un an, d'une infirmière à l'administration centrale du ministère de l'agriculture.

Art. 2. — En vue de faciliter le reclassement des agents licenciés des administrations publiques par mesure de compressions budgétaires, il ne pourra être procédé au recrutement direct de cet agent qu'avec l'avis conforme du centre d'orientation et de réemploi.

Art. 3. — Le chef du service de l'administration générale et du personnel au ministère de l'agriculture, le directeur du budget au ministère du budget et le directeur du centre d'orientation et de réemploi au ministère du travail et de la sécurité sociale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 3 mars 1951.

Le ministre de l'agriculture,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
ERWIN GULDNER.

Le ministre du budget,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
ROBERT BLOI.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
JACQUES DOUBLET.

Cabinet du secrétaire d'Etat.

Le secrétaire d'Etat à l'agriculture,

Vu le décret du 10 mars 1951 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu le décret du 28 juillet 1948 portant règlement d'administration publique, en ce qui concerne les cabinets ministériels;

Vu l'arrêté du 14 mars 1951 portant nominations au cabinet du secrétaire d'Etat à l'agriculture,

Arrête:

Art. 1er. — Sont nommés au cabinet du secrétaire d'Etat à l'agriculture:

Chef du secrétariat particulier.

M. Marc de Bruchard, membre correspondant de l'académie d'agriculture.

Chargé de mission.

M. Jacques Quillart, chef de service à la fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles.

Attachés de cabinet.

M. Henri Crepin, dit Claude Darcey, journaliste, chargé des relations avec la presse.
M. Jean-Jacques Antier, journaliste.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française et prendra effet à dater du 10 mars 1951.

Fait à Paris, le 16 mars 1951.

PAUL ANTIER.

Salaire forfaitaire destiné à servir de base à la cotisation due pour les apprentis des artisans ruraux.

Rectificatif au *Journal officiel* du 6 mars 1951, page 2384. Article 1er, 3e ligne, au lieu de: « salaire forfaitaire de 2.500 F », lire: « salaire forfaitaire mensuel de 2.500 F ».

Conseil supérieur de la coopération agricole.

Le ministre de l'agriculture,

Vu l'ordonnance n° 45-2325 du 12 octobre 1945, modifiée par la loi n° 46-1025 du 14 mai 1946, et relative au statut juridique de la coopération agricole;

Vu le décret n° 46-2248 du 16 octobre 1946 portant règlement d'administration publique et relatif à la composition et au fonctionnement du conseil supérieur de la coopération agricole et des comités d'agrément des coopératives agricoles;

Vu l'arrêté du 27 février 1950 nommant les membres du conseil supérieur de la coopération agricole,

Arrête:

Art. 1er. — M. Babb, président de la fédération nationale des coopératives de stockage d'oléagineux, demeurant au Blanc (Indre), est nommé membre du conseil supérieur de la coopération agricole, au titre de représentant des organisations coopératives et syndicales, en remplacement de M. Vimeux, décédé.

Art. 2. — Le directeur des affaires professionnelles et sociales est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 15 mars 1951.

Le ministre de l'agriculture,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
ERWIN GULDNER.

Institut national agronomique.

Par arrêté en date du 2 mars 1951, M. Pesson (Paul), docteur ès sciences, maître de conférences de zoologie à l'institut national agronomique, a été nommé dans cet établissement professeur dans la même discipline à dater du 1er janvier 1951, à la suite du concours sur titres et sur épreuves ouvert le 22 décembre 1950.

Services agricoles.

Par arrêté du 27 février 1951, Mlle Hoarau (Yolaine), dame dactylographe à la direction des services agricoles de la Réunion, est révoquée de ses fonctions, sans suspension des droits à pension, avec effet du 15 janvier 1951.

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE

Modification à l'arrêté du 5 mars 1947, modifié, fixant les circonscriptions des sociétés de secours minières.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,

Vu le décret du 27 novembre 1946 portant organisation de la sécurité sociale dans les mines, et notamment les articles 12 et 211;

Vu l'arrêté du 5 mars 1947 modifié fixant les circonscriptions des sociétés de secours minières,

Arrête:

Art. 1er. — Les dispositions de l'article 23 de l'arrêté du 5 mars 1947 modifié sont modifiées ainsi qu'il suit:

« *Art.* 23. — Il est institué une société de secours minière dite de Longwy.

« Sont comprises dans la circonscription de cet organisme les concessions de Saulnes-Sud, Micheville-Brehain, Godbrange, Mont-Saint-Martin, Herserange, Moulaine, Rehon-Musson, Hussigny, Errouville, Tiercelet, Villerupt-Crusnes, Saulnes-Nord, Lond-Longlaville et Mont-de-Châ. »

(La suite sans changement.)

Art. 2. — Le maître des requêtes au conseil d'Etat, directeur général de la sécurité sociale, est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 8 janvier 1951.

Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
JACQUES DOUBLET.

Modification de la Nomenclature générale des actes professionnels des médecins, chirurgiens, spécialistes, chirurgiens dentistes, sages-femmes et auxiliaires médicaux annexée à l'arrêté du 29 octobre 1945.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale et le ministre de la santé publique et de la population,

Vu l'arrêté du 29 octobre 1945 portant institution de la Nomenclature générale des actes professionnels;

Vu l'arrêté du 6 novembre 1945 modifié par les arrêtés du 19 avril 1948 et du 15 mai 1950 instituant la commission permanente de la Nomenclature générale des actes professionnels,

Arrêtent:

Art. 1er. — L'article 27 de la Nomenclature générale des actes professionnels est complété ainsi qu'il suit:

Coefficient 6 (PC × 6).

Après:
Ponction évacuatrice de pleurésie ou d'hydro-thorax,
Ajouter:
Ponction lombaire avec injection médicamenteuse.

Art. 2. — L'article 28 de la nomenclature générale des actes professionnels est complété comme suit:

4e partie: *membres inférieurs.*

Après:
Réfection d'un moignon,
Ajouter:
Redressement progressif des déformations du genou par appareillage unique ou répété (traitement global) ..... K x 50 E

. . . . . .

10e partie: *foie, voies biliaires.*

Ajouter:
Prélèvement par ponction du foie pour examen biologique .. K x 6

. . . . . .

10e partie: *rate, pancréas, surrénales.*

Ajouter:
Prélèvement par ponction de la rate pour examen biologique K x 8

. . . . . .

10e partie: *anus et rectum.*

Après:
Traitement des hémorroïdes par résection circulaire,
Ajouter:
Traitement de la fissure anale par injections sclérosantes .... K x 16

. . . . . .

7e partie: *thorax.*

Après:
Péricardotomie,
Ajouter:
Cardioplastie par voie abdominale ..... K x 80
Cardioplastie par voie thoraco-abdominale ..... K x 150

Art. 3. — L'article 37 de la nomenclature générale des actes professionnels est modifié et complété comme suit:

Larynx, trachée, bronches, hypopharinx, œsophage.

Remplacer:
Œsophagoscopie ou bronchoscopie avec ou sans prélèvement pour examen histologique:
Première séance ..... K x 50
Chaque séance suivante ..... K x 30 B
Par:
Œsophagoscopie ou bronchoscopie avec ou sans prélèvement, cautérisation ou aspiration:
Première séance ..... K x 50
Chaque séance suivante ..... K x 30 E
Supprimer:
Œsophagoscopie ou bronchoscopie en série par cautérisation chimique ou aspiration:
Chaque séance ..... K x 12 B

Art. 4. — L'article 46 de la nomenclature générale des actes professionnels est complété comme suit:

SECTION II

Ajouter:
44e Traitement par les ultra-sons:
Chaque séance ..... K x 3 E

SECTION IV. — *Roentgenthérapie.*

La note 1 est modifiée comme suit:

S'il s'agit de verrues, les coefficients applicables sont les suivants:

a) Traitement d'une verrue en une ou plusieurs séances (traitement global) ..... K x 20

b) Traitement de deux ou plusieurs verrues en une ou plusieurs séances (traitement global) ..... K x 30 E

SECTION VI. — *Physiothérapie.*

Ajouter:
d) Enveloppement d'un segment de membres ou de deux segments d'un même membre ..... K x 5 E
Enveloppement d'un ou plusieurs segments de plusieurs membres ..... K x 8 E

Art. 5. — Le maître des requêtes au conseil d'Etat directeur général de la sécurité sociale, et le directeur de l'hygiène sociale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 27 février 1951.

Le ministre de la santé publique et de la population,
Pour le ministre et par délégation:
Le conseiller technique,
HENRI PEQUIGNOT.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
JACQUES DOUBLET.

Approbation des statuts d'une société mutualiste d'entreprise.

DÉPARTEMENT DE LA SEINE

Par arrêté du ministre du travail et de la sécurité sociale en date du 10 mars 1951, ont été approuvés les statuts de la société mutualiste d'entreprise ci-après: Société mutualiste nationale des grands travaux de Marseille, n° 75-4591, à Paris, 25, rue de Courcelles.

Autorisation à une caisse de retraites de fonctionner.

Par arrêté en date du 12 mars 1951, la caisse des retraites de la société coopérative ouvrière de production Les Terrassiers-paveurs versaillais, 6, rue Yves-Le Coz, à Versailles (Seine-et-Oise), a été autorisée à fonctionner dans les conditions prévues aux articles 43 à 58 du décret modifié du 8 juin 1946.

Administration centrale.

Par arrêté du 20 février 1951, M. Perron, adjoint administratif de 1re classe à l'administration centrale, en service détaché, a été réintégré dans ses fonctions à compter du 1er février 1951.

Par arrêté du 26 février 1951, Mme Le Doyen, agent supérieur de 2e classe à l'administration centrale, a été mise, sur sa demande, en disponibilité pour une période de trois ans, du 17 janvier 1951 au 16 janvier 1954.

Directions régionales de la sécurité sociale.

Par arrêté du 7 mars 1951, M. Salvadori (Dominique), inspecteur principal de 3e classe (traitement global annuel brut: 174.496 F) à la direction régionale de la sécurité sociale de Marseille, est détaché, pour la période du 26 août 1946 au 8 janvier 1949 inclus, en qualité de directeur de la caisse régionale de sécurité sociale de Marseille (traitement global annuel brut: 341.244 F), dans les conditions fixées par l'article 99 (3e) de la loi du 19 octobre 1946.

Homologation de scies circulaires et de protecteurs pour scies circulaires pour le travail du bois et des matières plastiques.

Rectificatif au *Journal officiel* du 7 mars 1951 (décision du 19 février 1951):

Page 2451, 2e colonne, au lieu de: « Vu l'avis de la commission d'homologation des dispositifs de sécurité prévue par l'article 2, décret du 28 mai 1946... », lire: « Vu l'avis de la commission d'homologation des dispositifs de sécurité prévue par l'article 2 du décret du 28 mai 1946... ».

Homologation de scies à ruban pour le travail du bois et des matières plastiques.

Rectificatif au *Journal officiel* du 7 mars 1951 (décision du 20 février 1951):

Page 2452, 1re colonne, article 2, au lieu de: « n° 310 - 1263 - P 251: type 350.., », lire: « n° 310 - 1263 - P 251: type 550... ».

Homologation de machines combinées à plusieurs outils pour le travail du bois et des matières plastiques.

Rectificatif au *Journal officiel* du 7 mars 1951 (décision du 24 février 1951):

Page 2451, 1re colonne, article 1er, au lieu de: « ...valable jusqu'au 1er février 1935... », lire: « ...valable jusqu'au 1er février 1953... ».

Circulaire n° 35 « bis » S. S. relative aux tarifs d'honoraires des praticiens en matière de soins aux assurés sociaux.

Rectificatif au *Journal officiel* du 9 mars 1951, page 2559:

Au lieu de:	Accouchement simple.
Haute-Marne	5.100 F.
Meurthe-et-Moselle	5.100
Aube	5.100
Ardennes	5.100

Lire:	Accouchement simple.
Haute-Marne	5.400 F.
Meurthe-et-Moselle	5.400
Aube	5.400
Ardennes	5.400

MINISTERE DES RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES ET MINISTERE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Services civils de l'Indochine.

Par arrêté en date du 1er mars 1951, M. Ramadier (Jean), administrateur de 2e classe des services civils de l'Indochine, directeur du cabinet du haut commissaire de la République en Afrique occidentale française est placé en position de mission en France pour compter du 14 janvier 1951 et jusqu'au 20 janvier 1951, afin d'étudier diverses questions d'ordre administratif intéressant cette fédération.

MINISTERE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Autorisation d'introduction à Madagascar par Majunga de boutures de canne à sucre de la variété Poj 3016.

Par arrêté du 9 mars 1951, la Compagnie agricole et sucrière de Nossi-Bé a été autorisée à introduire à Madagascar, par Majunga, huit boutures de canne à sucre de la variété Poj 3016.

Cette introduction devra être faite en se conformant aux prescriptions des règlements en vigueur.

Mise en position de mission d'un professeur des facultés de droit.

Par arrêté du 9 mars 1951, M. Simonard (André), professeur des facultés de droit, est mis en position de mission auprès du haut commissaire de la République en Afrique occidentale française en vue d'assurer la présidence des jurys d'examen de licence et de capacité en droit à Dakar.

La durée maximum de cette mission est fixée à six semaines.

Administrateurs.

Par arrêté en date du 1er mars 1951, M. Perrin (Jean), administrateur de la France d'outre-mer, chef du service du plan du haut commissariat de l'Afrique occidentale française, est placé en position de mission en France, pour compter du 1er janvier 1951 et jusqu'au 23 janvier 1951, pour étudier diverses questions intéressant l'équipement économique de la fédération.

Pendant la durée de sa mission, M. Perrin aura droit à la rémunération prévue à l'article 8 du décret susvisé du 23 juin 1950.

Les émoluments de M. Perrin sont à la charge du budget général de l'Afrique occidentale française.

M. Douzamy (Jean), administrateur de la France d'outre-mer, en service à la direction des affaires économiques et du plan du ministère de la France d'outre-mer, est placé dans la position de mission en Afrique équatoriale française pour une durée maximum de deux mois, à compter du 5 mars 1951, afin d'étudier diverses questions intéressant le financement et l'exécution des programmes d'équipement de l'Afrique équatoriale française.

Chemins de fer.

Par arrêté du secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer, en date du 27 février 1951, M. Cazabeau (Georges), sous-chef de bureau des chemins de fer coloniaux, a été admis, sur sa demande, à faire valoir ses droits à une pension de retraite pour ancienneté.

Par arrêté du secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer, en date du 2 mars 1951, M. Simon (Joseph), chef de section des chemins de fer coloniaux, précédemment en congé hors cadres sans solde pour servir auprès du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme a été réintégré dans le cadre général des chemins de fer coloniaux pour compter de la date du présent arrêté.

M. Simon a été admis à faire valoir ses droits à une pension de retraite pour invalidité résultant de l'exercice de ses fonctions.

Eaux et forêts.

Par arrêté du secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer, en date du 27 février 1951, l'arrêté du 23 janvier 1950 a été modifié comme suit:

« M. Marcon (Yves), conservateur de classe exceptionnelle des eaux et forêts d'outre-mer, a été placé dans la position de détachement, pour une période de trois ans à compter du 1er janvier 1950, pour remplir les fonctions de directeur général du centre technique forestier tropical. »

(Le reste sans changement.)

Par arrêté du secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer, en date du 27 février 1951, M. Aubreville (André), inspecteur général de 1re classe des eaux et forêts outre-mer, chef du service central des eaux et forêts au ministère de la France d'outre-mer, a été placé dans la position de mission à Abidjan (Côte d'Ivoire) pour compter du 3 février 1951 et pendant une durée maximum de 15 jours, en vue de:

1° Etablir la situation actuelle des travaux de la régie industrielle de la cellulose coloniale;

2° Préparer la conférence forestière interafricaine d'Abidjan de décembre 1951;

3° Recueillir des informations sur les plantations de bambous entreprises en Côte d'Ivoire, pour répondre à des renseignements demandés par le comité du bois de l'O. E. C. E.;

4° Inspecter les résultats des travaux d'enrichissement de la forêt entreprise sur les crédits F. I. D. E. S.

Haut commissariat de la République en Afrique occidentale française.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer, en date du 1er mars 1951, M. le capitaine Delobel (Fernand), hors cadres, chargé de mission auprès du haut commissaire de la République en Afrique occidentale française, est placé dans la position de mission en France du 23 août au 30 septembre 1950 et du 18 novembre au 20 décembre 1950 pour étudier en liaison avec les services compétents du département de la France d'outre-mer diverses question d'ordre militaire.

Infirmières.

Par arrêté du 3 mars 1951 du secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer, Mlle Gaveriaux (Jeanine-Marie-Estelle), est nommée infirmière coloniale stagiaire pour compter de la veille de son embarquement.

Ports et rades.

Par arrêté du secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer, en date du 27 février 1951, M. Vuillemin (Humbert), capitaine de port de 3e classe à titre précaire, a été titularisé dans le cadre général des ports et rades des colonies au grade de capitaine de port de 3e classe pour compter du 4 mars 1947.

Le temps d'ancienneté de l'intéressé reste interrompu pendant la durée de sa disponibilité du 21 juin 1948 au 19 juin 1950 inclus.

Aucun rappel pour services militaires n'est attribué à M. Vuillemin, sa nomination à titre précaire ayant été prononcée, tous rappels pour services militaires épuisés.

Transmissions.

Par arrêté du secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer, en date du 24 février 1951, M. Pasquereau (Marcel), chef de section de 2e classe des installations radioélectriques du cadre général des transmissions coloniales, a été admis à faire valoir ses droits à la retraite pour compter du 4 mars 1951, date à laquelle il sera atteint par la limite d'âge de son emploi.

Tableau complémentaire d'avancement des inspecteurs du travail outre-mer pour l'année 1950 (1er semestre).

Par arrêté du secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer, en date du 27 février 1951, est inscrit au tableau d'avancement des inspecteurs du travail outre-mer du 1er janvier 1950 (additif):

Pour le grade d'inspecteur de 1re classe.

M. Stephan (Joseph), inspecteur de 2e classe.

PROMOTION

Par arrêté du secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer, en date du 27 février 1951, M. Stephan (Joseph) est promu inspecteur de 1re classe du travail outre-mer à compter du 1er janvier 1950.

Tableau d'avancement des inspecteurs du travail outre-mer pour l'année 1950 (2e semestre).

Par arrêté du secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer en date du 27 février 1951, sont inscrits au tableau d'avancement du personnel des inspecteurs du travail outre-mer, au titre du 2e semestre 1950:

Pour le grade d'inspecteur principal de 1re classe.

M. Ficaja (Pierre), inspecteur principal de 2e classe.

Pour le grade d'inspecteur principal de 2e casse.

M. Roure (Ferdinand), inspecteur principal de 3e classe.
M. Gorce (Jean), inspecteur principal de 3e classe.
M. Laugier (Robert), inspecteur principal de 3e classe.

Pour le grade d'inspecteur principal de 3e classe.

M. Malrieu (Jean), inspecteur de 1re classe.

Pour le grade d'inspecteur de 1re classe.

M. Gally (Jean), inspecteur de 2e classe.
M. Gerber (Paul), inspecteur de 2e classe.

Pour le grade d'inspecteur de 2e classe.

M Miermont (François), inspecteur de 3e classe.

PROMOTIONS

Par arrêté en date du 27 février 1951 du secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer, sont promus dans le personnel des inspecteurs du travail outre-mer, pour compter du 1er juillet 1950:

Au grade d'inspecteur principal de 1re classe.

M Ficaja (Piere).

Au grade d'inspecteur principal de 2e classe.

MM. Roure (Ferdinand), Gorce (Jean), Laugier (Robert).

Au grade d'inspecteur principal de 3e classe.

M. Malrieu (Jean).

Au grade d'inspecteur de 1re classe.

MM. Gally (Jean), Gerber (Paul).

Au grade d'inspecteur de 2e classe.

M. Miermont (François).

Tableau d'avancement des inspecteurs du travail outre-mer pour l'année 1951 (1er semestre).

Par arrêté en date du 27 février 1951 du secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer, sont inscrits au tableau d'avancement du personnel des inspecteurs du travail autre-mer, au titre du 1er semestre 1951:

Pour le grade d'inspecteur général de 1re classe.

Mlle Guelfi (Lucrèce), inspecteur général de 2e classe.
M. Colonna d'Istria (Charles), inspecteur général de 2e classe.
M. Moreau (Georges), inspecteur général de 2e classe.

Pour le grade d'inspecteur principal de 1re classe.

M. Connillière (Georges), inspecteur principal de 2e classe.
M. Vila (Edward), inspecteur principal de 2e classe.

Pour le grade d'inspecteur principal de 3e classe.

M. Grisoni (Alfonso), inspecteur de 1re classe.
M. Pochon (René), inspecteur de 1re classe.

Pour le grade d'inspecteur de 1re classe.

M Brun (Charles), inspecteur de 2e classe.

Pour le grade d'inspecteur de 2e classe.

M. Gassin (Maurice), inspecteur de 3e classe.
M. Berthoumieu (Pierre), inspecteur de 3e classe.
M. Bouissou (Jacques), inspecteur de 3e classe.

PROMOTIONS

Par arrêté en date du 27 février 1951 du secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer, sont promus dans le personnel des inspecteurs du travail outre-mer, pour compter du 1er janvier 1951:

Au grade d'inspecteur général de 1re classe.

Mlle Guelfi (Lucrèce).

Au grade d'inspecteur principal de 1re classe.

MM. Connillière (Georges), Vila (Edward).

Au grade d'inspecteur principal de 3e classe.

MM. Grisoni (Alfonso), Pochon (René).

Au grade d'inspecteur de 1re classe.

M. Brun (Charles).

Au grade d'inspecteur de 2e classe.

MM. Gassin (Maurice), Berthoumieu (Pierre), Bouissou (Jacques).

Liste, par ordre de mérite, des candidats admis au concours de rédacteurs stagiaires d'administration générale d'outre-mer des 2, 3 et 4 novembre 1950.

1 Cazalot (Henry).
2 Yodts (Ralph).
3 Nivon (Gérard).
4 De Buretel de Chassey (Louis).
5 Memheld (Pierre).
6 Lafaurie (Jacques).
7 De Mortillet (Jacques).
8 Menez (Pierre).
9 Ramond (Maurice).
10 Clement (Gérard).
11 Allain (Georges).
11 Le Faou (René).
11 Vinciguerra (Gilbert).
14 Debost (Jean).
14 Costes (Jean).
16 Durant (Vincent).
17 Roucolle (Jacques).
18 Riouallec (Jacques).
19 Dormont (Paul).
19 Michel (François-Claude).
21 Couronnet (Francis).
22 Banet (Roger).
23 Flachat (Pierre).
24 Botherel (Georges).
24 Corpelet (René).
24 Manlhiot (Bernard).
27 Bernacchi (Paul).
27 Perra (Roger).
29 Klein (Guy).
29 Magnin (Jean).
31 Poinsot (Jean-Paul).
32 Boudinot (Hugues).
33 Leonetout (Jean).
33 Cance (Roger).
35 Noël (Claude).
36 Gauthier (Henry).
37 Coulier (Jean).
38 Renucci (Jean).
39 Abeil (Bernard).
40 Guillin (Michel).
40 Leduc (Julien).
42 Curec (Bernard).
43 Le Blanc (Lucien).
44 Donque (Gérald).
45 Fieni (Marcel).
45 Danna (Albert).
45 Debarbat (Abel).
48 Aubry (Jean-Louis).
49 Gloaguen (Roger).
49 Tidone (Marcien).
51 Kasse Baba.
51 Sauvageot (Henri).
53 Bouyssi (Robert).
54 Casalta (Dominique).
55 Douvier (Jean).
56 Vallier (Paul).
57 Landry (Michel).
58 Gannier (Jean).
58 Carpentier (Jean-Jacques).
58 Constantin (Roger).
61 Delaye (Edmond).
62 Lagarrosse (Yves).
63 Miguet (Fernand).
64 Cornelis (Roger).
64 Grotard (Michel).
66 Castel (Georges).
67 Buzy Pucheu (Pierre).
68 Morel (Philippe).
68 Bertrand (Charles).
70 Gantois (André).
71 Canivet (Maurice).
72 Parandel (Martial).
72 Onnainty (Jean-René).
74 L'Herbier (Pierre).
75 De Seguin des Hons (Bernard).

76 Lecourtier (Jean).
76 Langellier (Jacques).
76 Bang-Rouhet (Jean-Louis).
79 De Geyer d'Orth (Michel).
80 Tarrieu (Jean-Marie).
80 Gaignier (Jacques).
82 Cohen (Georges).
83 Regnier (Claude)
83 Perreault (Robert).
85 Berger (Pierre).
85 Varillon (Antoine).
87 Couedor (Paul).
87 Lebreton (Claude).
87 Dong (Valentin-Frédéric).
87 Banquey (Jacques).
87 Gillard (Michel).
87 Aimé (Maurice).
93 Orsini (Don Joseph).
93 Fluttaz (Joseph).
95 Bligne (André).
96 Renard (Paul).
96 De Salins (Herbert).
98 Larquier-Laplace (Jacques).
99 Fratoni (Jean).

NOMINATIONS

Par arrêté en date du 27 février 1951, sont nommés rédacteurs stagiaires d'administration générale d'outre-mer par ordre de mérite:

Cazaiot (Henry).
Yodis (Ralph).
Nivon (Gérard).
De Buretel de Chassey (Louis).
Menheld (Pierre).
Lafaurie (Jacques).
De Mortillet (Jacques).
Menez (Pierre).
Ramond (Maurice).
Clement (Gérard).
Allain (Georges).
Le Faou (René).
Vinciguerra (Gilbert).
Debost (Jean).
Costes (Jean).
Durant (Vincent).
Roucolle (Maurice).
Dormont (Paul).
Michel (François-Claude).
Couronnet (Francis).
Banet (Roger).
Flachat (Pierre).
Botherel (Georges).
Corpelet (René).
Manlhiot (Bernard).
Bernacchi (Paul).
Perra (Roger).
Klein (Guy).
Poinsot (Jean-Paul).
Boudinot (Hugues).
Leonetout (Jean).
Cance (Roger).
Noël (Claude).
Gauthier (Henry).
Coulier (Jean).
Renucci (Jean).
Abeil (Bernard).
Guillin (Michel).
Leduc (Julien).
Le Blanc (Lucien).
Donque (Gérald).
Fieni (Marcel).
Danna (Albert).
Debarbat (Abel).
Aubry (Jean-Louis).
Gloaguen (Roger).
Tidone (Marcien).
Kasse Baba.
Sauvageot (Henri).
Bouyssi (Robert).
Casalta (Dominique).
Douvier (Jean).
Vallier (Paul).
Landry (Michel).
Gannier (Jean).
Carpentier (Jean-Jacques).
Constantin (Roger).
Delaye (Edmond).
Lagarrosse (Yves).
Miguet (Fernand).
Cornelis (Roger).
Grotard (Michel).
Castel (Georges).
Buzy Pucheu (Pierre).
Morel (Philippe).
Bertrand (Charles).
Gantois (André).
Canivet (Maurice).
Parandel (Martial).
Onnainty (Jean-René).
L'Herbier (Pierre).
De Seguin des Hons (Bernard).
Lecourtier (Jacques).
Langellier Jacques).
Bang-Rouhet (Jean-Louis).
De Geyer d'Orth (Michel).
Tarrieu (Jean-Marie).
Gaignier (Jacques).
Cohen (Georges).
Regnier (Claude).
Perreault (Robert).
Berger (Pierre).
Varillon (Antoine).
Couedor (Paul).
Lebreton (Claude).
Dong (Valentin-Frédéric).
Banquey (Jacques).
Gillard (Michel).
Aimé (Maurice).
Orsini (Don-Joseph).
Fluttaz (Joseph).
Renard (Paul).
De Salins (Herbert).
Larquier-Laplace (Jacques).
Fratoni (Jean).

Les nominations ne prendront effet au point de vue de la solde et de l'ancienneté qu'à compter de la veille du jour de l'embarquement des intéressés pour une affectation outre-mer.

Les fonctionnaires sursitaires ou sous les drapeaux ne pourront recevoir une affectation qu'après l'accomplissement de leur service militaire.

Les bénéficiaires des dispositions qui précèdent seront astreints à un stage probatoire dans les conditions fixées à l'article 11 du décret du 13 mars 1946.

MINISTERE DE LA RECONSTRUCTION ET DE L'URBANISME

Cabinet du ministre.

Le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme,

Vu le décret n° 48-1233 du 28 juillet 1948 portant règlement d'administration publique en ce qui concerne les cabinets ministériels;

Vu le décret du 10 mars 1951 portant nomination des membres du Gouvernement,

Arrête:

Art. 1er. — Sont nommés au cabinet du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme:

Directeur du cabinet.

M. Bordaz (Robert), maître des requêtes au conseil d'Etat.

Conseillers techniques.

M. Pierard (André), maître des requêtes au conseil d'Etat.
M. Paoli (Robert), ingénieur des ponts et chaussées.

Chef de cabinet.

M. Goyard (Jean), inspecteur principal régional honoraire des contributions directes.

Chef adjoint de cabinet.

Mlle Dissard (Françoise), docteur en droit.

Chef du secrétariat particulier.

Mme Laclotte (Huguette), chargée de mission au ministère des finances.

Attachés de cabinet.

M. Dirieq (Maurice), licencié en droit (chargé des relations avec l'Assemblée nationale et des relations avec la presse).
M. Pillet (François), licencié en droit.
M. Puiboube (Raymond).

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 12 mars 1951

EUGÈNE CLAUDIUS-PETIT.

Délégations de signature.

Le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme,

Vu le décret du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer par arrêté leur signature;

Vu le décret du 10 mars 1951 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu l'arrêté du 12 mars 1951 portant nomination des membres du cabinet du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme,

Arrête:

Art. 1er — Délégation permanente et générale est donnée à M. Bordaz (Robert), directeur du cabinet, à l'effet de signer, au nom du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme, tous actes, arrêtés et décisions à l'exclusion des décrets.

Cette délégation s'applique en particulier à la signature:

1° De toutes ordonnances de payement, de virement et de délégation, de tous avis d'ordonnance, de tous ordres de recettes, de tous titres exécutoires prévus par l'article 54 de la loi du 13 avril 1898 et des arrêtés de débet prévus par la loi du 12 vendémiaire an VIII;

2° De tous marchés, conventions, contrats et avenants ainsi que des attestations d'intérêt national destinées à permettre le préfinancement des marchés par la caisse nationale des marchés de l'Etat;

3° Des arrêtés de nomination des agents du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme.

Art. 2. — Délégation permanente et générale est donnée à M. Goyard (Jean), chef de cabinet, à l'effet de signer au nom du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exclusion des décrets.

Cette délégation s'applique en particulier à la signature:

1° De toutes ordonnances de payement, de virement et de délégation, de tous avis d'ordonnance, de tous ordres de recettes, de tous titres exécutoires prévus par l'article 54 de la loi du 13 avril 1898 et des arrêtés de débet prévus par la loi du 12 vendémiaire an VIII;

2° De tous marchés, conventions, contrats et avenants ainsi que des attestations d'intérêt national destinées à permettre le préfinancement des marchés par la caisse nationale des marchés de l'Etat.

Art. 3. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 12 mars 1951.

EUGÈNE CLAUDIUS-PETIT.

Le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme,

Vu le décret n° 47-233 du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer par arrêté leur signature;

Vu le décret n° 47-408 du 6 mars 1947 relatif à l'organisation du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme, modifié par les décrets n° 47-1058 du 12 juin 1947, n° 49-357 du 16 mars 1949 et n° 50-1362 du 31 octobre 1950;

Vu le décret du 10 mars 1951 portant nomination des membres du Gouvernement,

Arrête:

Art. 1er. — Délégation permanente est donnée à:

M. Prothin (André), directeur général de l'aménagement du territoire;
M. Spinetta (Adrien), directeur de la construction;
M. Cadet (Roland), directeur des dommages de guerre,

à l'effet de signer, au nom du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme, dans la limite de leurs attributions, et à l'exclusion des décrets, tous arrêtés, actes ou décisions ne présentant pas un caractère réglementaire ou de principe.

Art. 2. — Délégation permanente est donnée à M. Vallat (André), directeur de l'administration générale, à l'effet de, au nom du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme:

1° Signer toutes ordonnances de payement, de virement et de délégation, tous avis d'ordonnance, tous ordres de recettes, ainsi que tous titres exécutoires prévus par l'article 54 de la loi du 13 avril 1898 et les arrêtés de débet prévus par la loi du 12 vendémiaire an VIII;

2° Signer:

a) Les arrêtés de nomination, de promotion et de mutation des agents du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme ci-après désignés:

Pour l'administration centrale: administratifs titulaires jusqu'au grade de vérificateur inclus; administratifs temporaires jusqu'au grade de vérificateur comptable inclus; techniciens temporaires: agent, agent principal, dessinateur, vérificateur technique, reviseur, reviseur principal, ingénieur, ingénieur principal, architecte de 3e classe, architecte de 2e classe; contractuels de 2e et 3e catégorie; personnels de service, de maîtrise et ouvrier.

Pour les services extérieurs: adminstratifs titulaires jusqu'au grade de sous-chef de section inclus; administratifs temporaires jusqu'au grade de sous-chef de section inclus; techniciens temporaires: agent, agent principal, dessinateur, vérificateur technique, reviseur, reviseur principal, ingénieur, ingénieur principal, architecte de 3e classe, architecte de 2e classe; contractuels de 2e et 3e catégorie;

b) Les arrêtés de promotion d'échelon des personnels administratifs titulaires, techniciens temporaires, contractuels, de service, de maîtrise et ouvrier de l'administration centrale et des services extérieurs du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme, sans distinction de grade ou de catégorie;

c) Les arrêtés de promotion de classe des personnels administratifs temporaires;

d) Les décisions relatives aux congés de maladie, aux mises en disponibilité et au licenciement par limite d'âge;

e) Les cartes d'identité des agents du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme;

3° Signer toutes décisions autorisant le règlement, jusqu'à concurrence de 100.000 F, des dépenses résultant de la réparation des accidents survenus dans l'exercice des fonctions ou à l'occasion des fonctions aux agents titulaires, des accidents du travail survenus aux agents temporaires, contractuels, auxiliaires et aux démineurs et des dommages causés aux tiers engageant la responsabilité de l'administration;

4° Approuver les marchés de travaux ou de fournitures ainsi que les conventions de toute nature dans la limite d'un montant maximum de 10 millions de francs;

5° Signer toutes décisions autorisant l'attribution de secours jusqu'à concurrence de 20.000 F;

6° Signer toutes décisions autorisant les agents du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme à utiliser leur voiture automobile personnelle pour l'exécution du service dans les conditions prévues par l'arrêté du 24 août 1950, fixant les conditions d'attribution d'indemnités accessoires au personnel du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme pour l'utilisation de voitures automobiles personnelles.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Vallat (André), délégation permanente est donnée à M. Raynard (Emile), sous-directeur de la comptabilité à l'effet de signer, au nom du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme, toutes ordonnances de payement, de virement et de délégation, tous avis d'ordonnance, tous ordres de recettes, ainsi que tous titres exécutoires prévus par l'article 54 de la loi du 13 avril 1898 et les arrêtés de débet prévus par la loi du 12 Vendémiaire, an VIII.

Art. 3. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 12 mars 1951.

EUGÈNE CLAUDIUS-PETIT.

MINISTERE DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE LA GUERRE

Cabinet du ministre.

Le ministre des anciens combattants et victimes de la guerre,

Vu le décret du 28 juillet 1948 portant règlement d'administration publique en ce qui concerne les cabinets ministériels;

Vu le décret du 10 mars 1951 portant nomination des membres du Gouvernement,

Arrête:

Art. 1er — Sont nommés membres du cabinet du ministre des anciens combattants et victimes de la guerre:

Directeur du cabinet.

M Vinel, contrôleur général de la marine du cadre de réserve.

Chef de cabinet.

M. Chapron, préfet.

Chefs adjoints de cabinet.

MM. Lacave, Héritier.

Attachés de cabinet.

Mme Baudel, Mlle Dauphin, MM. Samuel, Philippon.

Chargé de mission.

Mlle Mirande.

Conseiller technique.

M. Marquet, préfet.

Art. 2. — Le présent arrêté prendra effet du 10 mars 1951.

Fait à Paris, le 15 mars 1951.

LOUIS JACQUINOT.

Délégation de signature.

Le ministre des anciens combattants et victimes de la guerre,

Vu le décret du 31 mai 1862 et les textes subséquents portant règlement général sur la comptabilité publique;

Vu le décret n° 47-233 du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer, par arrêté, leur signature;

Vu le décret du 10 mars 1951 portant nomination des membres du Gouvernement,

Arrête:

Art. 1er — Délégation permanente est donnée à M. Delahoche (Jacques-Georges), directeur de l'office national des anciens combattants et victimes de la guerre, à l'effet de signer, au nom du ministre des anciens combattants et victimes de la guerre, à l'exclusion des arrêtés, tous actes et décisions intervenant en application des lois et règlements régissant l'office national, les offices départementaux des anciens combattants et victimes de la guerre, écoles de rééducation professionnelle, foyers, établissements rattachés et collectivités subventionnées.

Art. 2. — Délégation permanente est donnée à M. Mattei (Alexandre), administrateur civil de classe exceptionnelle, directeur du contentieux, de l'état civil et des recherches, à l'effet de signer, au nom du ministre des anciens combattants et victimes de la guerre, à l'exclusion des arrêtés, tous actes et décisions pris au titre des lois et règlements dont la direction est chargée d'assurer l'application.

Art. 3. — Délégation permanente est donnée à M. Perries (Fernand), directeur des pensions et des services médicaux, à l'effet de signer, au nom du ministre des anciens combattants et victimes de la guerre:

a) Les décisions relatives aux affaires suivantes, entrant dans les attributions de la direction:

1° Demandes de pensions ou allocations fondées sur l'invalidité, le décès ou la durée des services;

2° Demandes relatives à la retraite du combattant;

3° Demandes de secours;

4° Suppressions ou réductions de pensions prononcées par application des dispositions relatives à la revision des pensions abusives;

5° Exonération ou reversement des sommes indûment perçues au titre d'allocations provisoires d'attente par les veuves, orphelins ou ascendants;

6° Demandes d'emplois réservés;

b) Tous actes, arrêtés et décisions relatifs à la concession, la revision ou l'annulation des pensions, rentes ou allocations — ainsi que de leurs accessoires — dont la liquidation ou la revision au titre de la loi n° 48-1450 du 20 septembre 1948 portant réforme du régime des pensions civiles et militaires incombent au ministère des anciens combattants et victimes de la guerre;

c) Tous actes, arrêtés et décisions, concernant des concessions ou des rejets de demandes afférents aux pensions visées à l'article 24 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre;

d) Tous arrêtés et décisions relatifs aux demandes d'allocations spéciales présentées au titre de la loi n° 48-1088 du 8 juillet 1948, par les aveugles enrôlés dans la Résistance;

e) A l'exception des arrêtés, tous actes et décisions ayant trait à l'emploi des crédits affectés au fonctionnement des services médicaux (expertises médicales, appareillage, soins gratuits) du ministère des anciens combattants et victimes de la guerre;

f) Les arrêtés prévus aux articles 5, 15 et 52 et les listes de classement prévues à l'article 32 du décret n° 47-1297 du 10 juillet 1947 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi n° 46-2368 du 26 octobre 1946 sur les emplois réservés.

Art. 4. — Délégation permanente est donnée à M. le médecin colonel Laurens (Jean), président de la commission consultative médicale, à l'effet de signer au nom du ministre, toutes ordonnances émises sur les crédits ouverts aux chapitres du budget intéressant le fonctionnement des services de la commission consultative médicale.

Art. 5. — Par suite de l'empêchement de M. le général Rodes, commandant l'institution nationale des invalides, délégation est donnée à M. le médecin lieutenant-colonel Labrousse (Jean-Louis) à l'effet de signer, au nom du ministre des anciens combattants et victimes de la guerre, toutes ordonnances émises sur les crédits ouverts aux chapitres du budget intéressant le fonctionnement des services de l'institution nationale des invalides.

Art. 6. — M. Regnier (Jacques), administrateur civil de 1re classe, chef du bureau du budget et de la comptabilité, est autorisé à signer, au nom du ministre des anciens combattants et victimes de la guerre, les ordonnances de payement et de délégation, les avis d'émission de chèques, les ordres de payement ainsi que toutes pièces de comptabilité relatives au département des anciens combattants et victimes de la guerre.

Art. 7. — En cas d'absence ou d'empêchement de M. Regnier, M. Brisset (Charles), administrateur civil de 2e classe au bureau du budget et de la comptabilité, est autorisé à signer les différentes pièces énumérées à l'article 6 ci-dessus.

Art. 8. — Le ministre des anciens combattants et victimes de la guerre est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française et prendra effet du 12 mars 1951.

Fait à Paris, le 14 mars 1951.

LOUIS JACQUINOT.

Décret du 14 mars 1951 portant délégation de signature.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des anciens combattants et victimes de la guerre,

Vu le décret du 31 mai 1862;
Vu les décrets des 31 août et 29 décembre 1937;
Vu le décret du 23 janvier 1947;
Vu le décret du 10 mars 1951 portant nomination des membres du Gouvernement;
Vu l'arrêté du 14 mars 1951 portant délégation de signature,

Décrète:

Art. 1er. — En cas d'absence ou d'empêchement du directeur de l'office national des anciens combattants et victimes de la guerre, délégation est donnée à M. Robinet (Louis), directeur adjoint à l'office national des anciens combattants et victimes de la guerre, à l'effet de signer, au nom du ministre des anciens combattants et victimes de la guerre, à l'exclusion des arrêtés, tous actes et décisions intervenant en application des lois et règlements régissant l'office national, les offices départementaux des anciens combattants et victimes de la guerre, écoles de rééducation professionnelles, foyers, établissements rattachés et collectivités subventionnées.

Art. 2 — En cas d'absence ou d'empêchement du directeur du contentieux, de l'état civil et des recherches, délégation est donnée à M. Léopold-Léger (Raymond), administrateur civil de classe exceptionnelle, sous-directeur à la direction du contentieux, de l'état civil et des recherches, à l'effet de signer, au nom du ministre des anciens combattants et victimes de la guerre, à l'exclusion des arrêtés, tous actes et décisions pris au titre des lois et règlements dont la direction est chargée d'assurer l'application.

Art. 3. — En cas d'absence ou d'empêchement du directeur des pensions et des services médicaux, délégation est donnée à M. Morin (André), sous-directeur des pensions, à l'effet de signer, au nom du ministre des anciens combattants et victimes de la guerre, les décisions relatives aux affaires suivantes, entrant dans les attributions de ce service:

1° Demandes de pensions ou allocations fondées sur l'invalidité, le décès ou la durée des services;
2° Demandes relatives à la retraite du combattant;
3° Demandes de secours;
4° Suppressions ou réductions de pensions prononcées par application des dispositions relatives à la revision des pensions abusives;
5° Exonération ou reversement des sommes indûment perçues au titre d'allocations provisoires d'attente, par les veuves, orpheline et ascendants.

Art. 4. — En cas d'absence ou d'empêchement du directeur des pensions et des services médicaux, délégation est donnée à M. Siret (Achille), administrateur civil de 1re classe, adjoint au directeur des pensions et des services médicaux, à l'effet de signer les décisions relatives aux demandes d'emplois réservés.

Art. 5. — En cas d'absence ou d'empêchement du directeur des pensions et des services médicaux, délégation est donnée à M. le médecin colonel Magnier (Louis), chef des services médicaux, à l'effet de signer, à l'exception des arrêtés, les actes et décisions ayant trait à l'emploi des crédits affectés au fonctionnement des services médicaux (expertises médicales, appareillage, soins gratuits) du ministère des anciens combattants et victimes de la guerre.

Art. 6. — En cas d'empêchement du médecin chef de l'institution, délégation est donnée à M. Nemoz (Roger), secrétaire administratif de l'institution nationale des invalides; à l'effet de signer, au nom du ministre des anciens combattants et victimes de la guerre, toutes ordonnances émises sur les crédits ouverts aux chapitres du budget intéressant le fonctionnement des services de l'institution nationale des invalides.

Art. 7. — Le ministre des anciens combattants et victimes de la guerre est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française et prendra effet du 12 mars 1951.

Fait à Paris, le 14 mars 1951.

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre des anciens combattants et victimes de la guerre,
LOUIS JACQUINOT.

Décret du 14 mars 1951 autorisant le ministre des anciens combattants et victimes de la guerre à déléguer sa signature aux délégués principaux du ministre des anciens combattants et victimes de la guerre et aux chefs des sections départementales des pensions.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des anciens combattants et victimes de la guerre,

Vu l'article 1er du décret du 17 août 1938;
Vu le décret du 10 mars 1951 portant nomination des membres du Gouvernement,

Décrète:

Art. 1er. — Délégation est donnée aux délégués interdépartementaux et départementaux du ministère des anciens combattants et victimes de la guerre et aux chefs des sections départementales des pensions à l'effet de signer, au nom du ministre des anciens combattants et victimes de la guerre, les décisions de mise en payement et de suspension de payement de l'allocation spéciale de la loi du 22 mars 1935.

Art. 2. — Le ministre des anciens combattants et victimes de la guerre est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 14 mars 1951.

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre des anciens combattants et victimes de la guerre,
LOUIS JACQUINOT.

Délégation de signature.

Le ministre des anciens combattants et victimes de la guerre,

Vu l'article 24 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre;
Vu le décret n° 48-655 du 3 avril 1948;
Vu le décret du 10 mars 1951 portant nomination des membres du Gouvernement;
Vu l'arrêté du 6 décembre 1948 fixant la compétence territoriale des délégués interdépartementaux du ministère des anciens combattants et victimes de la guerre,

Arrête:

Art. 1er. — Sont maintenues en vigueur toutes les dispositions contenues dans l'arrêté du 26 octobre 1950 donnant délégation de signature à certains fonctionnaires en service au ministère des anciens combattants et victimes de la guerre.

Art. 2. — Le directeur des pensions et des services médicaux est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 14 mars 1951.

LOUIS JACQUINOT.

Désignation des membres de la commission instituée par la loi n° 51-16 du 5 janvier 1951.

Le ministre des anciens combattants et victimes de la guerre,

Vu la loi n° 51-16 du 5 janvier 1951 complétant l'article 9 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre, annexé au décret n° 47-2084 du 20 octobre 1947,

Arrête:

Art. 1er. — La commission instituée par la loi n° 51-16 du 5 janvier 1951 est composée ainsi qu'il suit:

Président.

M. Perries, directeur des pensions et des services médicaux, assisté de M. le médecin colonel Magnier, sous-directeur des services médicaux et de M. le médecin lieutenant-colonel Picard, chef du service des expertises médicales.

Représentant de l'académie de médecine.

M. le professeur Richet, ou son suppléant, M. le professeur Bénard.

Représentants de la faculté de médecine.

M. le professeur Desoille.
Le médecin chef du centre spécial de réforme de Paris.
M. le médecin colonel Garrigues, ou son représentant M. le médecin lieutenant-colonel Canel.

Représentants des présidents de commissions de réforme.

M. le médecin lieutenant-colonel Vandier, ou son suppléant M. le médecin lieutenant-colonel Rouchonnat.

Représentant des médecins experts et surexperts des centres de réforme.

a) Surexpert.

M. le docteur Théobalt, ou son suppléant, M. le docteur Reinhold.

b) Expert.

M. le docteur Targowla, ou son suppléant, M le docteur Daday.

Représentants des médecins déportés.

M. le professeur Gilbert Dreyfus;
M. le docteur Ellenbogen (Raphaël);
M. le docteur Fichez;
M. le docteur Marcel Guislain;
M. le docteur Antonin Mans;
M. le docteur Pierre Segelle;
M. le docteur Pierre Veyssières,
qui peuvent se faire remplacer, en cas d'empêchement et à leur choix, par:
MM. les docteurs André Bohn, Dutasta et Uzan.

Art. 2. — Peuvent siéger à la commission avec voix consultative:
Le directeur du contentieux, ou son représentant.
Le médecin général inspecteur des services médicaux.
Le médecin colonel président de la commission consultative médicale.

Art. 3. — Le directeur des pensions et des services médicaux est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 15 mars 1951.

LOUIS JACQUINOT.

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Budgets additionnels d'établissements nationaux de bienfaisance pour l'exercice 1950.

Par arrêté en date du 20 novembre 1950, les recettes et les dépenses prévues au budget primitif de l'institution nationale des sourds-muets de Metz, pour l'exercice 1950, sont augmentées d'une somme de 1.407.855 F.

Par arrêté en date du 27 novembre 1950, les recettes et les dépenses prévues au budget primitif de l'institution nationale des sourdes-muettes de Bordeaux, pour l'exercice 1950, sont augmentées d'une somme de 3.311.178 F.

Par arrêté en date du 4 décembre 1950, les recettes et les dépenses prévues au budget primitif de l'institution nationale des sourds-muets de Chambéry, pour l'exercice 1950, sont augmentees d'une somme de 3.645.232 F.

Par arrêté en date du 16 janvier 1951, les recettes et les dépenses prévues au budget primitif de l'institution nationale des sourds-muets de Paris, pour l'exercice 1950, sont augmentées d'une somme de 8.780.186 F.

Par arrêté en date du 19 février 1951, les recettes et les dépenses prévues au budget primitif de l'institution nationale des jeunes aveugles, pour l'exercice 1950, sont augmentées d'une somme de 17.399.319 F.

Directions départementales de la population.

Par arrêté du 7 mars 1951, M. Delattre, inspecteur divisionnaire adjoint de 1re classe, directeur départemental de la population de la Côte-d'Or, est détaché pour une période de cinq ans, à compter du 18 septembre 1950, en vue d'exercer les fonctions de secrétaire général de l'administration de l'assistance publique de Marseille.

Liste des établissements autorisés pour la préparation et la mise en vente des produits visés par la loi du 14 juin 1934 et conditions de vente de ces produits.

Rectificatif au *Journal officiel* du 21 décembre 1950: page 12972, 1re colonne, paragraphe II, 3e alinéa, au lieu de: « Un lysat vaccin antistéphylococcique, dit « Vaccin staphylo-vaclydum » injectable », lire: « Un lysat vaccin antistaphylococcique, dit « Vaccin staphylo-vaclydum » injectable ».

Rectificatif au *Journal officiel* du 21 décembre 1950, page 12972, 2e colonne, 7e alinéa:

Au lieu de:

« Un lysat vaccin injectable à base de streptocoques, de pneumocoques, de staphylocoques de Pfeiffer, de micrococcus catarrhalis, de colibacilles présenté sous l'étiquette « Vaccin grippo-vaclydum ingérable ».

« Tous les vaccins ingérables énumérés ci-dessus sont additionnés de 3 grammes d'acide phénique au litre et tous les vaccins ingérables énumérés ci-dessus sont additionnés de 10 grammes de sulfate de quinoléine par litre »,

Lire:

« Un lysat vaccin ingérable à base de streptocoques, de pneumocoques, de staphylocoques de Pfeiffer, de micrococcus catarrhalis, de colibacilles présenté sous l'étiquette « Vaccin grippo-vaclydum ingérable ».

« Tous les vaccins injectables énumérés ci-dessus sont additionnés de 3 grammes d'acide phénique au litre et tous les vaccins non injectables énumérés ci-dessus sont additionnés de 10 centigrammes de sulfate de quinoléine par litre ».

Rectificatif au *Journal officiel* du 24 décembre 1950: page 13148, 1re colonne, paragraphe 11, 4e alinéa, au lieu de: « Un lysat vaccin antistéphylococcique, dit « Vaccin staphylo-vaclydum » injectable », lire: « Un lysat vaccin antistaphylococcique, dit « Vaccin staphylo-vaclydum », injectable ».

Rectificatif au *Journal officiel* du 24 décembre 1950, page 13148, 16e et 17e alinéa:

Au lieu de:

« Un lysat vaccin injectable à base de streptocoques, de pneumocoques, de staphylocoques de Pfeiffer, de micrococcus catarrhalis, de colibacilles présenté sous l'étiquette « Vaccin grippo-vaclydum ingérable ».

« Tous les vaccins ingérables énumérés ci-dessus sont additionnés de 3 grammes d'acide phénique au litre et tous les vaccins ingérables énumérés ci-dessus sont additionnés de 10 grammes de sulfate de quinoléine par litre »,

Lire:

« Un lysat vaccin ingérable à base de streptocoques, de pneumocoques, de staphylocoques de Pfeiffer, de micrococcus catarrhalis, de colibacilles présenté sous l'étiquette « Vaccin grippo-vaclydum ingérable ».

« Tous les vaccins injectables énumérés ci-dessus sont additionnés de 3 grammes d'acide phénique au litre et tous les vaccins non injectables énumérés ci-dessus sont additionnés de 10 centigrammes de sulfate de quinoléine par litre ».

MINISTERE DES POSTES, TELEGRAPHES ET TELEPHONES

Services extérieurs.

Par arrêté du 7 mars 1951, est détachée auprès du ministre de la France d'outre-mer (Afrique occidentale française) pour une période maximum de cinq ans à compter du 11 avril 1950, pour servir en Afrique occidentale française dans les conditions prévues à l'article 99, paragraphe 2, de la loi n° 46-2294 du 19 octobre 1946, Mme Magnant, contrôleur principal à Paris, direction des services radioélectriques, qui assurera à Cotonou des fonctions identiques à celles qu'elle exerçait dans la métropole.

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLEE NATIONALE

ANNÉE 1951

Ordre du jour du samedi 17 mars 1951.

A neuf heures trente. — 1re SÉANCE PUBLIQUE

1. — Nomination, par suite de vacance, d'un membre d'une commission.

2. — Vérification des pouvoirs:

Département d'Alger (1er collège). — Rapport supplémentaire de M. Nisse.

3. — Suite de la discussion: I. du projet de loi instituant un code du travail dans les territoires et territoires associés relevant du ministère de la France d'outre-mer; II. des propositions de loi: 1° de M. Aubame et plusieurs de ses collègues instituant un code du travail pour les territoires français d'Afrique relevant du ministère de la France d'outre-mer; 2° de M. Joseph Dumas et plusieurs de ses collègues tendant à instituer un code social pour les territoires d'outre-mer et les territoires associés dépendant du ministère de la France d'outre-mer; 3° de MM. Castellani, René Malbrant et Bayrou portant organisation du régime du travail dans les territoires relevant du ministère de la France d'outre-mer; 4° de M. Mamadou Konaté et plusieurs de ses collègues tendant à instituer un code du travail dans les territoires d'outre-mer; 5° de M. Fodé Mamadou Touré, sénateur, et plusieurs de ses collègues tendant à l'application du code du travail métropolitain et de la législation française sur la sécurité sociale aux populations de l'Afrique occidentale française et de l'Afrique équatoriale française; 6° de M. Durand-Réville, sénateur, portant organisation du régime du travail dans les territoires de l'Union française. (Nos 7072-3501-4942-8281-9285-1431-3083-4511-6719-10913-12239. — M. Joseph Dumas, rapporteur.)

A quinze heures. — 2e SÉANCE PUBLIQUE

Suite de la discussion inscrite à l'ordre du jour de la première séance.

Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution le samedi 17 mars 1951.

N° 12334. — Rapport, par M. Mauroux, au nom de la commission des affaires économiques, sur le projet de loi étendant aux départements de la Guadeloupe, de la Guyane française, de la Martinique et de la Réunion la législation métropolitaine relative aux chambres de commerce.

N° 12379. — Proposition de loi de M. Gallet tendant à supprimer la publicité des débats judiciaires en matière de poursuites pour avortements (renvoyée à la commission de la justice).

N° 12434. — Proposition de loi de M. Gérard Vée tendant à assimiler la profession d'aviculteur à la profession agricole en matière fiscale (renvoyée à la commission des finances).

N° 12493 (1). — Rapport par M. Charles Barangé, au nom de la commission des finances, sur le projet de loi portant ouverture de crédits en vue de couvrir les dépenses entraînées par le voyage du Président de la République aux Etats-Unis et au Canada.

N° 12500. — Proposition de résolution de M. Jacques Bardoux tendant à inviter le Gouvernement à organiser et à coordonner, entre le 2 octobre et le 11 novembre 1951 des cérémonies pour célébrer le centième anniversaire de la naissance du maréchal Foch (renvoyée à la commission de l'éducation nationale).

N° 12538. — Rapport supplémentaire par M. Bocquet au nom de la commission de l'agriculture, sur le projet de loi relatif à la culture et au prix de la chicorée à café.

N° 12542 (1). — Proposition de résolution de M. Arthaud tendant à inviter le Gouvernement à accorder sans délai les crédits nécessaires: 1° à venir en aide aux sinistrés des inondations du 14 mars 1951 dans le Vaucluse, et notamment à Pertuis, Apt, Cavaillon et Sorgues; 2° au rétablissement des ouvrages d'art emportés par la crue de la Durance du 14 mars 1951 (renvoyée à la commission des finances).

N° 12543. Proposition de loi de Mme Claeys tendant à modifier l'article 3 de la loi n° 49-418 du 25 mars 1949 portant statut des combattants volontaires de la Résistance (renvoyée à la commission des pensions).

(1) Le tirage de ce document est limité aux besoins de Mmes et MM. les députés des services de l'Assemblée nationale.

Vérification de pouvoirs.

Dans sa première séance du 16 mars 1951, l'Assemblée nationale a vérifié les pouvoirs de M. André Hureaux, député de la Seine (1re circonscription).

Commission de la justice et de législation.

Séance du mercredi 14 mars 1951.

Présents. — MM. Berger, Bourbon, Charpin, Chautard, Citerne, Courant, Defos du Rau, Delahoutre, Depreux (Edouard), Dominjon, Garet, Gourdon, Grimaud, Julian (Gaston) (Hautes-Alpes), Kuehn (René), Minjoz, Moro-Giafferri (de), Noguères, Péron (Yves), Poumadère, Ramarony, Rollin (Louis), Roques, Mme Schell, MM. Silvandre, Sissoko (Fily-Dabo), Tinaud (Jean-Louis), Toujas, Wasmer.

Suppléants. — M. Hugonnier (de Mlle Archimède), Mmes Douteau (de Mme Bastide), Poinso-Chapuis (de M. Gallet), M. Biscarlet (de Mme Ginoulin), Mme Duvernois (de M. Kriegel-Valrimont), Mlle Weber (de M. Lacaze), MM. Benoist (de M. Marty), Lousteau (de M. Valentino).

Commission de l'agriculture.

Séance du vendredi 16 mars 1951.

Présents. — MM. Boccagny, Charpentier, Delcos, Farinez, Garavel, Lalle, Lambert (Lucien) (Bouches-du-Rhône), Laurens (Camille) (Cantal), Lucas, Mabrut, Masson (Jean) (Haute-Marne), Montagnier, Moussu, Paumier, Perdon (Hilaire), Pirot, Prigent (Tanguy) (Finistère), Rincent, Roulon, Terpend, Valay, Vuillaume.

Suppléants. — MM. Dumet (de M. Waldeck Rochet), Girard (de M. Ruffe), Toublanc (de M. Sourbet).

Commission des finances.

1re séance du vendredi 16 mars 1951.

Présents. — MM. Aubry, Barangé (Charles), Blocquaux, Charlot (Jean), Chevallier (Pierre), Coste-Floret (Paul), Dupraz (Jonnès), Dusseaulx, Gozard (Gilles), Guesdon, Guyon (Jean-Raymond), Jean-Moreau, Lamps, Laniel (Joseph), Lecourt, Martine, Paumier, Perdon (Hilaire), Petit (Guy), Tinguy (de), Truffaut.

Suppléants. — MM. Lenormand (de M. Tourtaud), Maurice Michel (de M. Jacques Duclos), Coudray (de M. Simonnet).

Commission des territoires d'outre-mer.

Séance du vendredi 16 mars 1951.

Présents. — MM. Arthaud, Benoist (Charles), Castellani, Coste-Floret (Paul) (Hérault), Dumas (Joseph), Duveau, Juglas, Lambert (Lucien) (Bouches-du-Rhône), Mme Lefebvre (Francine) (Seine), MM. Malbrant, Monin, Ninine, Tony Révillon, Senghor, Solinhac.

Excusé. — M. Caillavet.

Suppléants. — MM. Bayrou (de M. Frédéric-Dupont), Douala (de M. Thibault), Martine (de M. Aku).

Assistait en outre à la séance. — M. Burlon, rapporteur du budget de la France d'outre-mer.

Commission de comptabilité.

Séance du vendredi 16 mars 1951.

Présents. — MM. Aubry, Dufour, Julian (Gaston) (Hautes-Alpes), Monin.

Excusés. — Excusés MM. Bour, Bouvier-O'Cottereau (Mayenne), Draveny, Dumas (Joseph), Galy-Gasparou, André Mercier (Oise), Mlle Prévert.

Convocation de commission.

La commission du suffrage universel, du règlement et des pétitions se réunira le lundi 19 mars 1951, à quatorze heures (local de la commission n° 249):

Réforme électorale: examen des articles et amendements réservés.

Convocation de la conférence des présidents.

La conférence des présidents, prévue par l'article 34 du règlement, se réunira le mardi 20 mars 1951, à quatorze heures trente, dans le cabinet de M. le président.

CONSEIL DE LA REPUBLIQUE

ANNÉE 1951

Ordre du jour du mardi 20 mars 1951.

A quinze heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Vérification de pouvoirs:

2e bureau. — Election de M. Marcou, en remplacement de M. Ferracci, décédé (Guinée, 1re section). — M. Schwartz, rapporteur.

4e bureau. — Election de M. Vandaele, en remplacement de M. Marchant, décédé (département du Nord). — M. Alfred Paget, rapporteur.

2. — Nomination de deux membres du conseil supérieur des transports.

3. — Réponses des ministres aux questions orales suivantes:

I. — M. Durand-Réville demande à M. le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme: 1° si une enquête est en cours en vue de rechercher les causes de la catastrophe aérienne du Brazzaville-Paris, le 3 février au Cameroun, et, dans l'affirmative, quelles sont les explications proposées de l'accident difficilement compréhensible aux familiers de cette ligne; 2° les dispositions que son département compte prendre pour éviter le retour de catastrophes de cette nature, en particulier sur cette ligne aérienne essentielle à la vie de l'Afrique équatoriale française et du Cameroun. (N° 201).

II. — Mme Marcelle Devaud demande à M. le ministre de l'éducation nationale s'il est exact qu'une réduction de 200 millions doit être opérée sur les crédits affectés à la sécurité sociale des étudiants pour l'exercice 1951; et, dans l'affirmative, comment son département fera face aux obligations qui lui sont imposées par la loi du 23 septembre 1948. (N° 204.)

III. — M. Chazette demande à M. le ministre d'Etat chargé des relations avec les Etats associés quels moyens ont été employés pour obtenir l'échange des prisonniers avec le Viet-Minh, le retour des corps de prisonniers décédés, la sauvegarde des blessés et des malades, les nouvelles des prisonniers, et la correspondance avec leurs familles; combien de corps de militaires tués ou décédés en Indochine ont été rapatriés à ce jour, combien il en reste à rapatrier, et quelles mesures ont été prises pour les ramener en France et quels délais sont envisagés. (N° 205.)

IV. — M. Primet signale à M. le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme que, par lettre datée du 11 janvier 1951, M. le ministre de la défense nationale (secrétariat d'Etat aux forces armées) a fait connaître son intention de faire évacuer la totalité de la caserne Mayran, à Mayenne (Mayenne), pour y implanter un escadron de garde républicaine et lui demande quelles mesures il compte prendre pour: 1° reloger les quatre-vingts familles ouvrières sinistrées ainsi menacées d'expulsion; 2° fournir des locaux suffisants au centre d'apprentissage, la plupart des immeubles sinistrés de la ville n'étant pas encore reconstruits. (N° 206.)

V. — M. Naveau expose à M. le ministre de l'agriculture que la nomenclature des véhicules à retenir pour la ristourne sur carburants parue au *Journal officiel* du 7 novembre 1950 ne comprend, pour la catégorie « Jeep », que la seule Jeep Willys Overland du type C 12 A ou C 13 A importée en France depuis 1947, d'une puissance à la poulie de 32 CV et à relevage hydraulique; que, de ce fait, de nombreux petits exploitants se voient injustement privés de la ristourne sur carburants, leurs moyens financiers ne leur ayant permis que de faire l'acquisition d'une « Jeep » de type ordinaire, qui sert pourtant à l'exploitation agricole, car elle permet divers travaux de culture et remplace très souvent un tracteur dans le transport des récoltes ou des produits de la ferme; et demande de faire étudier à nouveau cette question et de lui indiquer les mesures qu'il aura prescrites pour remédier à l'oubli de la « Jeep » ordinaire sur la liste des appareils à retenir pour le calcul de la ristourne sur carburants. (N° 208.)

4. — Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1951 (budget annexe des Monnaies et médaille). (Nos 907, année 1950, 97 et 175, année 1951. — M. Litaise, rapporteur.)

5. — Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif au régime de l'assurance vieillesse. (Nos 103 et 157, année 1951 — M. Roger Fournier, rapporteur; et n° , année 1951. — Avis de la commission de l'agriculture. — B. N..., rapporteur; et n° , année 1951. — Avis de la commission des finances. — M. N..., rapporteur.)

6. — Discussion des propositions de résolution: 1° de M. Michel Debré, relative à une politique du logement; 2° de MM. Brizard et Rochereau, tendant à inviter le Gouvernement à réserver à la reconstruction et à la construction d'immeubles neufs une beaucoup plus large part des fonds provenant de l'aide Marshall. (Nos 820, année 1949, 191 et 273, année 1950. — Mme Jacqueline Thome-Patenôtre, rapporteur.)

Les billets portant la date dudit jour et valables pour la journée comprennent:

1er *étage*. — Depuis M. Louis Ignacio-Pinto, jusques et y compris M. Lassalle-Séré.

Tribunes — Depuis M. Laurent-Thouverey, jusques et y compris M. Monichon.

Convocations de commissions.

La commission des finances se réunira le mardi 20 mars 1951, à onze heures (local de la commission):

Avis sur le projet de loi relatif au régime de l'assurance vieillesse (n° 103, année 1951). — Rapporteur pour avis: M. Courrière.

Avis sur un projet d'arrêté portant prorogation des redevances destinées à alimenter le fonds national des hydrocarbures ou assimilés d'origine nationale.

La commission de la France d'outre-mer se réunira le mercredi 21 mars 1951, à dix-sept heures (local n° 215):

I. — Echange de vues sur les prévisions du financement du programme du F. I. D. E. S. pour 1951 (*suite*).

II. — Questions diverses.

INFORMATIONS

RELATIVES

A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour du mardi 20 mars 1951.

A quinze heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Suite de la discussion de la demande d'avis, transmise par M. le président du conseil des ministres, sur le projet de décret, présenté par M. le ministre de la France d'outre-mer portant modification au tableau A annexé au décret du 22 août 1928 déterminant le statut de la magistrature d'outre-mer (Cameroun). (Nos 35 et 67, année 1951. — M. Boisdon, rapporteur.)

2. — Discussion de la proposition de Mme la Princesse Pingpeang Yukanthor, tendant à demander au Gouvernement de la République française d'offrir au gouvernement de l'Etat associé du Cambodge toutes facilités, notamment une aide financière et une aide technique en vue de le mettre en mesure et dans l'ordre d'urgence suivant, de réaliser: 1° l'aménagement du port maritime de Réam; 2° l'agrandissement de l'aérodrome de Pochontong près Pnom-Penh, et ce, dans le cadre du plan de développement social et économique du Royaume. (Nos 237, année 1950 et 68, année 1951. — M. Schmitt, rapporteur. — Avis de la commission des affaires financières. — M. Thémia, rapporteur.)

3. — Discussion de la demande d'avis transmise par M. le président de l'Assemblée nationale sur: 1° la proposition de loi de MM. Defferre, Gouin, Leenhardt, Lussy, Charlot et Arnal, députés, tendant à organiser une exposition de l'Union française à Marseille en 1952; 2° la proposition de loi de MM. Lieutaud, Avinin, Carcassonne, Coupigny, Mme Eboué, MM. Lasalarié et Muscatelli, sénateurs, tendant à organiser une exposition de l'Union française à Marseille en 1952 (Nos 298, année 1950 et 75, année 1951. — M. Reverbori, rapporteur. — Avis de la commission des affaires culturelles. — M. Scelles, rapporteur. — Avis de la commission des affaires financières. — M. Antonini, rapporteur.)

4. — Discussion de la proposition de MM. Lhuillier, Schock, Conombo, Bouda et Mademba (Racine), tendant à inviter le Gouvernement à faire procéder, le plus rapidement possible, à l'étude du système hydraulique Volta-Noire-Sourou afin de déterminer les possibilités et les conditions de mise en valeur par irrigation de toute la région intéressée par ce système. (Nos 181, année 1950 et 14, année 1951. — M. Schock, rapporteur. — Avis de la commission de l'agriculture, de l'élevage, des chasses, des pêches et des forêts. — M. Lhuillier, rapporteur.)

5. — Discussion de la demande d'avis, transmise par M. le président du conseil des ministres, sur le projet de décret, présenté par M. le ministre de la France d'outre-mer, portant modification du décret du 2 octobre 1946 instituant en Afrique équatoriale française une caisse de soutien du coton. (Nos 266 et 323, année 1950. — M. Aubert, rapporteur, et n° 13, année 1951. — Avis de la commission des affaires financières. — M. Antonini, rapporteur.)

Commission des affaires financières.

Séance du vendredi 16 mars 1951.

Présents. — MM. Antonini, Delmas (Louis), Do Huu Thinh, Ebédé, Jousselin, Le Van Dinh, Schleiter.

Excusés. — MM. Boluix-Basset, Boukhéloua, Comiti, Coquart, Curabet, Diarra Tiémoko, Diop Babakar, Egretaud, Georges, Guyard, Mademba Racine, Michard-Pellissier, René Moreux, Pann Yung, de Péretti, Piot, Sar Diawar, Savi de Tové, Sok Chhong, Sylvestre, Themia, Zinsou.

Commission de défense de l'Union française.

Séance du vendredi 16 mars 1951.

Présents. — MM. Bichon (Colonel), Boutbien, Delmas (Général), Do Huu Thinh, Estèbe, Foccart, Gaignard, Laforest, Laurent-Eynac, Schleiter, Sim Var.

Excusés. — MM. Bizot, Comiti, Darlan, Dorange, Gentet, Lachenal, Levy, Mme Moreau (Émilienne), MM. Moullec (Amiral), Nguyen Huu Than, Plagne (Général), Raphaël Leygues, Saïdou Djermakoye, Tubert (Général).

Suppléants. — M. Périer (de M. Georges), M. le général Delmas (de M. Motais de Narbonne), M. Gaignard (de M. Esnault), M. Boutbien (de M. Savary).

Commission d'information.

Séance du vendredi 16 mars 1951.

Présents. — MM. Corval, Estèbe, Gaignard, Tran Van Kha.

Excusés. — MM. d'Arboussier, Blachette, Borrey, Coulon, Esnault, Lombardo, Mme Malroux, M. Messaï Taïeb, Mme Moreau, MM. Morel, Oudard, Pialoux, Plagne (Général), Thévenin, Tran Van Tung.

Suppléant. — M. Boiteau (de M. Alard).

Commission de législation, justice, fonction publique, affaires administratives et domaniales.

Séance du vendredi 16 mars 1951.

Présents. — MM. Abdesselam, Antonini, Barbé, Bélabed, Boisdon, Bour (Alfred), Bourgarel, Chassiot, Chekkal Daho, Cortinchi, Jousselin, Junillon, Nguyen Huy Lai, Nignan, Sarraut (Omer).

Absents. — MM. Daber, Pialoux, Buu Kinh, Randretsa, Sousatte, Thonn Ouk, Touré, Motais de Narbonne.

Suppléants. — MM. Roulleaux-Dugage (de M. Boluix-Basset), Barbé (de M. Guy de Boisson), Antonini (de M. Giard), Chassiot (de M. Lombardo), Bourgarel (de M. Mademba Racine), Sarraut (Omer) (de M. Michard-Pellissier), Bélabed (de M. Piéri).

Commission de politique générale.

Séance du vendredi 16 mars 1951.

Présents. — MM. André (Max), Cortinchi, Corval, Coubèche Saïd Ali, Laurent-Eynac, Mme Lefaucheux, MM. Longuet, Michalet, Nguyen Huy Lai, Roulleaux-Dugage.

Excusés. — MM. Alduy, d'Arboussier, Barbé, Boisdon, Boussenot, Conombo, Coquart, Gentet, Mlle Lafon, MM. La Gravière, Laparl, Laurin, Lozeray, Mitterrand, Albert Sarraut, Souvannavong Ourot, Tétau, Vanier, Ya Dombia.

Convocations de commissions.

La commission des affaires financières se réunira le mardi 20 mars 1951, à dix heures trente (local n° 116):

I. — Nomination de rapporteurs:

a) Pour la demande d'avis (n° 58, année 1951) sur le projet de loi autorisant le regroupement des titres des emprunts émis par les territoires relevant du ministère de la France d'outre-mer;

b) Pour la demande d'avis (n° 72, année 1951) relative au développement des crédits affectés aux dépenses militaires de fonctionnement et d'équipement pour l'exercice 1951 (France d'outre-mer et Etats associés);

c) Pour la proposition (n° 41, année 1951) tendant à inviter le Gouvernement à ne plus percevoir la surtaxe progressive sur la prime d'installation allouée aux fonctionnaires prenant leur service dans les nouveaux départements d'outre-mer.

II. — Examen du projet de rapport de M. Antonini, sur la demande d'avis (n° 298, année 1950) concernant l'organisation d'une exposition de l'Union française à Marseille en 1952.

La commission de la législation, de la justice, de la fonction publique, des affaires administratives et domaniales se réunira le mardi 20 mars 1951, à onze heures précises (local n° 120):

I. — Suite de l'examen du projet de rapport de M. Bourgarel, sur la demande d'avis (n° 123, année 1950) sur la proposition de loi de M. Mamadou Konate et plusieurs de ses collègues, députés, tendant à la création d'un cadre unique du personnel des chemins de fer d'Afrique occidentale française.

II. — Eventuellement, examen du projet de rapport de M. Alfred Bour, sur la demande d'avis (n° 244, année 1950) sur le projet de décret présenté par le ministre de la France d'outre-mer, portant modification des dispositions du décret du 14 avril 1904 relatif à la protection de la santé publique en Afrique occidentale française.

III. — Questions diverses.

La commission de la législation, de la justice, de la fonction publique, des affaires administratives et domaniales se réunira le mercredi 21 mars 1951, à dix heures et à vingt heures trente, à Paris, 27, rue du Mont-Thabor:

I. — Dix heures: poursuite de l'examen des articles sur la proposition de résolution (n° 121, année 1950) relative au statut des chefs coutumiers en Afrique occidentale française, Togo, Cameroun et en Afrique équatoriale française, présentée par le groupe des indépendants d'outre-mer.

II. — Vingt heures trente: examen du rapport de M. Momo Touré, sur la demande d'avis (n° 4, année 1950) concernant un projet de loi relatif à l'accession de certains citoyens français à statut civil particulier au statut civil de droit commun.

III. — Questions diverses.

La commission du plan, de l'équipement et des communications se réunira le mercredi 21 mars 1951, à quatorze heures trente (local n° 120):

I. — Autorisations de programmes du F. I. D. E. S.: projet de loi de finances pour l'exercice 1951. — Exposé de M. Jacobson.

II. — Questions diverses.

Convocation de bureau.

Le 4e bureau se réunira le mardi 20 mars 1951, à quatorze heures trente (local n° 217):

I. — Examen du dossier des conseillers du Viet-Nam.

II. — Election d'un vice-président.

INFORMATIONS
RELATIVES
AU CONSEIL ECONOMIQUE

Convocations de commissions.

Mardi 20 mars 1951.

Neuf heures trente.

COMMISSION DU TRAVAIL, DE LA SANTÉ ET DE LA POPULATION

Ordre du jour.

Etude sur la prise en considération des propositions de loi n° 11919, 12136 et 12218, relatives au financement des prestations familiales et à la suppression des abattements de zone.

Neuf heures trente.

COMMISSION DE L'ÉCONOMIE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour.

Etudes des productions agricoles des territoires d'outre-mer susceptibles de concurrencer les productions agricoles métropolitaines.

Rapport de M. Mayolle sur les oléagineux: étude et adoption de la partie relative au marché des oléagineux et des conclusions.

Etude et adoption du projet d'avis reprenant les conclusions des quatre rapports, présenté par M. Mayolle.

AVIS ET COMMUNICATIONS

Présidence du conseil.

Avis relatif à l'édition et à la mise en vente de publications officielles de la présidence du conseil (direction de la documentation).

La direction de la documentation, 16, rue Lord-Byron, Paris (8e), vient de faire paraître le

STATUT GENERAL DES FONCTIONNAIRES

Dans cet ouvrage de 400 pages, format 21 × 27, ont été rassemblés et classés méthodiquement tous les textes et documents essentiels relatifs à l'application de la loi du 19 octobre 1946.

Réalisé par la direction de la fonction publique, le

STATUT GENERAL DES FONCTIONNAIRES

comprend neuf parties, inspirées du dispositif de la loi du 19 octobre 1946:

Dispositions générales. — Le recrutement. — La rémunération. — La notation et l'avancement — La discipline. — Les positions. — La cessation définitive de fonctions. — Les questions médico-sociales et les retraites. — Titres divers.

La mise à jour permanente sera assurée au moyen de fascicules complémentaires comprenant tous les textes concernant la fonction publique à paraître postérieurement au 1er avril 1950.

Le premier fascicule, qui vient de paraître, comprend les textes publiés entre le 1er avril et le 1er octobre 1950. Les souscripteurs et acheteurs seront régulièrement informés de la parution des fascicules suivants. Le deuxième fascicule à paraître comprendra les textes publiés entre le 1er octobre 1950 et le 1er mars 1951.

Prix de l'ouvrage avec reliure à feuillets mobiles	**1.200 F.**
Prix du premier fascicule complémentaire	**185**
Total	**1.385 F.**

Commandes à adresser à la direction de la documentation, 16, rue Lord-Byron, Paris (8e).

Versements au régisseur des recettes, 16, rue Lord-Byron, Paris (8e). — C. C. P. Paris 9060-98.

Ministères des finances et des affaires économiques et du budget.

Avis n° 491 de l'office des changes modifiant l'avis n° 344.

Le royaume de Jordanie (anciennement Transjordanie) fait à nouveau partie de la zone sterling. En conséquence:

a) Les dispositions de l'avis n° 344, en tant qu'elles concernent les comptes étrangers transjordaniens, sont abrogées;

b) Les personnes physiques ou morales, résidant habituellement ou établies en Jordanie Hachemite peuvent désormais être titulaires de comptes étrangers britanniques, soumis au régime défini par les avis nos 227 et 481.

Les intermédiaires sont invités, à compter de la date de publication du présent avis, à convertir d'office, en comptes étrangers britanniques, les comptes étrangers jordaniens ouverts dans leurs écritures.

Sociétés étrangères d'assurances.

La société étrangère d'assurances London Guarantee and Accident Cy Ltd, ayant son siège à Londres, a fait agréer par l'administration de l'enregistrement (décision du 29 janvier 1951) un représentant responsable des taxes et pénalités susceptibles d'être dues en France et en Algérie à raison des contrats passés dans toutes les branches par l'ensemble des agences qui sont ou seront exploitées en France métropolitaine, dans les départements de la Guadeloupe, de la Martinique, de la Guyane et de la Réunion et en Algérie, ainsi que des contrats qui, directement reçus à l'étranger, porteraient sur des risques ayant leur assiette sur l'un de ces territoires.

La société étrangère d'assurances Societa Reale Mutua di Assicurazioni, ayant son siège à Turin, a fait agréer par l'administration de l'enregistrement (décision du 1er février 1951) un représentant responsable des taxes et pénalités susceptibles d'être dues en France et en Algérie à raison des contrats passés dans toutes les branches par l'ensemble des agences qui sont ou seront exploitées en France métropolitaine, dans les départements de la Guadeloupe, de la Martinique, de la Guyane et de la Réunion et en Algérie, ainsi que des contrats qui, directement reçus à l'étranger, porteraient sur des risques ayant leur assiette sur l'un de ces territoires.

La compagnie étrangère d'assurances « Mercury Insurance Cy », ayant son siège à Saint-Paul (Minnesota E. U. A.), a fait agréer par l'administration de l'enregistrement (décision du 5 février 1951) un représentant responsable des taxes et pénalités susceptibles d'être dues en France et en Algérie à raison des contrats passés dans toutes les branches par l'ensemble des agences qui sont ou seront exploitées en France métropolitaine, dans les départements de la Guadeloupe, de la Martinique, de la Guyane et de la Réunion et en Algérie, ainsi que des contrats qui, directement reçus à l'étranger, porteraient sur des risques ayant leur assiette sur l'un de ces territoires.

La société étrangère d'assurances « Vittoria, Compagnia di Assicurazioni Generali », ayant son siège à Milan, a fait agréer par l'administration de l'enregistrement (décision du 5 février 1951) un représentant responsable des taxes et pénalités susceptibles d'être dues en France et en Algérie à raison des contrats passés dans toutes les branches par l'ensemble des agences qui sont ou seront exploitées en France métropolitaine, dans les départements de la Guadeloupe, de la Martinique, de la Guyane et de la Réunion et en Algérie, ainsi que des contrats qui, directement reçus à l'étranger, porteraient sur des risques ayant leur assiette sur l'un de ces territoires.

Ministère de l'industrie et du commerce.

Avenant relatif à l'extension d'une concession de distribution d'énergie électrique.

Rectificatif au *Journal officiel* du 17 février 1951: page 1685, 47e ligne, au lieu: « 20 décembre 1923 », lire: « 20 décembre 1933 ».

Ministère de l'agriculture.

Avis de concours pour le recrutement de directeurs départementaux des services vétérinaires.

Deux concours seront ouverts pour le recrutement de directeurs départementaux des services vétérinaires aux dates ci-après, à l'école nationale vétérinaire d'Alfort:

1° Lundi 18 juin 1951.
2° Lundi 19 novembre 1951.

Une décision ultérieure fixera le nombre des emplois à pourvoir.

Tous renseignements concernant ces concours seront fournis sur demande adressée au ministère de l'agriculture, 78, rue de Varenne, Paris (7e) (services vétérinaires).

Paris. — Imprimerie des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire.

Le Préfet, directeur des Journaux officiels,
PIERRE CASSAGNEAU.

COTE DES CHANGES

VERSEMENT TÉLÉGRAPHIQUE

Derniers cours cotés en Bourse	15 mars — Cours relevés après Bourse	DEVISES	16 mars 1951 — Cours relevés avant Bourse	16 mars 1951 — Cours cotés en Bourse
350 ..	.... ..	États-Unis (1 dollar)...	.... ..	350 .. ..
699 ..	.... ..	Belgique (100 francs)..	.... ..	699 .. ..
1224 25	.... ..	Portugal (100 escudos).	.... ..	1224 25 .....
8107 50	.... ..	Suisse (100 francs).....	.... ..	8115 .. ..
.... ..	.... ..	Côte Fse des Somalis (100 f. Djib.).....	.... ..	....
334 30	.... ..	Canada (1 dollar).....	.... ..	334 10 .....

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS
Compte chèque postal 1.014.00, Paris
ET DANS SES SUCCURSALES DES DÉPARTEMENTS

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

TIRAGES FINANCIERS

" AU PRINTEMPS "
GRANDS MAGASINS FAMILIA

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 4 MILLIONS DE FRANCS
PLACE GAMBETTA, A BORDEAUX
SIÈGE SOCIAL: 102, RUE DE PROVENCE, A PARIS (9e)
Registre du commerce: Seine n° 299902 B.

Remboursement des obligations à 4 0/0 de 2.000 F (émission 1943).

Amortissement du 15 avril 1951.

La société, conformément aux conditions de son emprunt, a procédé au rachat en Bourse de 91 obligations au-dessous du pair, compte tenu de la portion courue du coupon et à concurrence de la somme prévue pour le service de l'emprunt.
En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

L'ENTREPRISE INDUSTRIELLE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 250.000.000 DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL: 29, RUE DE ROME, A PARIS (8e)
Registre du commerce: Seine n° 221320 B.

Obligations de 5.000 F 4 1/4 0/0 1942.

Amortissement 1951.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, L'Entreprise industrielle a procédé par voie de rachats en Bourse à l'amortissement de 160 (cent soixante) obligations de 5.000 F à 1/4 0.0 1942 prévu pour le 1er mai 1951.
En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Numéros d'obligations amorties et non encore remboursées.

Néant.

SOCIETE DES MOTEURS BAUDOUIN
(Anciens établissements Isnard frères et Lalanne.)

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 125 MILLIONS DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL:
180, BOULEVARD RABATEAU, MARSEILLE (BOUCHES-DU-RHONE)

Obligations 4 1/4 0/0 1944 de 2.000 F

Septième amortissement.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, la société a racheté en Bourse la totalité des titres formant l'annuité à amortir au 15 mai 1951.
En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

L'obligation n° 1.904 sortie au tirage du 26 mars 1945 n'a pas été présentée au remboursement.

Les amortissements des années 1947 à 1950 ont été couverts par rachats en Bourse.

" Au Lion de Belfort ", Brasserie Wagner

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 1 MILLION DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL: BELFORT, 20, FAUBOURG DE MONTBÉLIARD
R. C.: n° 520.

Avis aux porteurs d'obligations émission 5 0/0 1931.

Numéros des 109 obligations de 1.000 F sorties au tirage au sort du 1er mars 1951, remboursables au pair à partir du 1er mai 1951, aux guichets du Crédit commercial de France, à Belfort.

288	476	482	490	498	1.461	1.480	1.498	1.518	1.533
522	527	541	548	607	1.540	1.547	1.580	1.599	1.604
618	633	649	711	728	1.609	1.617	1.634	1.636	1.650
759	772	799	810	836	1.672	1.733	1.738	1.773	1.780
847	901	921	958	960	1.798	1.820	1.831	1.844	1.850
1.008	1.012	1.047	1.080	1.098	1.863	1.894	1.930	1.938	1.969
1.120	1.131	1.139	1.148	1.160	1.998	2.025	2.028	2.054	2.082
1.171	1.184	1.190	1.212	1.219	2.096	2.103	2.120	2.133	2.149
1.225	1.234	1.243	1.249	1.260	2.178	2.203	2.211	2.251	2.258
1.301	1.330	1.320	1.367	1.380	2.309	2.310	2.330	2.363	2.386
1.391	1.407	1.420	1.433	1.447	2.421	2.434	2.451	2.484	

Numéros des titres sortis aux tirages antérieurs et non encore présentés au remboursement.

Amortissement 1er mai 1950.

290	297	674	680	699
770	834	939	950	971
984	1.036	1.039	1.072	1.087
1.102	1.149	1.189	1.220	1.231
1.329	1.348	1.363	1.374	1.378
1.397	1.415	1.441	1.457	1.492
1.732*	1.739	1.782	1.851	1.874
1.889	1.939	1.960	2.024	2.053
2.110	2.200	2.228	2.350	2.361
2.428	2.420			

Amortissement 1er mai 1949.

592	631	634	710	723
780	814	913	1.060	1.071
1.970				

Amortissement 1er mai 1948.

848 854 1.070 1.075
1.448 1.449

Amortissement 1er mai 1947.

591

SOCIETE des MINES de FER de GIRAUMONT

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 136 MILLIONS DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL: 19, RUE DE LA ROCHEFOUCAULD, PARIS (9e)
R. C.: Paris 51610.

Obligations de 5.000 F 4 0/0 1945.

Le sixième amortissement prévu pour le 1er avril 1951 ayant été réalisé en totalité par voie de rachat en Bourse, conformément à la faculté que la société s'était réservée lors de l'émission, il ne sera pas effectué de tirage au sort en 1951.

Liste récapitulative des séries comprenant des titres sortis aux tirages antérieurs et non encore remboursés.

NUMÉROS	ANNÉE D'AMORTISSEMENT
2.811 à 2.820	25 février 1946.

Le remboursement de ces obligations aura lieu:
Aux caisses de la société;
Au Crédit lyonnais, 19, boulevard des Italiens, à Paris,
et dans les sièges, succursales et agences en France de cet établissement.

BANQUE D'ETAT DU MAROC

EMPRUNT MAROCAIN 4 0/0 1931

Quarantième tirage d'amortissement.

Le 15 février 1951, il a été procédé au siège de l'administration centrale de la Banque d'Etat du Maroc à Rabat au tirage des 900 obligations dont les numéros suivent, qui seront remboursées au pair le 1er avril 1951 :

76.451 à 76.500 — 88.651 à 88.700 — 159.051 à 159.100 — 204.251 à 204.300 — 224.601 à 224.650 — 242.001 à 242.050 — 247.751 à 247.800 — 252.501 à 252.550 — 273.101 à 273.150 — 284.951 à 285.000 — 299.551 à 299.600 — 300.201 à 300.250 — 310.401 à 310.450 — 314.301 à 314.350 — 319.001 à 319.050 — 355.351 à 355.400 — 365.451 à 365.500 — 375.851 à 375.900.

Liste des obligations amorties aux tirages précédents et non remboursées par le siège social de la Banque d'Etat du Maroc à Tanger à la date du 14 février 1951.

1	à	16 =	16	66.574	à	66.594 =	21	136.707	= 1
20	à	50 =	31	66.598	à	66.600 =	3	136.715	à 136.720 = 6
601	à	650 =	50	66.751	à	66.757 =	7	136.725	et 136.726 = 2
3.151	à	3.200 =	50	66.760		=	1	136.734	à 136.737 = 4
4.601	à	4.613 =	13	66.762	à	66.766 =	5	136.951	à 137.000 = 50
4.616	à	4.618 =	3	66.776	à	66.783 =	8	138.107	= 1
4.623	à	4.626 =	4	66.785	à	66.787 =	3	138.141	= 1
4.628	à	4.636 =	9	66.790		=	1	139.301	à 139.350 = 50
4.641	à	4.644 =	4	66.799	et	66.800 =	2	141.738	et 141.739 = 2
4.646		=	1	68.451	à	68.479 =	29	141.748	à 141.750 = 3
4.653	et	4.654 =	2	68.482	à	68.500 =	19	145.101	à 145.150 = 50
4.665	à	4.685 =	21	70.101	à	70.150 =	50	145.351	à 145.363 = 13
4.692	à	4.700 =	9	72.226	à	72.230 =	5	145.365	à 145.398 = 34
8.104		=	1	72.238	à	72.247 =	10	145.400	= 1
9.307	à	9.310 =	4	75.001	à	75.050 =	50	146.401	à 146.450 = 50
18.551	à	18.554 =	4	76.651	à	76.700 =	50	150.901	à 150.950 = 50
18.556	et	18.557 =	2	77.703	à	77.713 =	11	154.201	à 154.250 = 50
18.559	à	18.562 =	4	77.723	à	77.744 =	22	157.401	à 157.405 = 5
18.565	à	18.600 =	36	22.801	à	77.850 =	50	157.408	à 157.450 = 43
18.701	à	18.750 =	50	81.451	à	81.500 =	50	160.683	= 1
19.351	à	19.400 =	50	81.851	à	81.900 =	50	162.651	à 162.700 = 50
21.253	et	21.254 =	2	82.701	à	82.750 =	50	164.001	à 164.050 = 50
21.257	à	21.264 =	8	83.893		=	1	165.557	à 165.564 = 8
21.268	à	21.274 =	7	83.898	à	83.900 =	3	165.587	à 165.594 = 8
26.305		=	1	84.701	à	84.750 =	50	167.052	à 167.056 = 5
26.330	à	26.339 =	10	85.651	à	85.694 =	44	167.067	à 167.073 = 7
26.601	à	26.650 =	50	88.401	à	88.410 =	10	167.080	= 1
27.201	à	27.250 =	50	88.441	à	88.450 =	10	169.651	à 169.700 = 50
30.252	et	30.253 =	2	89.608		=	1	173.201	à 173.250 = 50
30.256		=	1	89.641	à	89.644 =	4	174.351	et 174.352 = 2
30.261	et	30.262 =	2	91.801	à	91.810 =	10	174.354	à 174.357 = 4
30.266	à	30.268 =	3	91.812	à	91.827 =	16	174.360	à 174.377 = 18
30.651	à	30.700 =	50	91.829	à	91.836 =	8	174.383	à 174.386 = 4
30.851	à	30.883 =	33	91.838	à	91.850 =	13	174.389	à 174.392 = 4
30.885	à	30.894 =	10	92.201	à	92.250 =	50	174.395	à 174.398 = 4
30.896	à	30.900 =	5	94.801	à	94.850 =	50	176.601	à 176.650 = 50
33.393	et	33.394 =	2	96.872	à	96.875 =	4	177.252	à 177.264 = 13
33.551	et	33.600 =	50	97.701	à	97.740 =	40	177.272	à 177.300 = 29
33.815	et	33.816 =	2	98.051	à	98.068 =	18	177.607	= 1
35.490	à	35.499 =	10	98.084	à	98.100 =	17	177.626	et 177.627 = 2
36.001	à	36.005 =	5	98.651	à	98.700 =	50	178.101	à 178.150 = 50
36.016	à	36.031 =	16	99.051	à	99.100 =	50	184.851	à 184.900 = 50
36.038		=	1	100.107	à	100.125 =	19	185.601	à 185.650 = 50
40.451	à	40.454 =	4	100.127	à	100.130 =	4	186.651	à 186.655 = 5
40.462	à	40.456 =	5	100.132	et	100.133 =	2	186.661	à 186.665 = 5
40.472	à	40.474 =	3	100.135	à	100.148 =	14	186.668	= 1
40.490		=	1	102.351	à	102.400 =	50	186.689	à 186.693 = 5
40.494		=	1	104.151	à	104.200 =	50	186.699	et 186.700 = 2
42.003	à	42.012 =	10	107.901	à	107.909 =	9	190.151	à 190.156 = 6
42.014	à	42.020 =	7	107.920	à	107.949 =	30	190.161	à 190.170 = 10
42.028	à	42.033 =	6	115.601	à	115.643 =	43	190.175	à 190.180 = 6
42.035	et	42.036 =	2	115.645	à	115.648 =	4	190.191	à 190.200 = 10
42.042		=	1	115.650		=	1	190.952	à 190.955 = 4
42.451	à	42.498 =	48	117.401	à	117.450 =	50	190.965	à 190.969 = 5
42.853	à	42.857 =	5	117.851	à	117.856 =	6	190.991	à 190.996 = 3
42.860	à	42.862 =	3	118.109		=	1	191.201	= 1
42.873		=	1	120.251	à	120.258 =	8	191.209	à 191.214 = 6
42.875	à	42.900 =	26	120.260	à	120.300 =	41	191.951	et 191.952 = 2
44.751	à	33.800 =	50	121.112	à	121.117 =	6	191.955	à 191.960 = 6
44.802	à	44.816 =	15	121.128	à	121.132 =	5	191.962	et 191.963 = 2
44.818		=	1	121.148	à	121.150 =	3	191.978	= 1
44.843	à	44.845 =	3	123.851	à	123.874 =	24	191.981	à 191.984 = 4
47.080		=	1	123.877	à	123.900 =	24	191.988	à 191.995 = 8
48.301	à	48.350 =	50	125.202	et	125.203 =	2	192.451	à 192.465 = 15
51.301	à	51.346 =	46	125.207	à	125.210 =	4	192.469	à 192.494 = 26
51.350		=	1	125.220		=	1	192.498	à 192.500 = 3
55.101	à	55.150 =	50	125.851	à	125.900 =	50	196.101	à 196.122 = 22
57.286		=	1	126.712		=	1	196.125	à 196.140 = 16
58.201	à	58.223 =	23	126.729		=	1	196.145	à 196.150 = 6
59.851	à	59.900 =	50	126.741	à	126.744 =	4	196.418	et 196.419 = 2
61.209	à	61.211 =	3	126.750		=	1	196.446	à 196.450 = 5
62.851	à	62.900 =	50	128.153	à	128.164 =	12	196.701	à 196.750 = 50
66.551	à	66.558 =	8	128.175	à	128.200 =	26	197.851	= 1
66.564	à	66.570 =	7	135.251	à	135.300 =	50	197.870	à 197.882 = 13
197.885		=	1	267.351	à	267.381 =	31	338.751	à 338.800 = 50
197.891	à	197.894 =	4	267.383	à	267.397 =	15	339.751	à 339.755 = 5
197.896		=	1	268.801	à	268.858 =	58	339.764	à 339.772 = 9
200.501	à	200.550 =	50	268.873	à	268.889 =	17	339.781	à 339.783 = 3
202.301	à	202.350 =	50	268.895		=	1	339.785	à 339.789 = 5
202.651	à	202.700 =	50	269.051	à	269.054 =	4	339.796	à 339.800 = 5
205.212	à	205.224 =	13	269.056		=	1	340.051	à 340.064 = 14
205.245	à	205.249 =	5	269.059		=	1	340.066	à 340.069 = 4
207.801	à	207.850 =	50	269.083	à	269.088 =	6	340.071	à 340.079 = 9
207.922		=	1	269.099	et	269.100 =	2	340.081	et 340.082 = 2
207.932	à	207.934 =	3	275.209		=	1	340.084	à 340.100 = 17
207.940	à	207.943 =	4	276.751	à	276.756 =	6	340.651	à 340.700 = 50
208.101	à	208.150 =	50	276.758	à	276.760 =	3	341.301	à 341.304 = 4
210.910		=	1	276.765	et	276.766 =	2	341.306	à 341.350 = 45
211.501	à	211.550 =	50	277.501	à	277.550 =	50	343.201	à 343.250 = 50
212.151	à	212.162 =	12	278.151	à	278.155 =	5	347.601	à 347.650 = 50
212.168	à	212.192 =	25	278.157		=	1	347.804	à 347.816 = 13
212.197	à	212.200 =	4	278.177	à	278.184 =	8	347.818	à 347.850 = 33
212.508	et	212.509 =	2	278.631		=	1	348.551	et 348.552 = 2
213.001	à	213.042 =	42	278.634	et	278.635 =	2	348.554	à 348.565 = 12
213.101	à	213.150 =	50	278.646	à	278.650 =	5	348.568	à 348.600 = 33
213.507	à	213.516 =	10	280.301	à	280.322 =	22	350.351	et 350.352 = 2
213.539		=	1	280.324	à	280.350 =	27	350.354	à 350.361 = 8
213.543	à	213.546 =	4	280.502	à	280.550 =	49	350.363	à 350.370 = 8
214.801	à	214.850 =	50	281.501	à	281.518 =	18	350.375	à 350.385 = 11
216.601	à	216.605 =	5	281.851	à	281.855 =	5	350.389	à 350.396 = 8
216.621	à	216.624 =	4	281.865	à	281.883 =	19	350.401	à 350.456 = 56
216.636	à	216.650 =	15	282.951	à	283.050 =	100	350.462	à 350.469 = 8
217.301	à	217.350 =	50	285.701	à	285.800 =	100	350.472	à 350.500 = 29
217.601	à	217.603 =	3	289.170	à	289.189 =	20	350.701	à 350.726 = 26
217.614	à	217.650 =	37	290.501	à	290.550 =	50	350.729	à 350.750 = 22
219.651	et	217.652 =	2	293.151	à	293.188 =	38	352.451	à 352.459 = 9
219.681	à	219.684 =	4	293.194	à	293.200 =	7	352.463	à 352.498 = 36
219.695	à	219.700 =	6	294.951	à	295.000 =	50	360.851	à 360.900 = 50
220.201	à	220.203 =	3	298.671	à	298.680 =	10	361.102	et 361.103 = 2
220.205	à	220.243 =	39	299.001	à	299.050 =	50	361.109	à 361.118 = 10
220.245	à	220.250 =	6	300.971	à	300.973 =	3	361.122	et 361.123 = 2
228.201	à	228.205 =	5	300.999		=	1	361.126	à 361.150 = 25
228.227	à	228.234 =	8	301.901	à	301.949 =	49	362.147	= 1
228.236	à	828.250 =	15	302.212	et	302.213 =	2	363.451	à 363.500 = 50
230.201	à	230.250 =	50	302.226		=	1	365.001	à 365.050 = 50
233.120	et	233.121 =	2	302.234	à	302.237 =	4	365.501	à 365.550 = 50
233.401	à	233.404 =	4	302.242	et	302.243 =	2	366.401	= 1
233.420	à	233.429 =	10	302.259	à	302.300 =	42	366.411	= 1
233.440	à	233.447 =	8	302.351	à	302.400 =	50	366.441	à 366.444 = 4
234.464	à	234.467 =	4	303.851	à	303.883 =	33	366.449	et 366.450 = 2
235.201	à	235.250 =	50	303.887	à	303.889 =	3	366.851	à 366.900 = 50
236.101	à	236.123 =	23	303.891	à	303.894 =	4	367.151	à 367.200 = 50
236.128	à	236.149 =	22	303.896	à	303.900 =	5	368.701	à 368.739 = 39
239.701	à	239.750 =	50	304.551	à	304.600 =	50	368.741	à 368.750 = 10
242.201		=	1	305.401	à	305.432 =	32	374.386	à 374.388 = 3
242.208	à	242.229 =	22	305.434	à	305.450 =	17	374.393	= 1
242.235	à	242.238 =	4	308.651	à	308.700 =	50	374.399	et 374.400 = 2
243.502		=	1	309.601	à	309.603 =	3	374.561	= 1
243.501	à	243.522 =	17	309.613	à	309.650 =	38	374.565	= 1
243.524	à	243.528 =	5	309.951	à	309.964 =	14	375.101	à 375.150 = 50
243.530	à	243.534 =	5	309.975	à	309.999 =	25	376.969	à 376.974 = 6
245.651	à	245.700 =	50	311.634		=	1	376.992	et 376.993 = 2
246.801	à	246.850 =	50	315.701	à	315.718 =	18	377.000	= 1
249.201	à	249.250 =	50	315.720	à	315.728 =	9	382.153	= 1
250.201	à	250.250 =	50	315.730	à	315.750 =	21	382.156	à 382.158 = 3
251.851	à	251.900 =	50	317.051	à	317.100 =	50	382.166	à 382.180 = 15
253.701	à	253.750 =	50	317.901	à	317.950 =	50	382.476	= 1
256.001	à	256.050 =	50	322.101	à	322.150 =	50	382.451	à 382.466 = 16
257.526	à	257.535 =	10	327.201	à	327.250 =	50	382.476	= 1
259.951	à	260.000 =	50	328.901	à	328.950 =	50	382.478	à 382.483 = 6
260.601	à	260.650 =	50	334.636	et	334.637 =	2	386.901	à 386.947 = 47
262.605	à	262.609 =	5	335.701	à	335.800 =	100	387.801	à 387.850 = 50
262.613	à	262.629 =	17	336.752	et	336.753 =	2	388.051	à 388.060 = 10
262.640		=	1	336.765	à	336.768 =	4	388.062	à 388.100 = 39
264.251	à	264.300 =	50	336.773		=	1	388.451	à 388.500 = 50
265.504		=	1	336.794	à	336.798 =	5	389.551	à 389.600 = 50
265.507	à	265.515 =	9	338.409		=	1	389.901	à 389.909 = 9
265.536		=	1	338.418		=	1	389.945	à 389.948 = 4
265.538	et	265.539 =	2	338.424	à	338.427 =	4	390.049	et 390.050 = 2
267.201	à	267.250 =	50						

Total : 8.482 obligations.

Manufacture de Cartonnages de la Côte-d'Or

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 18 MILLIONS DE FRANCS

17, RUE DE LA STÉARINERIE, DIJON

R. C. : Lyon 7014.

Emprunt obligataire 4 1/4 0/0 1945 (6e tirage).

Liste numérique des 14 obligations sorties au tirage au sort du 7 mars 1951 et remboursables, coupons du 15 septembre 1951 et suivants attachés, à partir du 15 mars 1951.

16 32 44 75 124 135 181 296 327 376 384 454 464 467

Liste des numéros sortis aux tirages précédents et non encore remboursés.

14 21 86 169 225 260 299 323 385 392 403 404 409 458 481 487

CAISSE NATIONALE DE L'ENERGIE

DIRECTION GÉNÉRALE : 1, RUE TAITBOUT, PARIS

DÉPARTEMENT DES TITRES : 68, RUE DU FAUBOURG-SAINT-HONORÉ, PARIS

OBLIGATIONS DE 1.000 F 4 1/2 0/0 1930

DE LA

Compagnie du gaz de Lyon.

Les porteurs d'obligations 4 1/2 0/0 1930 de 1.000 F de la Compagnie du gaz de Lyon, en liquidation par suite de sa nationalisation (loi du 8 avril 1946 et décret d'application du 21 mai 1946), sont informés que cette dernière, usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, a procédé par voie de rachats en Bourse à son amortissement du 1er mai 1951. En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Numéros des obligations restant à rembourser.

NUMÉROS DES TITRES	ANNÉES de remboursement	NUMÉROS DES TITRES	ANNÉES de remboursement
200	47	23.990	44
201	47	24.468 à 24.470	47
242 à 244	47	24.891 à 24.900	47
1.641 à 1.650	47	25.001 et 25.002	47
1.854 à 1.857	47	25.221	47
2.226	46	26.848 à 26.850	47
2.574	47	27.138 et 27.139	46
2.701 à 2.703	47	27.685 et 27.686	47
3.972	46	27.689 et 27.690	47
3.979 et 3.980	46	28.641 et 28.642	46
4.041 à 4.045	46	28.914 à 28.918	46
4.829	47	28.920	46
5.356 à 5.360	47	28.961 à 28.963	47
6.125 à 6.130	47	28.965 à 28.967	47
6.239	47	28.970	47
6.379	45	29.181 à 29.188	46
6.390	46	29.491 à 29.500	47
6.532 et 6.533	46	31.066 et 31.067	47
7.114 à 7.120	47	31.481 et 31.482	47
8.079	42	31.486 à 31.488	47
8.916	47	31.650	47
9.081 à 9.083	47	32.151 à 32.160	47
9.516	46	35.269 et 35.270	46
10.681	47	35.564 à 35.570	47
10.813	46	36.120	47
11.091 à 11.096	47	36.509	46
11.228	46	36.815 à 36.820	47
12.491 et 12.492	46	36.914 à 36.920	47
12.494	46	37.262	46
12.497 à 12.500	46	37.787 à 37.790	46
12.915 à 12.917	46	38.116 à 38.120	46
13.951	46	38.191 à 38.200	47
14.224 et 14.225	47	38.448 à 38.450	47
14.481 à 14.484	46	38.725	47
14.921	47	39.266 à 39.270	46
15.054 à 15.060	47	39.311	46
16.642	47	39.461 et 39.462	47
16.644 à 16.648	47	39.771 à 39.780	47
16.742 à 16.746	47	40.058 à 40.060	44
17.011	47	40.101 à 40.103	46
17.020	47	40.107 et 40.108	46
17.022 à 17.025	46	40.520	46
17.083 à 17.090	47	40.831 à 40.840	47
17.121 à 17.123	47	40.985	46
17.205 et 17.206	46	41.841 à 41.850	46
17.537 à 17.539	47	42.701	47
18.013 à 18.015	47	42.706 à 42.709	47
18.017 et 18.018	47	42.947 à 42.950	46
19.434	47	43.516 à 43.520	46
19.460	47	43.611 à 43.620	47
20.826 à 20.830	47	44.530	47
20.842 à 20.847	47	45.341	45
21.221 à 21.230	47	45.599 et 45.600	45
21.511 à 21.515	47	45.634 à 45.636	47
21.518 et 21.519	47	45.881 à 45.883	43
21.722 à 21.726	47	46.801	47
22.230	45	47.226 à 47.229	45
22.551	47	48.233 et 48.234	47
22.553	47	48.391 et 48.392	46
22.558 à 22.560	47	48.863 à 48.870	47
22.591 à 22.598	47	49.137 et 49.138	47
23.728 à 23.730	46	49.148 et 49.149	46
23.792 à 23.796	47	49.535	47
23.814 à 23.820	47	49.537	47

Société ELECTRO-METALLURGIE d'AUVERGNE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 8.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL : 128, BOULEVARD HAUSSMANN, A PARIS (8e)

Registre du commerce : Seine n° 236292.

Bons 4 1/4 0/0 1943 de 5.000 F.

LISTE NUMERIQUE

1° **Des séries contenant les 441 bons amortis au tirage du 28 février 1951 et remboursables au pair de 5.000 F à partir du 15 avril 1951, coupon du 15 octobre 1951 et suivants attachés,** aux guichets du Crédit lyonnais à Lyon, Paris et ses agences en France ;

2° **Des séries contenant des bons amortis antérieurement et non remboursés.**

Les titres remboursables en 1949, 1950, 1951 sont payables à 5.001 F et les titres remboursables antérieurement à 5.000 F.

NOTA. — Les nombres portés dans la colonne en regard des numéros indiquent l'année d'échéance du remboursement.

6 à 10	(50)	1.456 à 1.460 (51)
81 à 85	(51)	1.466 à 1.475 (51)
91 à 95	(50)	1.496 à 1.500 (50)
121 à 125	(51)	1.526 à 1.535 (51)
131 à 135	(50)	1.576 à 1.580 (51)
161 à 165	(48)	1.611 à 1.615 (49)
166 à 170	(51)	1.631 à 1.635 (50)
171 à 175	(50)	1.646 à 1.650 (50)
206 à 210	(51)	1.656 à 1.660 (49)
211 à 215	(50)	1.666 à 1.670 (46)
226 à 230	(51)	1.676 à 1.680 (47)
236 à 240	(51)	1.681 à 1.685 (51)
266 à 270	(46)	1.691 à 1.695 (48)
286 à 299	(50)	1.731 à 1.735 (51)
296 à 300	(49)	1.781 à 1.785 (47)
301 à 305	(50)	1.806 à 1.810 (50)
381 à 385	(50)	1.821 à 1.825 (51)
386 à 395	(51)	1.826 à 1.830 (48)
436 à 440	(49)	1.831 à 1.835 (50)
451 à 465	(51)	1.836 à 1.840 (51)
456 à 460	(49)	1.871 à 1.875 (51)
501 à 505	(49)	1.886 à 1.890 (50)
536 à 540	(50)	1.891 à 1.895 (51)
551 à 555	(51)	1.901 à 1.905 (49)
556 à 560	(49)	1.926 à 1.930 (45)
571 à 585	(50)	1.936 à 1.940 (48)
596 à 600	(51)	1.941 à 1.945 (50)
601 à 610	(50)	1.956 à 1.960 (49)
616 à 620	(51)	1.961 à 1.965 (50)
626 à 630	(50)	1.966 à 1.970 (51)
641 à 650	(48)	1.976 à 1.980 (50)
661 à 670	(49)	1.986 à 1.990 (50)
676 à 680	(49)	2.051 à 2.055 (50)
681 à 685	(51)	2.066 à 2.070 (50)
701 à 705	(46)	2.116 à 2.120 (50)
716 à 720	(48)	2.141 à 2.145 (50)
721 à 730	(50)	2.156 à 2.160 (51)
736 à 740	(49)	2.171 à 2.175 (51)
766 à 770	(50)	2.176 à 2.180 (48)
781 à 785	(51)	2.181 à 2.185 (51)
791 à 795	(51)	2.236 à 2.240 (49)
806 à 810	(49)	2.251 à 2.255 (51)
831 à 835	(49)	2.266 à 2.275 (49)
161 à 865	(51)	2.286 à 2.290 (50)
876 à 880	(49)	2.296 à 2.300 (50)
911 à 915	(50)	2.301 à 2.305 (51)
931 à 935	(49)	2.311 à 2.315 (51)
956 à 960	(50)	2.316 à 2.320 (50)
976 à 980	(50)	2.326 à 2.330 (51)
981 à 985	(48)	2.351 à 2.365 (50)
1.021 à 1.025	(51)	2.366 à 2.370 (49)
1.026 à 1.030	(45)	2.403 (48)
1.031 à 1.035	(48)	2.416 à 2.420 (49)
1.071 à 1.075	(51)	2.426 à 2.430 (49)
1.096 à 1.100	(51)	2.441 à 2.450 (51)
1.111 à 1.115	(48)	2.456 à 2.460 (51)
1.141 à 1.145	(51)	2.466 à 2.470 (51)
1.176 à 1.180	(46)	2.491 à 2.500 (49)
1.181 à 1.185	(50)	2.511 à 2.515 (49)
1.191 à 1.195	(50)	2.516 à 2.520 (51)
1.196 à 1.200	(51)	2.521 à 2.525 (50)
1.216 à 1.220	(50)	2.526 à 2.530 (49)
1.231 à 1.235	(50)	2.531 à 2.535 (51)
1.241 à 1.245	(51)	2.551 à 2.555 (51)
1.286 à 1.290	(47)	2.561 à 2.565 (50)
1.291 à 1.295	(49)	2.566 à 2.570 (47)
1.306 à 1.310	(49)	2.596 à 2.600 (50)
1.311 à 1.320	(51)	2.606 à 2.610 (51)
1.336 à 1.340	(46)	2.616 à 2.620 (50)
1.341 à 1.345	(50)	2.621 à 2.625 (51)
1.351 à 1.355	(48)	2.631 à 2.635 (50)
1.371 à 1.375	(50)	2.646 à 2.650 (51)
1.386 à 1.390	(49)	2.676 à 2.680 (50)
1.391 à 1.395	(50)	2.716 à 2.725 (49)
1.421 à 1.425	(48)	2.771 à 2.775 (51)
1.446 à 1.450	(47)	2.786 à 2.790 (48)

2.801 à 2.805	(51)	
2.816 à 2.820	(50)	
2.831 à 2.835	(50)	
2.846 à 2.850	(51)	
2.851 à 2.860	(50)	
2.861 à 2.865	(51)	
2.911 à 2.915	(51)	
2.936 à 2.940	(50)	
2.956 à 2.960	(51)	
2.961	(50)	
2.962	(50)	
2.963 à 2.970	(50)	
2.981 à 2.985	(51)	
2.991	(50)	
2.992	(50)	
2.993	(50)	
2.994	(50)	
2.995	(50)	
3.026 à 3.030	(50)	
3.031 à 3.035	(51)	
3.056 à 3.060	(47)	
3.066 à 3.070	(49)	
3.086 à 3.090	(50)	
3.096 à 3.100	(51)	
3.121 à 3.130	(51)	
3.191 à 3.195	(51)	
3.201 à 3.205	(49)	
3.241 à 3.245	(48)	
3.256 à 3.260	(48)	
3.266 à 3.275	(51)	
3.286 à 3.295	(51)	
3.301 à 3.305	(48)	
3.306 à 3.310	(50)	
3.316 à 3.320	(51)	
3.321 à 3.325	(49)	
3.351 à 3.355	(48)	
3.366 à 3.370	(51)	
3.381 à 3.385	(50)	
3.416	(51)	
3.417	(51)	
3.418 à 3.420	(51)	
3.426 à 3.430	(49)	
3.436 à 3.440	(50)	
3.481 à 3.485	(51)	
3.486 à 3.490	(50)	
3.511 à 3.515	(49)	
3.516 à 3.525	(51)	
3.526 à 3.530	(50)	
3.541 à 3.545	(51)	
3.546 à 3.550	(49)	
3.551 à 3.555	(50)	
3.571 à 3.575	(50)	
3.581 à 3.585	(47)	
3.591 à 3.600	(47)	
3.611 à 3.615	(51)	
3.621 à 3.625	(50)	
3.626 à 3.630	(51)	
3.636 à 3.640	(51)	
3.656 à 3.665	(49)	
3.681 à 3.685	(51)	
3.716 à 3.720	(51)	
3.726 à 3.730	(50)	
3.741 à 3.750	(51)	
3.791 à 3.795	(51)	
3.851 à 3.855	(51)	
3.861 à 3.865	(51)	
3.891 à 3.895	(50)	
3.911 à 3.915	(50)	
3.951 à 3.955	(49)	
3.956 à 3.960	(50)	
3.961 à 3.965	(49)	
3.966 à 3.970	(51)	
3.981 à 3.985	(51)	

Compagnie des Produits Chimiques de Roche-la-Molière

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 112.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: A PARIS, 35, RUE SAINT-DOMINIQUE

Registre du commerce: Seine n° 282297 B.

Obligations 5 0/0 1900 de 1.000 F.

LISTE NUMERIQUE

1° Des 82 obligations sorties au tirage du 27 février 1951 et remboursables à partir du 20 avril 1951 au pair de 1.000 F, coupons du 20 octobre 1951 et suivants attachés, aux guichets du Crédit lyonnais à Lyon, Paris et ses agences. (Il a été procédé d'autre part au rachat en Bourse de 529 obligations pour parfaire l'amortissement);

2° Des obligations amorties antérieurement et non remboursées.

NOTA. — Les nombres portés dans les colonnes en regard des numéros indiquent l'année d'échéance du remboursement.

351	(51)	3.421	(49)	5.848	(50)	8.102	(49)	10.896	(51)
352	(50)	3.450	(48)	5.859	(50)	8.134	(50)	10.906	(51)
476	(50)	3.452	(44)	6.015	(47)	8.138	(49)	10.917	(45)
492	(50)	3.460	(47)	6.021	(47)	8.181	(50)	10.919	(49)
503	(50)	3.488	(48)	6.023	(51)	8.223	(51)	10.959	(49)
525	(50)	3.541	(51)	6.030	(50)	8.253	(48)	11.040	(50)
562	(51)	3.548	(51)	6.036	(49)	8.331	(48)	11.051	(48)
802	(49)	3.549	(49)	6.113	(51)	8.345	(51)	11.058	(51)
825	(47)	3.550	(50)	6.118	(51)	8.363	(50)	11.104	(49)
831	(51)	3.554	(45)	6.120	(51)	8.365	(49)	11.121	(49)
889	(51)	3.555	(51)	6.132	(51)	8.394	(48)	11.123	(48)
900	(51)	3.567	(45)	6.143	(51)	8.424	(49)	11.132	(51)
922	(49)	3.572	(48)	6.170	(50)	8.437	(49)	11.149	(49)
928	(50)	3.573	(49)	6.334	(50)	8.460	(50)	11.273	(49)
969	(48)	3.576	(45)	6.370	(49)	8.488	(50)	11.274	(48)
994	(51)	3.581	(49)	6.465	(49)	8.502	(51)	11.275	(48)
1.110	(51)	3.589	(49)	6.472	(49)	8.556	(50)	11.279	(49)
1.139	(47)	3.590	(48)	6.481	(51)	8.571	(49)	11.334	(47)
1.144	(48)	3.594	(49)	6.508	(51)	8.572	(47)	11.384	(50)
1.159	(51)	3.651	(50)	6.518	(51)	8.614	(49)	11.430	(49)
1.245	(50)	3.689	(47)	6.520	(50)	8.620	(51)	11.476	(50)
1.272	(50)	3.753	(51)	6.576	(50)	8.622	(48)	11.483	(49)
1.386	(49)	3.775	(51)	6.667	(50)	8.839	(51)	11.539	(49)
1.393	(51)	3.791	(51)	6.668	(50)	8.853	(48)	11.550	(51)
1.412	(51)	3.793	(46)	6.696	(47)	8.858	(49)	11.563	(49)
1.472	(49)	3.811	(49)	6.711	(48)	8.934	(49)	11.570	(45)
1.546	(49)	3.850	(49)	6.714	(47)	8.937	(49)	11.573	(48)
1.599	(49)	3.867	(48)	6.715	(47)	8.945	(50)	11.587	(49)
1.620	(49)	3.887	(48)	6.771	(49)	8.969	(49)	11.590	(51)
1.624	(49)	3.923	(50)	6.782	(50)	8.983	(49)	11.599	(50)
1.635	(50)	3.940	(49)	6.791	(49)	9.021	(48)	11.610	(50)
1.639	(50)	3.947	(50)	6.850	(49)	9.058	(49)	11.700	(47)
1.677	(50)	3.973	(50)	6.858	(49)	9.060	(49)	11.738	(50)
1.711	(49)	4.159	(50)	6.860	(49)	9.063	(50)	11.742	(51)
1.802	(50)	4.189	(50)	7.031	(50)	9.065	(50)	11.751	(49)
1.809	(50)	4.212	(50)	7.037	(47)	9.092	(49)	11.754	(49)
1.843	(51)	4.227	(48)	7.118	(48)	9.129	(50)	11.757	(50)
1.835	(50)	4.229	(49)	7.228	(50)	9.251	(50)	11.767	(46)
1.874	(50)	4.241	(47)	7.251	(49)	9.385	(50)	11.772	(47)
1.922	(49)	4.242	(46)	7.256	(50)	9.456	(49)	11.777	(48)
1.930	(49)	4.447	(49)	7.257	(49)	9.522	(51)	11.778	(49)
1.933	(49)	4.527	(51)	7.259	(51)	9.574	(49)	11.935	(48)
1.935	(49)	4.665	(50)	7.321	(48)	9.623	(49)	11.940	(50)
1.987	(49)	4.671	(49)	7.328	(45)	9.624	(49)	11.960	(47)
1.998	(49)	4.773	(48)	7.330	(50)	9.633	(50)	11.974	(45)
2.042	(50)	4.943	(47)	7.332	(49)	9.635	(48)	11.988	(50)
2.055	(50)	4.972	(48)	7.333	(49)	9.638	(49)	12.028	(49)
2.056	(49)	4.973	(51)	7.355	(51)	9.721	(48)	12.040	(50)
2.087	(51)	4.998	(49)	7.362	(49)	9.728	(49)	12.048	(50)
2.088	(51)	5.155	(49)	7.408	(50)	9.873	(48)	12.066	(48)
2.090	(49)	5.157	(48)	7.427	(51)	9.884	(50)	12.068	(48)
2.230	(49)	5.241	(48)	7.433	(51)	9.926	(49)	12.070	(48)
2.281	(50)	5.262	(50)	7.463	(48)	9.931	(46)	12.084	(47)
2.291	(48)	5.291	(49)	7.520	(51)	9.965	(50)	12.087	(48)
2.326	(51)	5.299	(50)	7.551	(48)	10.028	(51)	12.148	(49)
2.386	(51)	5.301	(51)	7.561	(51)	10.036	(50)	12.182	(50)
2.426	(50)	5.311	(49)	7.589	(49)	10.109	(50)	12.205	(49)
2.433	(51)	5.328	(49)	7.605	(45)	10.255	(50)	12.284	(47)
2.453	(51)	5.339	(47)	7.627	(49)	10.258	(51)	12.294	(45)
2.788	(49)	5.349	(49)	7.630	(49)	10.279	(49)	12.489	(50)
2.822	(49)	5.366	(50)	7.636	(50)	10.313	(50)	12.515	(49)
2.824	(49)	5.403	(51)	7.663	(49)	10.379	(44)	12.520	(49)
2.882	(49)	5.498	(51)	7.668	(49)	10.396	(49)	12.591	(49)
2.916	(48)	5.503	(51)	7.669	(47)	10.408	(48)	12.593	(49)
3.004	(49)	5.574	(51)	7.720	(50)	10.409	(50)	12.603	(47)
3.012	(49)	5.596	(49)	7.749	(49)	10.414	(49)	12.622	(49)
3.027	(48)	5.601	(49)	7.765	(48)	10.434	(48)	12.638	(49)
3.167	(50)	5.634	(50)	7.768	(49)	10.439	(49)	12.662	(51)
3.173	(49)	5.644	(51)	7.787	(50)	10.485	(48)	12.692	(50)
3.174	(51)	5.690	(49)	7.883	(50)	10.501	(50)	12.764	(49)
3.202	(50)	5.704	(50)	7.963	(49)	10.502	(47)	12.781	(50)
3.215	(49)	5.707	(48)	7.964	(49)	10.559	(49)	12.782	(51)
3.243	(51)	5.710	(49)	7.994	(50)	10.575	(49)	12.800	(49)
3.257	(50)	5.712	(49)	8.025	(49)	10.599	(49)	12.801	(46)
3.324	(49)	5.751	(49)	8.026	(51)	10.810	(51)	12.806	(49)
3.347	(51)	5.767	(47)	8.035	(49)	10.853	(50)	12.825	(51)
3.420	(49)	5.769	(50)	8.081	(50)	10.877	(49)	12.835	(49)
12.838	(49)	13.048	(51)	13.597	(49)	14.378	(46)	15.141	(51)
12.846	(49)	13.051	(51)	13.660	(46)	14.468	(50)	15.290	(49)
12.847	(45)	13.074	(51)	13.668	(48)	14.516	(49)	15.292	(49)
12.872	(49)	13.118	(50)	13.758	(48)	14.609	(49)	15.386	(49)
12.887	(51)	13.147	(48)	13.762	(48)	14.612	(50)	15.443	(50)
12.901	(49)	13.151	(51)	13.844	(48)	14.632	(50)	15.475	(49)
12.943	(51)	13.155	(46)	14.027	(51)	14.634	(48)	15.476	(50)
12.944	(48)	13.165	(48)	14.036	(51)	15.005	(50)	15.591	(48)
12.947	(50)	13.228	(50)	14.104	(50)	15.045	(50)	15.595	(49)
12.957	(51)	13.281	(50)	14.136	(50)	15.077	(50)	15.624	(49)
13.012	(51)	13.361	(48)	14.184	(49)	15.078	(51)	15.985	(49)
13.023	(51)	13.377	(48)	14.311	(49)	15.120	(51)		

Fonderies, Laminoirs et Ateliers de Biache-Saint-Vaast

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 312.500.000 F

SIÈGE SOCIAL: 28, RUE SAINT-PAUL, PARIS

Registre du commerce: Seine 78922.

Obligations 4 0/0 1945.

Sixième amortissement.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, la société a racheté en Bourse les 120 obligations dont l'amortissement est prévu pour le 1er mai 1951.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Numéros des obligations restant à rembourser sur tirages antérieurs.

NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.
275 à 280	1948	2.229 et 2.230	1950	3.748 à 3.750	1949
913 à 920	1950	2.372	1949	3.905	»
1.141 et 1.142	»	2.377 à 2.380	»	4.478	1950
1.405 à 1.410	»	2.585 à 2.588	»	4.792 à 4.797	»
1.971 à 1.980	»	3.371 à 3.380	1950	5.151 à 5.154	1948
2.171	»	3.403 à 3.407	»		
2.222	»	3.443 à 3.448	»		

Les remboursements seront effectués:

Au Crédit du Nord, 4, rue Jean-Roisin, à Lille;

A la Banque L. Dupont et Cie, 68, rue du Quesnoy, à Valenciennes, et à leurs succursales et agences.

CAISSE NATIONALE DE L'ENERGIE

DIRECTION GÉNÉRALE: 1, RUE TAITBOUT, A PARIS

DÉPARTEMENT DES TITRES: 68, RUE DU FAUBOURG-SAINT-HONORÉ, A PARIS

Les porteurs d'obligations 4 0/0 de 5.000 F (émission 1946) de la Société anonyme des usines à gaz du Nord et de l'Est, en liquidation par suite de sa nationalisation (loi du 8 avril 1946 et décret d'application du 21 mai 1946), sont informés que cette dernière, usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, a procédé par voie de rachats en Bourse à son amortissement du 10 avril 1951.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Liste de rappel de la série comprenant des obligations 4 0/0 1946 sorties au premier tirage et non encore remboursées.

9.811 à 9.820 (année de remboursement: 1947).

SOCIETE ANONYME FEUTRES DU TOULON

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 51.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: CHEZ LA SOCIÉTÉ JURIDIQUE ET FISCALE DE FRANCE, 12, RUE DE PENTHIÈVRE, PARIS (8e)

R. C.: Périgueux n° 9359; Seine n° 259011 B.

Obligations 5 1/2 0/0 1940 de 1.000 F

Sixième amortissement.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, la société a racheté en Bourse la totalité des titres à amortir au 31 décembre 1950.

En conséquence, il n'a pas été effectué de tirage au sort.

Les amortissements des années 1945 à 1949 ont été effectués par rachats en Bourse.

AVIS D'ADJUDICATIONS

Ministère des travaux publics, des transports et du tourisme.

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL A L'AVIATION CIVILE ET COMMERCIALE

Etablissement du matériel des bases aériennes.

ADJUDICATION RESTREINTE

A une date qui sera fixée ultérieurement, il sera procédé en séance publique, par le préfet de la Seine, assisté des autres membres du bureau d'adjudication et en présence de l'ingénieur en chef des ponts et chaussées, directeur de l'établissement du matériel des bases aériennes, dans les formes réglementaires, à l'adjudication sur soumission cachetée, de la fourniture, du transport et du montage sur la base de Lartigue (Algérie) de quatre hangars métalliques de 60 mètres d'ouverture, 47 mètres de profondeur et 11,75 mètres sous entrait.

L'adjudication sera basée sur des clauses techniques préparées par l'administration et complétées par les soumissionnaires.

Conditions principales de l'adjudication.

I. — *Demandes d'admission.*

Les demandes d'admission, accompagnées des pièces mentionnées par l'annexe à l'article 8 *bis* des clauses et conditions générales seront adressées par lettre recommandée au directeur de l'établissement du matériel des bases aériennes, 155, rue de la Croix-Nivert, à Paris (15e).

Les demandes avec les pièces annexes doivent parvenir au directeur de l'établissement du matériel des bases aériennes le 6 avril 1951, à dix heures, terme de rigueur.

Les demandes qui parviendront postérieurement à ce délai ne seront pas admises.

II. — *Instruction des demandes.*

La liste des personnes admises à concourir sera arrêtée par le ministre des travaux publics, après avis de la commission compétente. Ces personnes seront avisées de leur admission et à ce moment recevront la notice technique, un modèle de soumission et des annexes.

Les pièces remises par les personnes non admises leur seront renvoyées avec l'avis que leur demande n'a pas été accueillie.

III. — *Communication des pièces du projet aux concurrents.*

Les pièces du projet seront communiquées aux concurrents tous les jours, excepté les dimanches et jours fériés, à l'établissement du matériel des bases aériennes (pièce 111), 155, rue de la Croix-Nivert, Paris (15e).

Fait à Paris, le 9 mars 1951.

Pour le préfet de la Seine et par délégation:
Le secrétaire général de la Seine,
R. POUZET.

Préfecture de la Seine-Inférieure.

PONTS ET CHAUSSÉES — PORT DE ROUEN

Reconstruction du pont Corneille.

Fourniture d'un garde-corps métallique.

AVIS D'OUVERTURE D'UN CONCOURS

Un concours doit être ouvert pour l'étude, la fourniture et la pose du garde-corps métallique du pont Corneille, à Rouen, et éventuellement des candélabres et de la corniche du pont.

La longueur totale développée du garde-corps métallique est d'environ 580 mètres.

Le nombre et la hauteur des candélabres sont variables et laissés à l'initiative des concurrents.

La longueur totale développée de la corniche est d'environ 580 mètres.

Conditions principales du concours

I. — *Demandes d'admission.*

Les concurrents qui désirent prendre part à ce concours doivent en adresser la demande par lettre recommandée à l'ingénieur en chef des ponts et chaussées, service maritime (3e section), 52, quai Gaston-Boulet, à Rouen, et joindre à cette demande les pièces définies à l'annexe 8 *bis* des clauses et conditions générales.

Les demandes avec les pièces annexes devront parvenir à l'ingénieur en chef avant le 28 mars 1951, à seize heures, terme de rigueur. Les demandes qui parviendront postérieurement à l'expiration de ce délai ne seront pas admises.

II. — *Instruction des demandes.*

La liste des personnes admises à concourir sera arrêtée par le ministre des travaux publics.

Les personnes admises à prendre part au concours seront avisées ultérieurement et directement, par lettre recommandée, de leur admission, et recevront à ce moment le devis-programme du concours et un modèle de soumission.

Les pièces remises par les personnes non admises leur seront renvoyées avec l'avis que leur demande n'a pas été accueillie.

Fait à Rouen, le 6 mars 1951.

Le préfet,
JEAN MAIREY.

DECLARATIONS D'ASSOCIATIONS

ASSOCIATIONS FRANÇAISES

(Décret du 16 août 1901.)

30 janvier 1951. Déclaration à la préfecture de police. **Hoi Du Hoc Sinh Vietnam** (Association des étudiants vietnamiens à l'étranger) transfère son siège social du 59, boulevard Jourdan, au 16, rue Royer-Collard, Paris.

17 février 1951. Déclaration à la préfecture de Seine-et-Oise. **Ciné-Club des jeunes de Saint-Germain-en-Laye.** But: éducation artistique, intellectuelle et morale des enfants par le cinéma. Siège social: 11, place Maurice-Berteaux, Saint-Germain-en-Laye.

17 février 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Béthune. **Avenir Saint-Hilaire-Cottes.** But: élevage du pigeon voyageur et sports. Siège social: Toursel-Caron, Saint-Hilaire-Cottes.

17 février 1951. Déclaration à la sous-préfecture d'Albertville. **Le Mont-Bizanne-Ski-Club.** But: développer et faciliter la pratique des sports d'hiver. Siège social: mairie de Cohennoz.

17 février 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Vervins. **Amicale des sapeurs-pompiers du Nord et de l'Aisne.** But: renforcer les liens de camaraderie; se prêter un mutuel appui; compléter et unifier l'instruction des sapeurs et gradés suivant les directives de la fédération nationale; se réunir au moins une fois chaque année dans la région. Siège social: hôtel de ville de la Capelle.

17 février 1951. Déclaration à la préfecture de l'Oise. **Les Amis de l'école.** But: faire aimer l'école publique et laïque en la rendant agréable par fêtes, voyages, livres, secours, livrets de caisse d'épargne, matériel scolaire. Siège social: école d'Esches.

19 février 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Gex. **Société d'éducation populaire de Gex.** But: promouvoir, soutenir et favoriser toutes formes d'institution d'éducation populaire. Siège social: institution Jeanne-d'Arc, Gex.

19 février 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Valenciennes. Société colombophile **Local unique.** But: pratique du sport colombophile et amélioration de la race du pigeon voyageur. Siège social: 43, place du 11-Novembre, Saint-Amand-les-Eaux.

19 février 1951. Déclaration à la préfecture de police. **Centre de recherches et d'études océanographiques.** But: création d'une station océanographique à Antibes. Siège social: 1, quai Branly, Paris.

22 février 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Castres. **Espérance brassagaise.** But: organiser et favoriser la pratique des sports par les élèves de l'école. Siège social: école de garçons, Brassac.

23 février 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Provins. **Club bouliste des Ormes.** But: sport et boules. Siège social: mairie des Ormes.

23 février 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Provins. **Amicale des Ormes.** But: développement de la musique. Siège social: mairie des Ormes.

24 février 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Millau. **Rythmes.** But: pratique de la danse. Siège social: 7, avenue de la République, Millau.

26 février 1951. Déclaration à la préfecture de la Dordogne. **Amicale laïque de Saint-Martin-de-Ribérac.** But: défendre, développer et prolonger l'école. Siège social: école publique de Saint-Martin-de-Ribérac.

26 février 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Nérac. **L'Espoir bouliste d'Albret.** But: pratique du jeu de boules. Siège social: café Central, 1, rue La Fayette, Nérac.

27 février 1951. Déclaration à la préfecture des Basses-Alpes. **Association pour l'expansion de Digne par le tourisme, le thermalisme et le climatisme.** But: étude, en accord avec la municipalité, d'un projet complet de création et d'installation dans la ville de Digne d'un casino ou centre attractif, avec tout ce qu'il comporte généralement: salles de jeu, de spectacle et de consommation, aux points de vue technique, architectural, juridique, administratif et financier, en dehors de toute intention spéculative. Siège social: mairie de Digne.

27 février 1951. Déclaration à la sous-préfecture d'Oran. **Dinia.** But: entretien et exercice du culte musulman. Siège social: chez le président, M. Bourouis Hadj Madani ould Miloud, douar Khedaimia, commune d'Aïn-El-Arba.

27 février 1951. Déclaration à la préfecture de police. **Club des jeunes de la Maison-Blanche.** But: donner des séances cinématographiques aux enfants du 13e arrondissement. Siège social: 51, rue Bobillot, Paris.

27 février 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Béziers. **Union musicale municipale olonzagaise.** But: musique instrumentale. Siège social: mairie d'Olonzac.

27 février 1951. Déclaration à la préfecture de police. **Association sportive des parachutistes de France.** But: pratique des sports. Siège social: 59, rue Henri-Barbusse, Clichy.

27 février 1951. Déclaration à la préfecture du Var. **Lei Belugaire.** But: développement physique et moral des sociétaires; créer entre ceux-ci des liens d'amitié et de solidarité. Siège social: au patronage, Collignac.

28 février 1951. Déclaration à la préfecture du Finistère. **La Sainte-Brigitte.** But: défense des intérêts agricoles, amélioration de la chasse et protection des récoltes, repeuplement, destruction des nuisibles et poursuite de tous les délits de chasse. Siège social: chez M. Le Queau, 26, rue Anatole-France, Douarnenez.

28 février 1951. Déclaration à la préfecture du Cantal. **Centre rural du Massif Central.** But: organiser et gérer les services de formation et d'éducation sociale et culturelle des jeunes ruraux. Siège social: 6, rue E.-Duclaux, Aurillac.

28 février 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Pontoise. **Idéal-Sporting-Club.** But: pratique de tous les sports. Siège social: avenue de Saint-Germain, Aulnay-sous-Bois.

28 février 1951. Déclaration à la préfecture du Var. Groupement artistique de Saint-Aygulf **Les Cigalouns.** But: présenter à la population des spectacles simples, sains et moraux. Siège social: école de Saint-Aygulf

1er mars 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Bergerac. **Foyer rural de Saint-Julien-de-Crempse.** But: défendre, développer et prolonger l'école. Siège social: école publique de Saint-Julien-de-Crempse.

1er mars 1951. Déclaration à la préfecture de Douai. **Les Francs-Tireurs.** But: favoriser et organiser la pratique du tir au sein du groupe des amis, parents d'élèves, anciens élèves et élèves de l'école publique. Siège social: école de garçons, Lécluse.

2 mars 1951. Déclaration à la préfecture de Seine-et-Oise. **Association amicale des anciens résistants du Parisis.** But: regrouper tous ceux et toutes celles qui, Français ou alliés, peuvent justifier d'une activité contre l'envahisseur; maintenir entre ses membres une effective solidarité et honorer ses morts. Siège social: 1, sente de la Berluche, la Frette-sur-Seine.

4 mars 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Cambrai. **Troupe des Compagnons du Sourire.** But: faire des représentations théâtrales et musicales. Siège social: 80, rue de Landrecies, le Cateau.

5 mars 1951. Déclaration à la préfecture de Toulouse. **Association des jeunes des brigades en Yougoslavie (A. J. B. Y.)** (section de Toulouse). But: faire connaître le résultat du voyage 1950 en Yougoslavie. Siège social: cours Dillon, Toulouse.

5 mars 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Nontron. **Amicale laïque de Saint-Romain-Saint-Clément.** But: défendre, développer et prolonger l'école. Siège social: école publique de Saint-Romain-Saint-Clément.

5 mars 1951. Déclaration à la préfecture de police. **Les Amis de Radzymin.** But: création du foyer amical des originaires de Radzymin. Siège social: 110, boulevard de Ménilmontant, Paris.

5 mars 1951. Déclaration à la préfecture de police. **Association amicale des agents contractuels du ministère des anciens combattants et victimes de la guerre.** But: défense des intérêts moraux, professionnels et matériels de ses adhérents. Siège social: 11, rue Etienne-Marcel prolongée, Paris.

6 mars 1951. Déclaration à la préfecture de la Loire **L'Association des mères abandonnées** modifie ses statuts et la composition de son conseil d'administration. But: défense des intérêts de ses membres. Siège social: 6, rue Soleysel, Saint-Etienne.

6 mars 1951. Déclaration à la préfecture d'Eure-et-Loir. **Union départementale des délégations cantonales d'Eure-et-Loir.** But: resserrer les liens d'estime et de fraternité entre les délégués cantonaux du département; rechercher et appliquer les moyens propres à permettre aux délégués cantonaux de remplir d'une manière efficace leur rôle social; servir de trait d'union entre l'école et la famille; encourager et défendre les instituteurs et institutrices. Siège social: école des garçons, 7, boulevard Chasles, Chartres.

6 mars 1951. Déclaration à la préfecture de Lille. **Pédale ouvrière hellemmoise.** But: développement et pratique du sport cycliste et, en général, toutes activités sportives. Siège social: 18, rue Marceau, Hellemmes.

7 mars 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Vienne. **Association des familles d'Assieu.** But: défense des intérêts matériels et moraux des familles. Siège social: mairie d'Assieu.

7 mars 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Vienne. **Association des familles de Clonas-sur-Varèze.** But: défense des intérêts matériels et moraux des familles. Siège social: mairie de Clonas-sur-Varèze.

7 mars 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Vienne. **Association des familles de Saint-Prim.** But: défense des intérêts matériels et moraux des familles. Siège social: mairie de Saint-Prim.

7 mars 1951. Déclaration à la préfecture d'Alger. **Comité algérien d'entente et d'action coopératives.** But: groupement et défense des sociétés coopératives se référant à la loi du 10 septembre 1947. Siège social: 12, boulevard Baudin, Alger.

7 mars 1951. Déclaration à la préfecture d'Alger. **Association des retraités et pensionnés de la Banque de l'Algérie et de la Tunisie.** But: représenter les retraités pour la défense de leurs intérêts; organiser les œuvres de solidarité et d'entr'aide. Siège social: 9, rue de Richelieu, Alger.

8 mars 1951. Déclaration à la préfecture de Lons-le-Saunier. **Centre familial au village.** But: formation morale et civique de la jeunesse et de la famille et, plus généralement, toutes œuvres d'éducation populaire. Siège social: centre familial, Villeviaux.

8 mars 1951. Déclaration à la préfecture de l'Isère. **Compagnie des guides de l'Oisans.** But: protection de l'intérêt des guides. Siège social: syndicat d'initiative, rue Félix-Poulat, Grenoble.

8 mars 1951. Déclaration à la préfecture de Grenoble. **Association des familles de Coublevie.** But: défense des intérêts matériels et moraux des familles. Siège social: mairie de Coublevie.

8 mars 1951. Déclaration à la préfecture de Marseille. **L'Aide aux vieux de Provence.** But: donner des facilités aux vieux pour la constitution de leur dossier de retraite; leur faciliter toutes démarches administratives; éventuellement, création de maisons de repos. Siège social: 57, cours Lieutaud, Marseille.

9 mars 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Toulon. Clique **Etoile du Faron.** But: rassembler les jeunes gens en vue de leur faire pratiquer la musique, l'éducation physique et les sports. Siège social: rue Chaptal, Valbourdin, Toulon.

9 mars 1951. Déclaration à la préfecture du Gard. **Cercle républicain de Garons.** But: aider les organisations républicaines et laïques de la commune. Siège social: rue de la Mairie, Garons.

9 mars 1951. Déclaration à la préfecture de Tarbes. **Société de chasse de la commune de Goudon.** But: repeuplement, destruction des animaux nuisibles, lutte contre le braconnage, protection des récoltes, création d'une réserve. Siège social: mairie de Goudon.

9 mars 1951. Déclaration à la préfecture des Vosges. **Comité départemental des Vosges de boules.** But: grouper toutes les sociétés de boules existant ou à créer dans le département des Vosges et limitrophes. Siège social: 6, rue de Bellevue, à Epinal.

9 mars 1951. Déclaration à la préfecture de police. **Comité d'action et d'expansion économique.** But: étude et réalisation de toutes les mesures tendant à favoriser l'expansion économique de l'Union française et le développement de ses relations commerciales avec l'étranger. Siège social: 199, boulevard Saint-Germain, Paris.

10 mars 1951. Déclaration à la préfecture du Gard. **Association nationale des cheminots anciens combattants, prisonniers et victimes des deux guerres.** But: œuvres sociales et droits à tous les cheminots anciens combattants des deux guerres. Siège social: grand café de la Poste, boulevard Gambetta, Nîmes.

12 mars 1951. Déclaration à la préfecture d'Orléans. **Club des 100 kg orléanais.** But: réunir les hommes de plus de 100 kg. Siège social: hôtel Moderne, 37, rue de la République, Orléans.

13 mars 1951. Déclaration à la préfecture des Alpes-Maritimes. **Le Clapotis Juvenis-Club.** But: initiation et pratique de la natation, canotage, pêche sportive. Siège social: route du Cap, Cap-Martin-Roquebrune.

13 mars 1951. Déclaration à la préfecture de Seine-et-Oise. **Petits Chanteurs de Saint-François de Versailles.** But: formation musicale et vocale de jeunes garçons. Siège social: 10, rue du Peintre-Lebrun, Versailles.

ASSOCIATIONS ETRANGERES

(Décret du 16 août 1901, décret-loi du 12 avril 1939.)

26 janvier 1951. Arrêté du ministre de l'intérieur. (Autorisation enregistrée à la préfecture de police le 17 février 1951.) **Les Trois Vénéties** (Le Tre Venezie). But: créer des liens de solidarité et d'amitié entre personnes de la même région; offrir des distractions aux associés; maintenir les traditions du théâtre, du patois et du folklore de la région vénitienne. Siège social: 40, rue Vignon, Paris.

Paris. — Imprimerie des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire.